

Évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme



ETAT INITIAL

Faune, flore, habitats et Natura 2000



Décembre 2016

SOMMAIRE

1. LES ESPACES PROTEGES, PRESERVES ET INVENTORIES	3
1.1. ESPACES PROTEGES ET PRESERVES	3
1.1.1. Sites du réseau Natura 2000	3
1.1.2. Parc Naturel Régional	5
1.1.3. Forêt de protection	8
1.1.4. Espaces naturels sensibles	8
1.2. ESPACES INVENTORIES	10
1.2.1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique	10
2. LES ZONES HUMIDES	12
2.1. LE ROLE DES ZONES HUMIDES	12
2.2. LES ZONES HUMIDES A SONCHAMP	12
3. LES HABITATS	15
3.1. LES BOIS	15
3.2. LES VERGERS	16
3.3. LES MILIEUX HERBEUX	16
3.4. LES HAIES, ALIGNEMENTS ET ARBRES ISOLÉS	17
3.5. MILIEUX HUMIDES	19
3.6. HABITATS PONCTUELS : SABLIERES, CARRIERES	22
4. LA FLORE	24
5. LA FAUNE	27
5.1. LES MAMMIFERES	27
5.2. LES OISEAUX	28
5.3. LES REPTILES	31
5.4. LES AMPHIBIENS	32
5.5. LES INSECTES	34
5.6. LES POISSONS	36
6. LA TRAME VERTE ET BLEUE	38
6.1. CADRE JURIDIQUE ET DEFINITIONS	38
6.2. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)	39
6.2.1. Présentation	39
6.2.2. Les enjeux du SRCE sur le territoire de Sonchamp	39
6.3. ÉLEMENTS LIES AUX TRAMES VERTES ET BLEUES DU PNR VALLEE DE HAUTE CHEVREUSE	42
6.4. LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE	46
6.4.1. Les sous-trames	46
6.4.2. Les réservoirs de biodiversité	46
6.4.3. Les continuums	46
6.4.4. Les corridors	46
6.4.5. Les obstacles	46
6.4.6. Présentation des cartes	47
7. SYNTHÈSE DES ENJEUX	51
8. DOCUMENTS CONSULTÉS	53
8.1. BIBLIOGRAPHIE :	53
8.2. WEBOGRAPHIE :	53
9. LEXIQUE ET SIGLES	54

ANNEXES

1. LES ESPACES PROTEGES, PRESERVES ET INVENTORIES

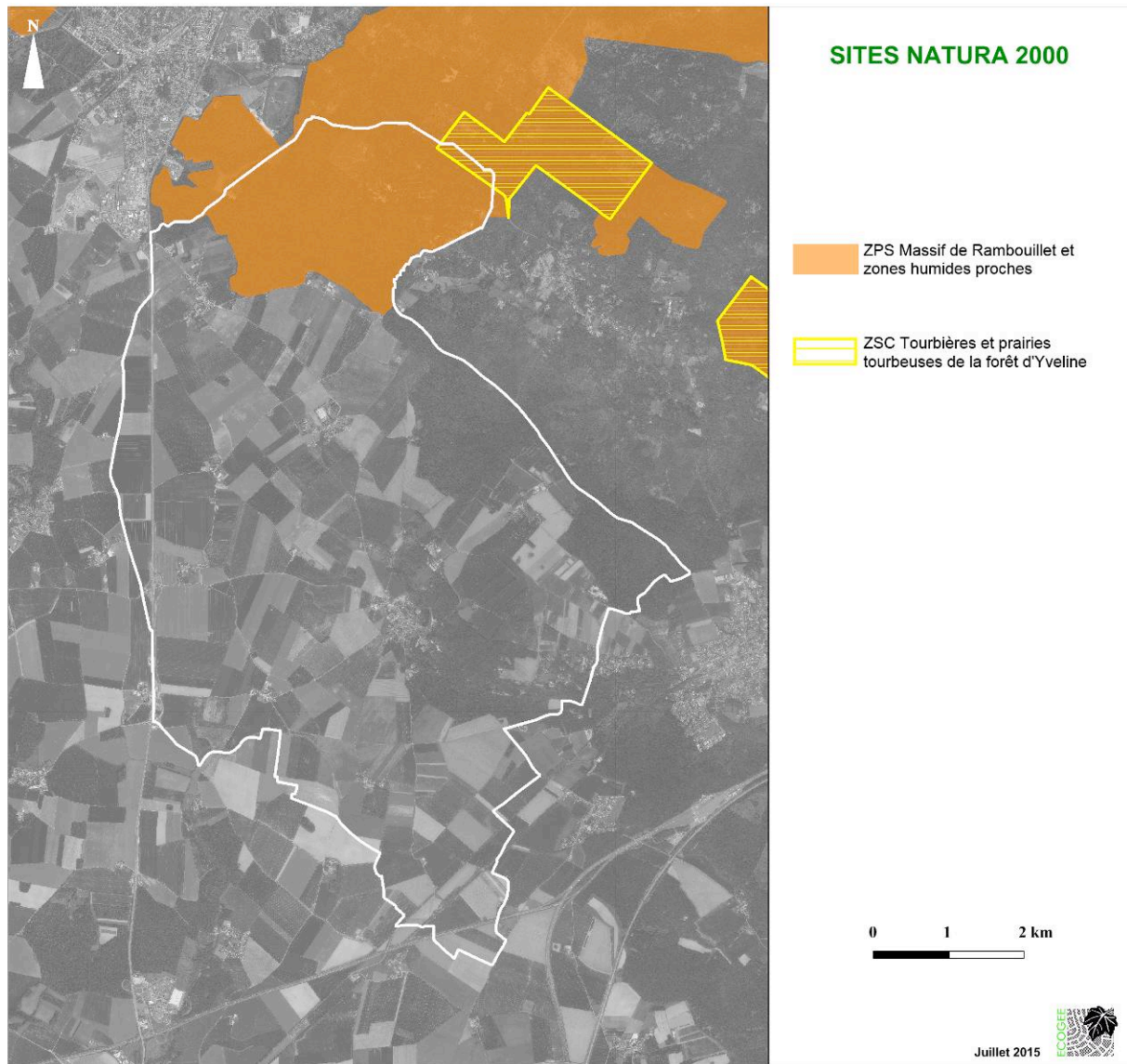
1.1. Espaces protégés et préservés

1.1.1. Sites du réseau Natura 2000

La Directive Européenne Habitat n° 92-43 CEE du 21 mai 1992 met en place une politique européenne de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages, afin d'assurer la biodiversité sur le territoire européen. Les états membres transmettent une liste de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) à la Commission européenne qui les inscrit sur une liste de Sites d'Importance Communautaire (SIC), avant désignation. Ces sites constituent un réseau écologique européen : le réseau Natura 2000. Ce réseau intègre également les Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour la conservation des oiseaux sauvages établies au titre de la Directive Européenne Oiseaux n° 79-409 du 2 avril 1979 qui sont directement désignées et notifiées à la Commission européenne par le ministre. Pour chaque site, des contrats de gestion sont établis à partir d'un document d'objectifs, établi sous la responsabilité du Préfet. Tout aménagement intéressant directement ou indirectement un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences éventuelles portant sur la pérennité des habitats et des espèces.

La commune de Sonchamp est concernée par deux sites Natura 2000 :

- La **ZPS Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011) : la richesse biologique du site est due à la diversité des sols et à la présence de nombreuses zones humides. Il est caractérisé par la présence de nombreux Oiseaux hivernants, mais aussi niches, tels que le Pic mar, l'Engoulevent d'Europe et le Blongios nain.
- La **ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline** (FR1100803) : le site accueille un ensemble de milieux tourbeux de natures différentes, considérés en France comme relictuels et rares à l'étage planitiaire. Le site abrite également une dizaine d'espèces végétales protégées.



Le DOCOB de la ZPS a été réalisé en 2012 par l'ONF, la LPO, le CORIF et le CERF. Celui de la ZSC a également été produit par l'ONF et date de 2007.

Le tableau suivant récapitule les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination de ces deux sites Natura 2000 :

ZPS Massif de Rambouillet et zones humides proches	ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline
<p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>A021 – Butor étoilé <i>Butaurus stellaris</i> A022 – Blongios nain <i>Isobrychus minutus</i> A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> A027 – Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> A029 – Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> A081 – Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> A084 – Busard cendré <i>Circus pygus</i> A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> A119 – Marouette monctuée <i>Porzana porzana</i></p>	<p><u>Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire) :</u></p> <p>3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 4030 – Landes sèches européennes 6230* – Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur des substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentales) 6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et</p>

A131 – Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	des étages planitaires et des étages montagnard à alpin
A132 – Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	7140 – Tourbières de transition et tremblantes
A176 – Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	7230 – Tourbières basses alcalines
A196 – Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>	9130 – Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
A197 – Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acetion
A193 – Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
A224 – Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	91D0* – Tourbières boisées
A229 – Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	91E0* – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
A236 – Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	<u>Espèces d'intérêt communautaire :</u>
A238 – Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	1042 Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i>
A246 – Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	1083 Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>
A338 – Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	1096 Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>
	1166 Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>
	1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>
	1831 Flûteau nageant <i>Lurionium natans</i>
	6199 Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>

Ces deux DOCOB mentionnent la présence d'un seul habitat d'intérêt communautaire et de trois espèces d'intérêt communautaire sur ou à proximité directe de la commune de Sonchamp :

- 9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
- A224 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
- A236 – Pic noir *Dryocopus martius*
- A238 – Pic mar *Dendrocopos medius*

Le recueil de données bibliographiques révèle également la présence de l'Aigrette garzette, de l'Alouette lulu, du Balbuzard pêcheur, de la Bondrée apivore, des Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux, de la Grande Aigrette, du Martin-pêcheur, du Milan noir, de la Mouette mélanocéphale, du Triton crêté et de l'Écaille chinée sur la commune de Sonchamp, sans localisation précise (données issues de www.faune-iledefrance.org et de l'INPN, dernière consultation le 08-07-2015).

1.1.2. Parc Naturel Régional

Créés en 1967, les Parcs naturels régionaux (PNR) se consacrent au développement durable, à la sauvegarde des richesses naturelles et au développement social et culturel de leur territoire. La création d'un parc se fait grâce au souhait de communes contiguës de mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine (naturel et culturel).

La commune de Sonchamp fait partie du **PNR de la Haute Vallée de Chevreuse**. Celui-ci a été créé en 1985. En 2011, le territoire du Parc passait de 21 à 51 communes, réparties sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. Le paysage du Parc est caractérisé par une alternance de plateaux et de vallées. Le massif forestier de Rambouillet constitue 40 % de son territoire. La charte du Parc (2011-2023) suit cinq grandes ambitions :

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien.
- Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques.
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale.
- Un développement économique social durable.
- Être innovants ensemble.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Le PNR a identifié sur son territoire deux types d'espaces qui présentent des intérêts écologiques :

- les Sites de Biodiversité Remarquable (SBR) : ce sont des sites d'intérêt écologique départemental à supra-régional qui renferment les milieux et les espèces les plus rares rencontrés sur le territoire. Les habitats naturels présents sont en bon état général de conservation et hébergent des espèces protégées aux niveaux national et régional.
- les Zones d'Intérêt Écologique à Conforter (ZIEC) : elles comprennent tous les ensembles de milieux naturels rares, ou des milieux plus rares en état de conservation défavorable, et qui ne présentent pas aujourd'hui les cortèges d'espèces attendus, dans l'état actuel des connaissances.

Le territoire communal est concerné par deux SBR et trois ZIEC :

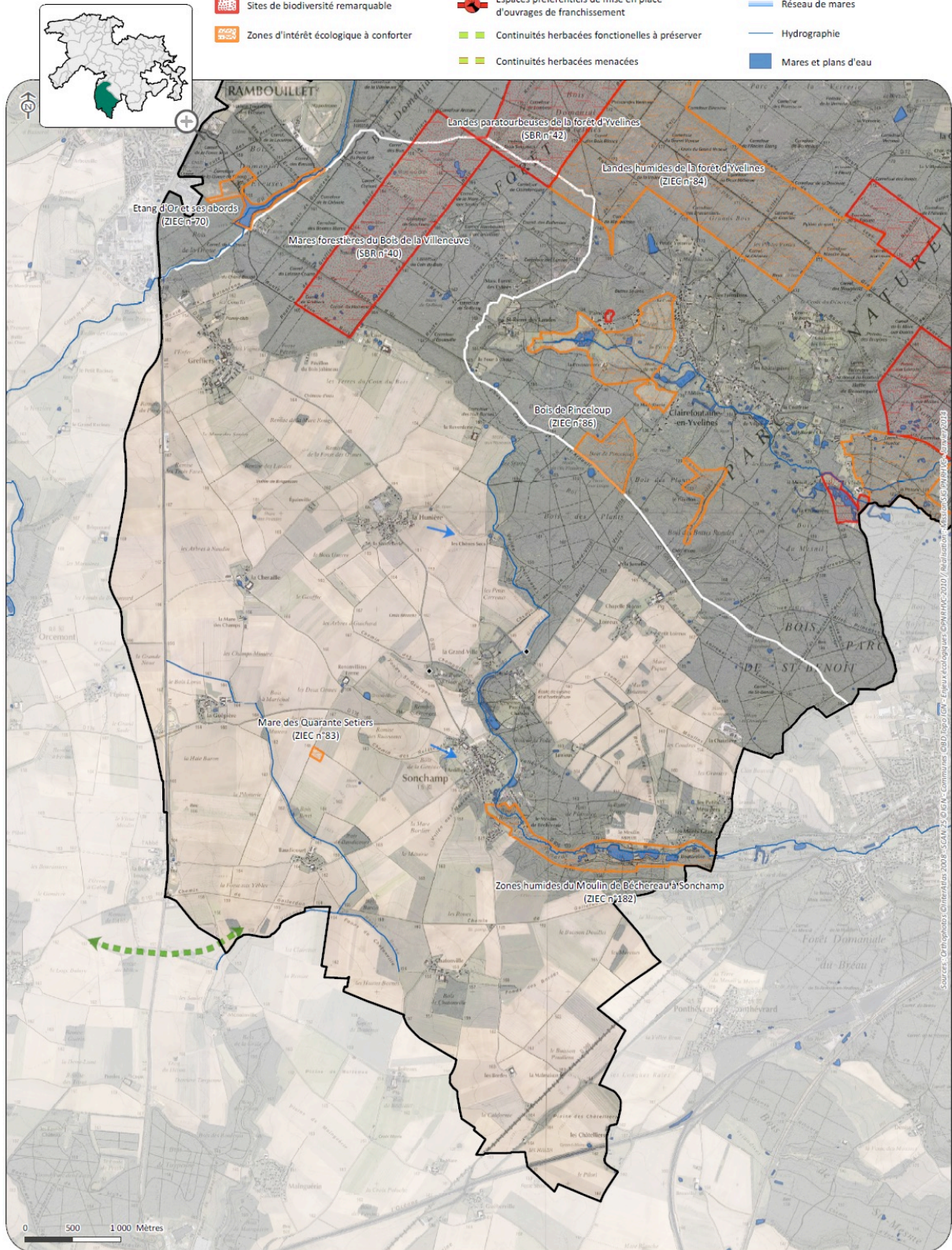
- SBR n° 40 **Mares forestières du Bois de la Villeneuve** : voir ZNIEFF « Étang d'Or et mares forestières du Bois de Villeneuve ».
- SBR n° 42 **Landes paratourbeuses de la forêt d'Yveline** : situé en limite nord du territoire, il n'occupe qu'une petite surface communale. C'est un plateau boisé engorgé d'eau composé de Chêne pédonculé et de Bouleau pubescent. Le sous-bois à Callune et à Molinie est un habitat favorable à la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), plante protégée régionalement.
- ZIEC n° 83 **Mare des Quarante Setiers** : voir ZNIEFF « Mouillère des Quarante Setiers ».
- ZIEC n° 84 **Landes humides de la Forêt d'Yveline** : voir SBR n° 42.
- ZIEC n° 182 **Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp** : ce secteur est composé de grandes aulnaies marécageuses, d'étangs et de friches humides ouvertes. Les intérêts faunistiques et floristiques sont à confirmer, le site étant situé en propriétés privées.



Porter à connaissance du Parc : Sonchamp
Echelle : 1/35 000e - Janvier 2014

Enjeux environnementaux inscrits au Plan de Parc

- Carrières
- Sites de biodiversité remarquable
- Zones d'intérêt écologique à conforter
- Corridors de migration d'amphibiens
- ➡ Corridors Grande faune
- Espaces préférentiels de mise en place d'ouvrages de franchissement
- Continuités herbacées fonctionnelles à préserver
- Continuités herbacées menacées
- Cours à forts enjeux écologiques
- ➡ Têtes de bassin versant prioritaires
- Réseau de mares
- Hydrographie
- Mares et plans d'eau



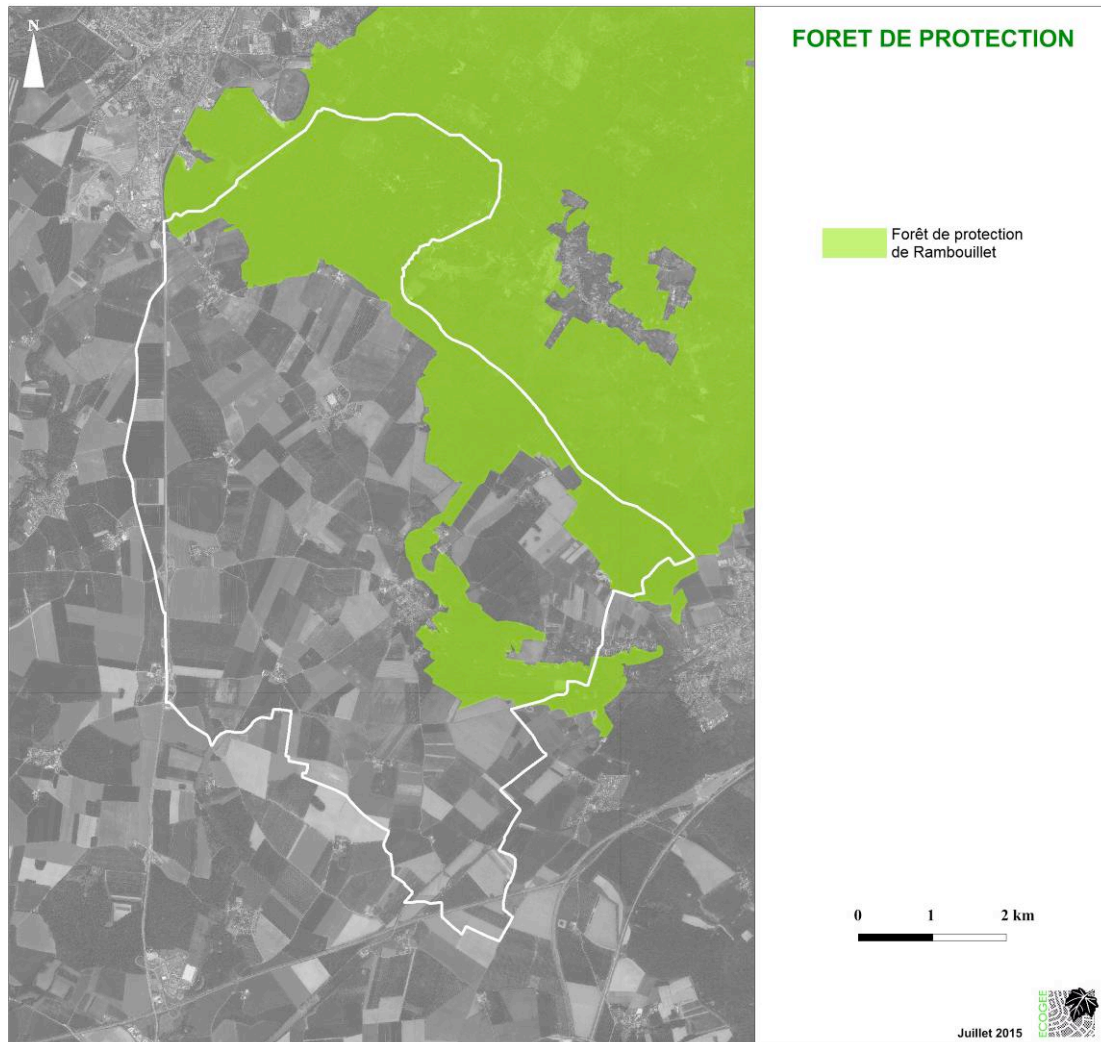
Source : Porter à connaissance du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

1.1.3. Forêt de protection

Créées en 1922, les forêts de protection avaient pour objectifs la lutte contre l'érosion des sols en montagne, la défense contre les risques naturels et l'invasions des eaux et des sables en zones côtières. Leur statut a été élargi par la loi sur la protection de la nature de 1976 aux forêts dont le maintien s'impose soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population pour les forêts périurbaines.

Le classement en forêt de protection crée une servitude nationale d'urbanisme et soumet la forêt à un régime forestier spécial qui entraîne la restriction de la jouissance du droit de propriété, notamment l'interdiction des défrichements ou de l'implantation d'infrastructures. Il permet aussi de contrôler la circulation du public et des véhicules motorisés.

La commune est concernée par la Forêt de protection de Rambouillet.

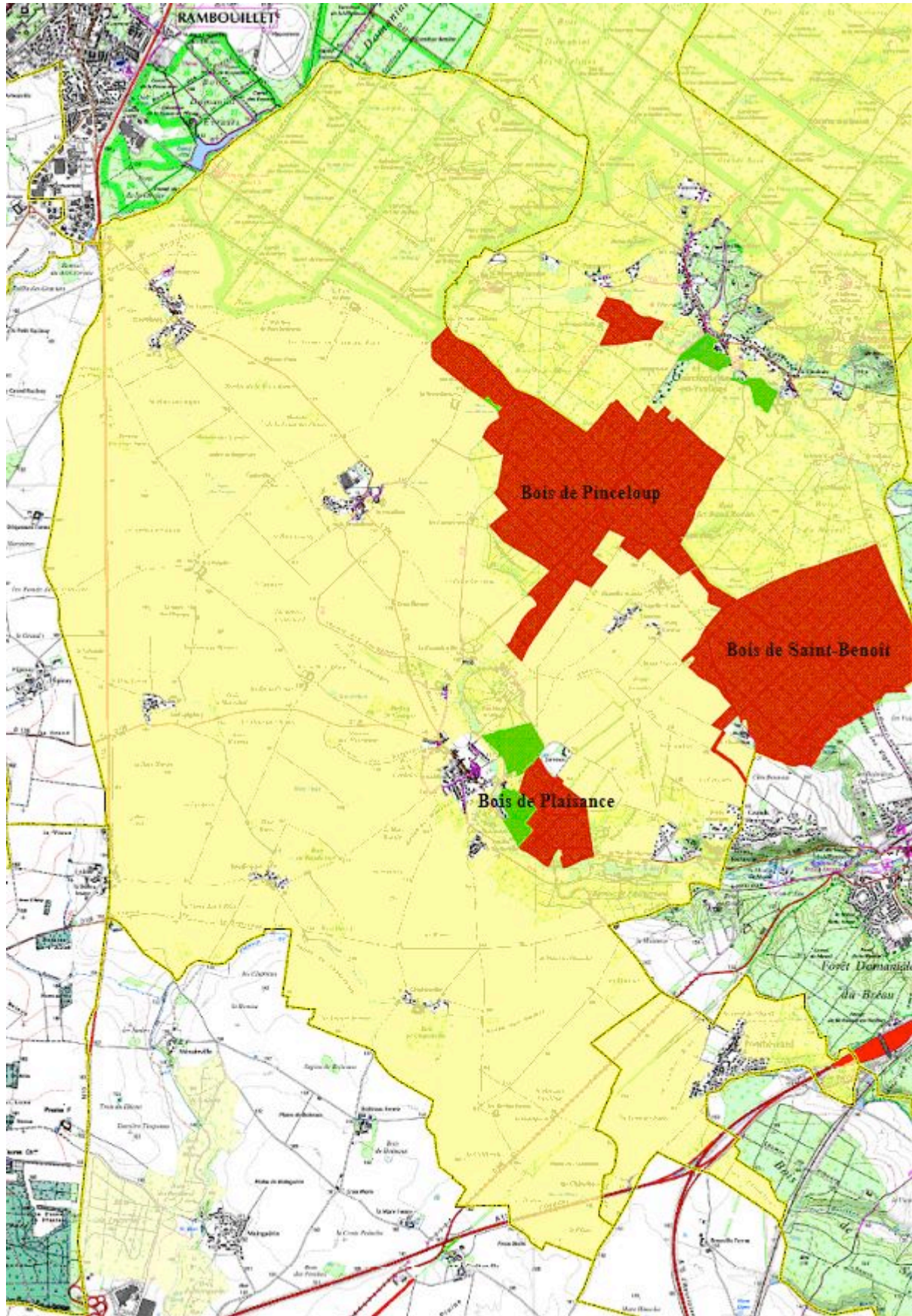


1.1.4. Espaces naturels sensibles

Le département des Yvelines a mis en place en 1990 une politique de préservation et de valorisation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN) a été adopté en 1994. Il établit un inventaire des espaces à protéger en fonction de leur caractère écologique, paysager, récréatif, agricole ou de maîtrise de l'urbanisation. Dans ce contexte, une politique d'acquisition des espaces naturels remarquables a été mise en place afin de les protéger, les aménager pour les rendre accessibles au public et favoriser la découverte et le développement de la randonnée.

L'acquisition, l'aménagement et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont financés par le biais d'une taxe sur les permis de construire (TDENS : taxe départementale sur les espaces naturels sensibles). Afin d'acquérir et de protéger ces sites, le Conseil général a mis en place des zones de préemption définies avec l'accord des collectivités locales.

La commune de Sonchamp est concernée par trois Espaces Naturels Sensibles : **Bois de Plaisance**, **Bois de Pinceloup** et **Bois de Saint-Benoît**. Le Bois de Plaisance est acquis par le département (en rouge sur la carte) et par la commune (en vert sur la carte). Les deux autres sont acquis par le département.



1.2. Espaces inventoriés

1.2.1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national par leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées...), menés par des scientifiques sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environnement. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. Les ZNIEFF constituent en effet un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important.

Deux types de ZNIEFF sont définis :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs assez restreints, bien délimités et caractérisés par leurs forts intérêts biologique ou écologique.
- Les ZNIEFF de type II : zones en général étendues, marquées par une grande potentialité écologique (intérêt fonctionnel de zone de refuge, régulatrice des équilibres biologiques), ou physique

Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF :

- La ZNIEFF de type I **Étang d'Or et mares forestières du Bois de Villeneuve** (n° 110030049) : la zone présente un grand intérêt des points de vue mycologique et floristique. Des nombreux champignons rares y ont été recensés, ainsi que plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées telles que le Scirpe flottant ou la Boulette d'eau. Elle couvre la SBR « Mares forestières du Bois de la Villeneuve » du PNR.
- La ZNIEFF de type I **Mouillère des Quarante Setiers** (n° 110001449) : cette mouillère abrite deux espèces végétales protégées au niveau national, la Pulicaire commune et l'Étoile d'eau, espèces particulièrement rares en Île-de-France qui se développent dans les dépressions où l'eau stagne en hiver. Elle correspond à la ZIEC « Mare des Quarante Setiers » du PNR.
- La ZNIEFF de type II **Massif de Rambouillet sud-est** (n° 110001445) : cette partie du massif est composée de chênaie-charmaies et de peuplements mixtes, elle est également ponctuée de nombreuses zones humides (bois marécageux, landes para-tourbeuses, mares, rigoles...).

La commune est également entourée par de nombreuses autres ZNIEFF de type I et d'une ZNIEFF de type II.



2. LES ZONES HUMIDES

2.1. Le rôle des zones humides

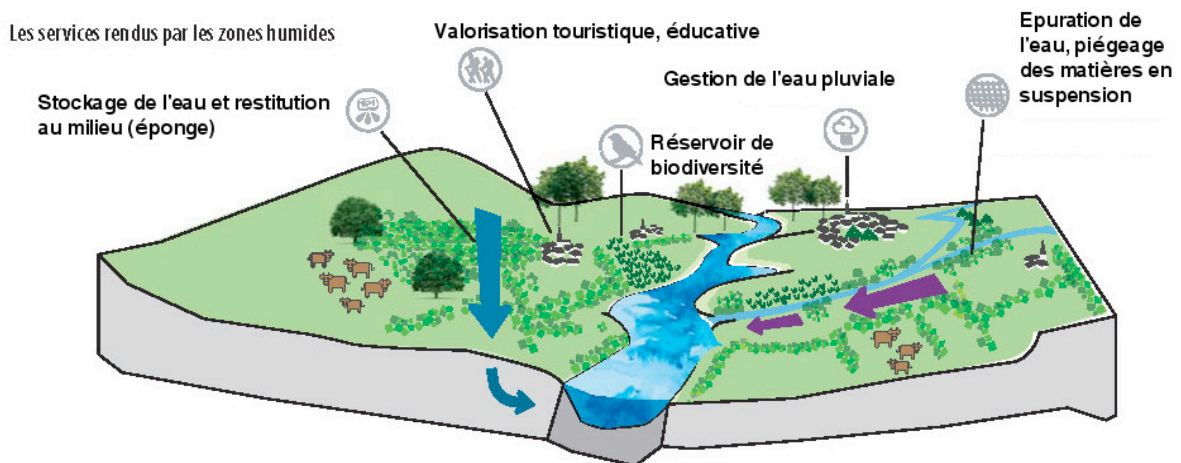
Les zones humides regroupent des milieux très variés au niveau structurel et fonctionnel. La **présence d'eau**, de **sols hydromorphes** (sols gorgés d'eau), et d'une **végétation hygrophile** (végétaux vivant dans des conditions d'humidité, atmosphérique ou édaphique, voisines de la saturation), constituent trois paramètres indispensables pour caractériser les zones humides.

Ils ont permis la reconnaissance officielle de la définition de la loi sur l'eau de 1992 :

“Les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.”

Les zones humides jouent de multiples rôles :

- **Protection contre les inondations** par écrêtement des crues ; les zones humides ont la capacité de stocker de grandes quantités d'eau, qui sont ensuite progressivement restituées au milieu (rôle tampon, ou éponge)
- **Amélioration de la qualité de l'eau** ; les conditions particulières des sols des milieux humides permettent la transformation ou la dégradation d'un certain nombre de polluants (nitrates, phosphates...) ; les végétaux retiennent et absorbent les matières en suspension...
- **Source de diversité biologique** ; les zones humides accueillent une biodiversité importante, aussi bien animale que végétale, et abritent de nombreuses espèces protégées et/ ou menacées.
- **Ressources économiques, scientifiques, sociales et récréatives** ; les zones humides ont une importante valeur touristique ; elles sont un très bon support pour la sensibilisation aux problèmes de l'environnement ; elles favorisent la pêche, la chasse ou le tourisme vert...



2.2. Les zones humides à Sonchamp

• Enveloppes d'alerte zones humides

Dans un contexte international et national de préservation des zones humides, la DIREN (actuellement DRIEE) a lancé en 2009 une étude de connaissance des secteurs potentiellement humides selon les critères pédologiques et floristiques.

La délimitation des zones humides potentielles s'est basée sur une compilation des données pré-existantes et sur l'exploitation d'images satellites. L'étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide :

- Classe 1 : zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Classe 2 : zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :
 - ♦ zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)
 - ♦ zones identifiées par des diagnostics de terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de l'arrêté.
- Classe 3 : zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence de zones humides, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Classe 4 : zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
- Classe 5 : zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

La commune de Sonchamp est concernée par trois classes :

- Classe 2 : vallée de la Rémarde, prairies en lisière forestière (le Bois du Coin, la Reverderie), zones humides au sein du massif forestier de Rambouillet.
- Classe 3 : massif forestier de Rambouillet, vallée de la Rémarde, pourtour des cours d'eau.
- Classe 5 : mares forestières, mares situées en zone cultivée, étangs de la vallée de la Rémarde et cours d'eau.

Ces enveloppes sont localisées page suivante.

● **Zones humides identifiées dans le cadre du SAGE Orge-Yvette**

La révision du SAGE Orge-Yvette a été approuvée en juillet 2014. Une des dispositions du SAGE est de réaliser un inventaire de zones humides sur son territoire selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Cet inventaire est en cours de réalisation et devrait être finalisé fin 2017. Il permettra entre autres d'identifier, de délimiter et de caractériser les zones humides par des relevés de terrain dans des enveloppes de zones humides probables prédéfinies postérieurement.

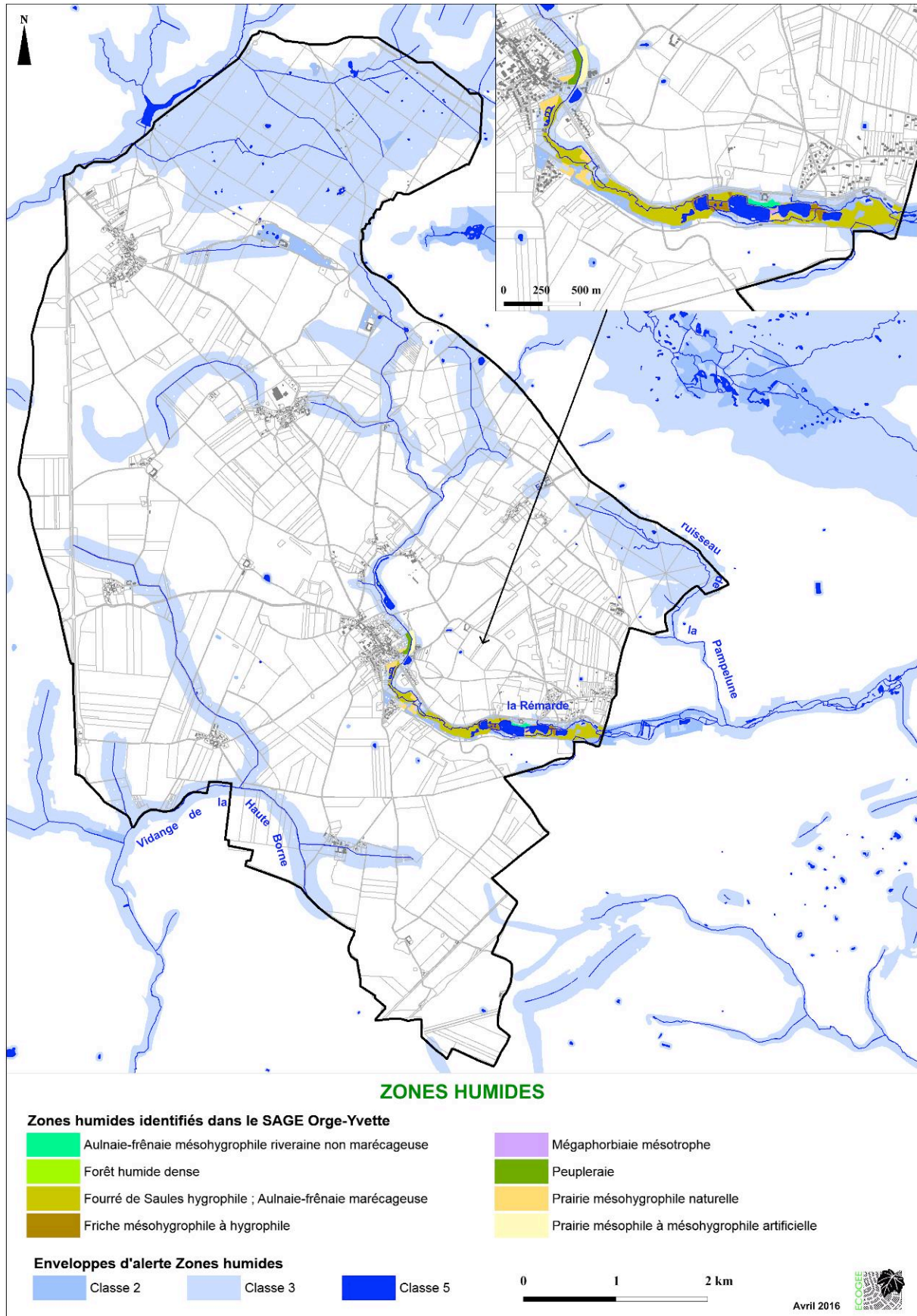
Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE) a identifié, préalablement à cet inventaire, des zones humides connues mais qui ne sont pas définies selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Sur la commune de Sonchamp, ces zones humides sont localisées dans la vallée de la Rémarde. Il s'agit essentiellement de saulaies et d'aulnaies-frênaies marécageuses, mais on y trouve également des prairies humides, des mégaphorbiaies et des peupleraies.

Ces zones humides sont localisées sur la carte page suivante et sont superposées aux enveloppes d'alerte.

Le PAGD identifie également la vallée de la Rémarde, de l'aval de la station d'épuration à la limite communale, comme une zone humide prioritaire du SAGE selon des critères écologiques, de qualité des eaux et de régulation des crues.

Le PLU doit être en conformité avec le SAGE, il doit protéger les zones humides identifiées dans le SAGE par :

- La réduction de l'impact des projets d'aménagement sur les zones humides, sur leurs fonctionnalités et leurs services rendus.
- La préservation des enjeux spécifiques des zones humides prioritaires identifiés en ZH2 (voir cartographie SAGE), intégration de ces zones humides dans un zonage spécifique et dispositions à ajouter dans le règlement.
- Si impact négatif sur les zones humides dans le cadre d'un projet d'aménagement, application de la doctrine éviter, réduire, compenser (ERC). Les mesures compensatoires devront obtenir un gain équivalent en termes de biodiversité et de fonctions hydrauliques. Si cela n'est pas le cas, création d'une zone humide à hauteur de 150% de la surface perdue.



3. LES HABITATS

Ce chapitre a été rédigé à partir de la compilation des observations de terrain en 2015 et des données recueillies : porter à connaissance du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, carte phytosociologique de la végétation naturelle et semi-naturelle du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP), données transmises par la commune, DOCOB, fiches ZNIEFF...

3.1. Les bois

Les bois représentent la part la plus importante des milieux naturels et semi-naturels du territoire communal : de l'ordre de 28 %, soit environ 1300 ha.

La majeure partie de ces milieux boisés appartient au massif de Rambouillet (forêt domaniale), ce qui correspond au nord du territoire communal. L'espace Rambouillet, aménagé par l'ONF à cet endroit, accueille un nombreux public sur environ 180 hectares. Une partie de cet espace est donc artificialisé : bâtiments, parkings...

Deux autres importants massifs boisés, en continuité avec le précédent correspondent aux bois départementaux de Pinceloup et de Saint-Benoît. Enfin, la vallée de la Rémarde est en partie boisée, notamment sur les pentes les plus fortes : bois autour du château de Pinceloup, bois de Plaisance, Remise de Ponthévrard...

Les nombreuses mares réparties dans tout cet ensemble apportent une grande biodiversité au territoire.

Le plateau agricole se caractérise par un nombre important de bosquets dispersés, de dimensions assez diverses, depuis moins de 1 ha (bois à Maréchal, bois Muteau, Remise de la Mare Rouge...) à plus de 10 ha pour le plus vaste (bois de Chatonville).



Chênaie en forêt de Rambouillet (environs de Bonne Mare)



Le bois de Baudicourt

Source : Google Street View

On note aussi d'assez nombreuses bandes boisées, surtout localisées entre Chapelle Saint-Jean et la vallée de la Rémarde. Ces bandes boisées sont très intéressantes du point de vue écologique car elles présentent un linéaire de lisières beaucoup plus important qu'un bosquet de même surface de forme plus compacte ; elles jouent aussi un rôle important dans la trame verte, en facilitant les déplacements de la faune dans cette vaste clairière entourée de massifs boisés.

Les massifs forestiers (forêt de Rambouillet et bois de Pinceloup à l'exception de leurs périphéries, bois de Saint-Benoît), sont occupés par la chênaie acidiphile ligérienne du *Quercion robori-pyrenaicae*, où la strate arborescente est dominée par le Chêne sessile, accompagné parfois du Charme, du Bouleau verruqueux, du Châtaignier...

Les bordures sud de la forêt de Rambouillet et du bois de Pinceloup correspondent à un groupement plus neutrophile, sur sol bien alimenté en eau, le *Carpinion betuli*. Le Chêne pédonculé et le Charme sont accompagnés par l'Érable champêtre.

La végétation des bosquets les plus importants en surface, au sud-ouest de Sonchamp, est attribuée au *Carpino betuli – Fagion sylvaticae*, soit des hêtraies-chênaies (source : Conservatoire botanique national du bassin parisien, ou CBNBP, carte phytosociologique de la végétation naturelle et semi-naturelle), les autres correspondent à des végétations qui ne sont pas considérées comme naturelles ou semi-naturelles (groupements rudéraux, perturbés...).

Les plantations occupent des surfaces réduites et sont représentées par de petites surfaces de futaie mixte et de plantation pure de résineux en forêt de Rambouillet, par quelques peupleraies dans la vallée de la Rémarde. Les plantations pures de résineux et les peupleraies sont en général de faible intérêt écologique, respectivement en raison de l'acidification des milieux et du rabattement de la nappe assuré par les racines des peupliers, outre leur faible diversité.

3.2. Les vergers

Les vergers sont peu nombreux sur la commune. Le plus grand est situé près des Loireux, en lisière forestière. C'est un verger relativement jeune qui n'a pas pour le moment de grands intérêts écologiques. L'analyse des anciennes photos aériennes montre que les vergers étaient également peu présents sur le territoire communal et étaient principalement localisés à proximité des hameaux. La plupart d'entre eux ont disparu, remplacés par des cultures ou par l'urbanisation ou encore abandonnés. C'est le cas d'un verger planté dans les années 50 près de la Butte des Bordes qui a été abandonné dans les années 80. Le milieu s'est refermé pour se transformer en bois.



Verger à la Butte des Bordes en 1970

Source : Géoportail



Ancien verger à la Butte des Bordes en 2014

Source : Google Earth

3.3. Les milieux herbeux

Les milieux herbeux sont peu représentés sur le territoire communal. Les prairies, essentiellement pâturées par des chevaux, sont localisées notamment au Coin du Bois (surface la plus importante d'un seul tenant, de l'ordre de 40 ha), autour de Greffiers, en périphérie du bourg de Sonchamp, à Chatonville, aux Monts... Les prairies naturelles, qui sont les seules cartographiées par le CBNBP, relèvent des alliances de *Arrhenatherion elatioris* ou du *Cynosurion cristati*. Des prairies semées ont également été observées, notamment une vaste parcelle récemment semée au lieu-dit les Monts. Leur diversité floristique est très faible et leur intérêt écologique est réduit.



Prairie pâturée au lieu-dit l'Ardillier



Prairie pâturée par des chevaux au nord des Monts

Les friches (ou jachères) sont présentes sur quelques vastes parcelles : périphérie de Greffiers, sud-est de Sonchamp...

Les principales zones présentant un intérêt écologique notamment pour l'accueil d'oiseaux à la recherche de milieux ouverts sont les parcelles au nord des Greffiers (prairies), au lieu dit Le Coin du bois (prairies, mares) et les friches agricoles de Chatonville (hivernage et nidification de plusieurs espèces remarquables d'oiseaux, comme le Hiboux des marais, les busards...) (source : PAC du PNR).

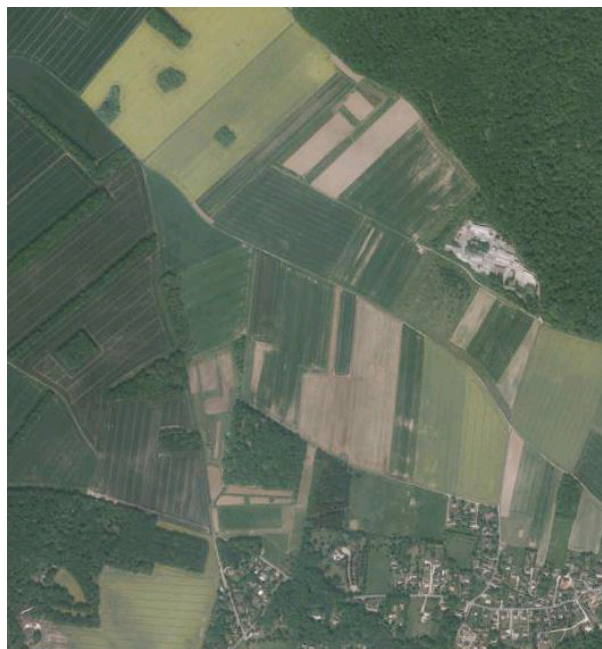
3.4. Les haies, alignements et arbres isolés

Les haies et alignements d'arbres sont peu nombreux sur le territoire.

Les photos aériennes anciennes disponibles sur le géoportail (mission de 1946 pour la plus ancienne) ne montrent guère plus de haies, mais par contre un parcellaire plus fragmenté, où certaines parcelles montrent des alignements de fruitiers et quelques grands arbres (voir ci-dessous) qui n'existent plus actuellement. L'exemple ci-dessous, qui concerne le secteur situé entre Chapelle Saint-Jean et les Monts, met en évidence les haies qui ont disparu (quart nord-ouest de l'extrait) ainsi que de nombreux arbres dans le secteur maintenant urbanisé au sud-est.



Au nord-est du bourg de Sonchamp (1946)



Au nord-est du bourg de Sonchamp (2011)

source : géoportail

source : géoportail

Les haies sont très rares sur le territoire et surtout représentées le long des limites séparatives des secteurs bâtis, plus rarement près des anciennes fermes (la Californie, au Sud). On observe une haie dominée par le robinier en bordure de la route d'accès à Pinceloup, avec une strate arbustive dominée par les ronces et une haie plus intéressante du point de vue écologique de part et d'autre du chemin perpendiculaire (chemin de la Grand-Ville), formée de quelques chênes de taille moyenne et d'une strate arbustive.



Haie de part et d'autre du chemin de Grand-Ville

Source : Google Street View

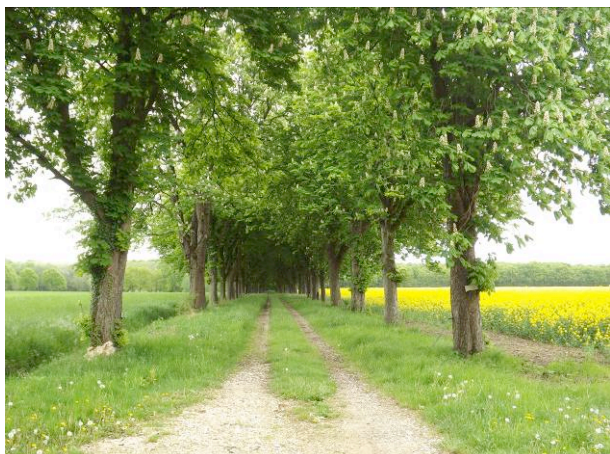


Haie plantée en partenariat avec les chasseurs dans le secteur de la Mare Piquet

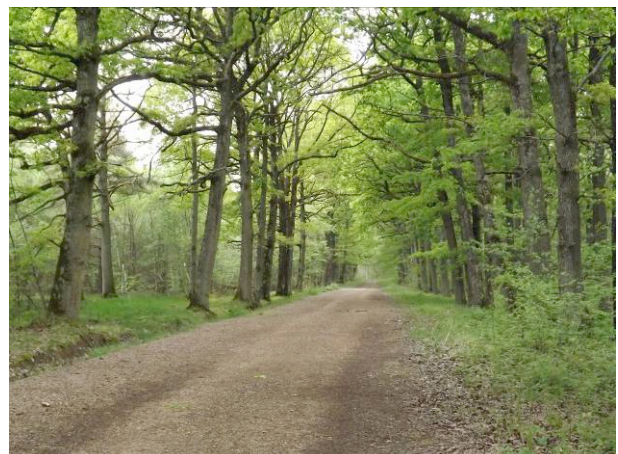
(Cliché O.Marchal / PnrHVC, 2013), source : PAC PNR

Des interventions du Pnr en partenariat avec les associations de chasse ont eu lieu sur le plateau autour de Loireux (implantation de haies, création d'une mare...) afin de renforcer la trame verte et bleue.

Les alignements d'arbres sont mieux représentés, surtout à proximité de Chapelle Saint-Jean, où des alignements d'arbres anciens (marronniers) encadrent la route de Loireux de part et d'autre de la chapelle ainsi que la route perpendiculaire.



Alignements de Marronniers route des Loireux

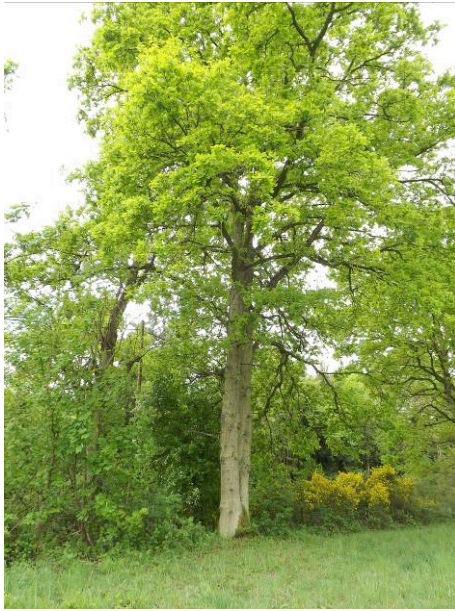


Alignements de Chênes le long du Vieux Chemin de Saint-Arnoult, en limite communale

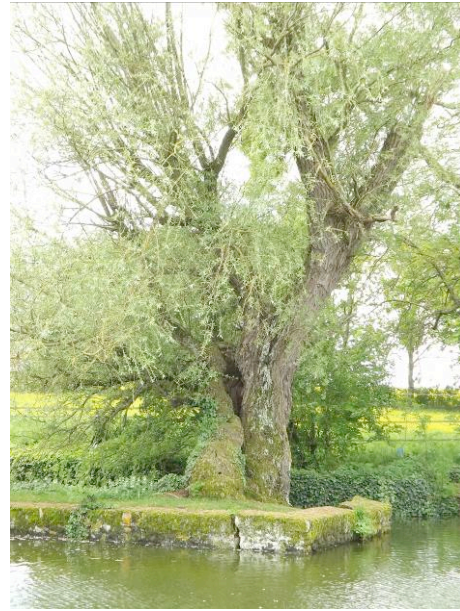
Les alignements d'arbres le long des allées du château de Pinceloup ont été récemment replantés. Dans la partie sud du territoire communal, un double alignement remarquable de Peupliers encadre la RD 988.

Enfin, des alignements de Tilleuls délimitent le site de l'ancienne usine de la Hunière. On note à proximité des alignements de Peupliers d'Italie en limite séparative. D'autres alignements (Peupliers, résineux...) s'observent çà et là dans les secteurs bâtis (l'Ardillier, le Guèpière...).

Les arbres isolés sont quasiment absents dans toute la partie cultivée du territoire, sauf dans les fermes et hameaux. Des arbres remarquables ont ainsi été notés en bordure de secteur boisé, comme au lieu-dit les Monts., ou près de mares, comme à la Cheraille.



Chêne remarquable en lisière près du lieu-dit les Monts



Vieux Saule blanc à cavité près de la mare de la Cheraille

Les arbres à cavités sont particulièrement intéressants du point de vue écologique, car ils sont susceptibles d'abriter une petite faune très diversifiée : insectes xylophages, oiseaux cavicoles comme par exemple la Chouette chevêche, Chiroptères, petits mammifères... A ce titre, ces arbres doivent être préservés.

3.5. Milieux humides

Les milieux humides les mieux représentés sur le territoire communal sont les mares, présentes en grand nombre en milieu forestier ; quelques unes sont encore visibles dans la plaine agricole, même si un certain nombre d'entre elles a été comblé. Toutes ces mares sont cartographiées (voir carte des habitats).

Les plus intéressantes du point de vue écologique sont les mares forestières, qui bénéficient d'un environnement naturel et diversifié et d'une situation plus favorable au sein de la trame verte et bleue.

Les mares situées dans le domaine départemental en grande partie situé sur la commune de Sonchamp (bois de Pinceloup, bois de Saint-Benoît, bois de Plaisance) ont été inventoriées par Biodiversita en 2009, ce qui a permis de hiérarchiser les enjeux écologiques, puis les priorités d'intervention.

La mare de l'Île Flottante est qualifiée de « site phare », qui cumule des enjeux fort à la fois aux titres flore-habitats, amphibiens et odonates.

Les mares dites « prioritaires » sont : la mare de l'Île Flottante, l'étang de la Fosse aux Loups, la mare Trémière et 4 autres mares forestières du bois de Saint-Benoît.

L'un des facteurs importants d'intérêt écologique est la présence de végétations rivulaire et aquatique diversifiées, ce qui nécessite un bon éclaircissement, et qui est notamment favorable aux Odonates.



La mare de l'Île Flottante



La Bonne Mare

Sur l'ensemble de la commune, le CBNBP a recensé un certains nombre d'habitats ponctuels liés aux mares et étangs, et notamment :

- Des végétations aquatiques
 - Des communautés de lentilles d'eau flottant à la surface (*Lemnion minoris*) ou à quelques centimètres sous la surface (*Lemnion trisulcae*)
 - Des herbiers enracinés vivaces : *Nymphaeion albae* (grands nénuphars), *Potamion polygonifolii* (potamots à feuilles ovales)
 - Des herbiers de Characées : *Nitellion flexilis* (communautés des eaux acides à neutres)
- Des végétations amphibies
 - Des gazons vivaces amphibies (*Elodo palustris* – *Sparganion*)
 - Des roselières (*Phragmition communis*), des végétations aquatiques de dicotylédones, par exemple l'Oenanthe aquatique (*Oenanthion aquaticae*), des magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*)
 - Des marais de transition (*Caricion lasiocarpae*)
 - Des communautés rampantes des eaux stagnantes à légèrement courantes (*Glycerion fluitantis* – *Sparganion neglecti*)
- Des végétations prairiales
 - *Juncion acutiflori*
- Des végétations pré-forestières
 - Fourrés arbustifs des fonds de vallée (*Salici cinerea* – *Viburnenion opuli*).



La mouillère des Quarante Setiers : de loin on distingue juste une dépression au sein du champ de colza (Cliché O.Marchal / PnrHVC, 2013)

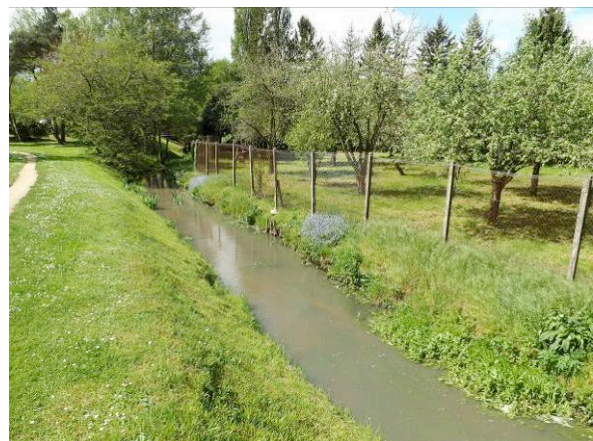
Une mention particulière doit être faite pour la mouillère des Quarante Setiers.

Les mouillères sont des étendues d'eau de petite dimension, très sensibles aux variations des conditions climatiques (pluviométrie, ensoleillement, température) et culturales (labour ou non). La profondeur ne dépasse pas 50 cm, avec des pentes douces et un éclaircissement maximal. Les espèces qu'elles abritent ont développé des stratégies d'adaptation. De nombreuses espèces végétales sont dites « à éclipse » : elles ne se développent que lorsque les conditions qui leur sont favorables sont réunies. Les espèces animales inféodées à ces milieux subissent le même type de phénomène : leur reproduction peut être très faible ou très forte selon les années et elles peuvent également migrer d'un site à l'autre.

La mouillère des Quarante Setiers abrite plusieurs plantes remarquables, dont deux sont protégées au niveau national : la Pulicaire annuelle et l'Étoile d'eau.



L'affluent de la Vidange de la Haute Borne, près de Chatonville



La Rémarde à proximité du bourg de Sonchamp

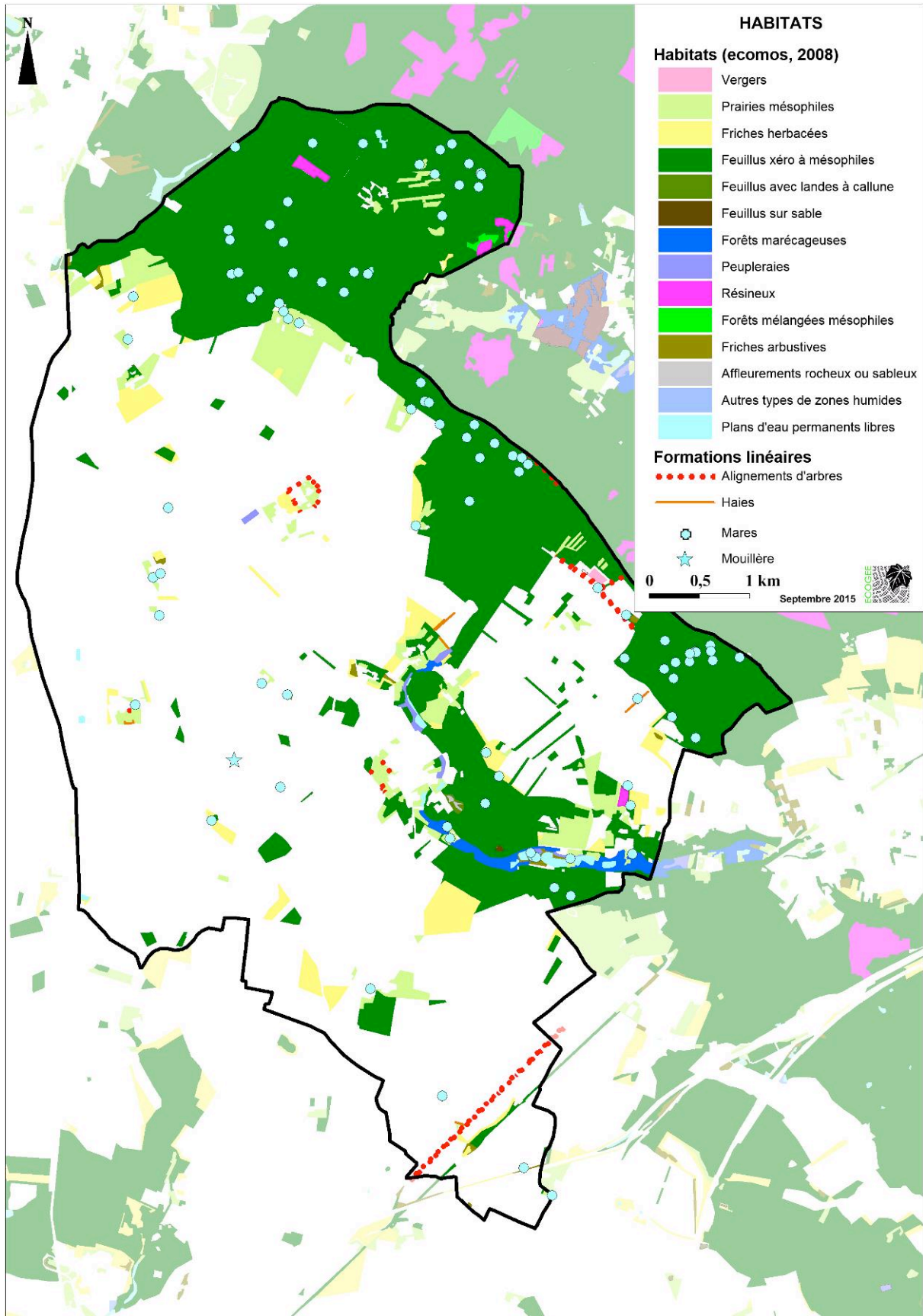
Les autres habitats humides se trouvent le long de la Rémarde et en fond de vallée. La cartographie du CBNBP mentionne notamment des aulnaies (*Alnion glutinosae*), des roselières (*Phragmition communis*), des peupleraies...

Dans la plaine agricole, les cours d'eau sont très artificialisés, mais certains montrent cependant une végétation hygrophile, comme l'affluent de la Vidange de la Haute Borne près de Chatonville : ce cours d'eau a un profil de fossé et montre une bordure d'Iris faux-acore. L'intérêt écologique de ces cours d'eau est limité, mais ils constituent des corridors pour certaines espèces.

3.6. Habitats ponctuels : sablières, carrières

Les sables de Fontainebleau sont des sables siliceux très purs qui ont été exploités sur le territoire communal, notamment dans le bois de Plaisance. Le CBNBP indique ponctuellement le long du sentier de randonnée des landes à genêt (*Sarothamnion scoparii*) et des pelouses sur sables (*Miboro minima* – *Corynephorion canescentis*). Des landes à bruyères sont également présentes. Ces milieux intéressants se raréfient à l'échelle régionale et doivent être préservés de la fermeture par boisement.

Des formations calcaires ont été exploitées à Sonchamp dans la carrière de la butte Saint-Georges, maintenant remblayée ; il s'agit des calcaires de Beauce et d'Étampes. Ces formations permettent la mise en place d'une flore calcicole. Ainsi, la Commune de Sonchamp présente les seules stations du PNR pour quelques espèces calcicoles, comme la Centaurée noire (source : PAC du PNR HVC). La carrière située face au château de Pinceloup mériterait ainsi d'être préservée.



4. LA FLORE

La base FLORA du Conservatoire botanique national du bassin parisien indique la présence de 582 taxons sur la commune de Sonchamp, ce qui représente une diversité floristique assez élevée. Cette diversité atteint 588 taxons si l'on intègre les relevés floristiques réalisés en 2009 par Biodiversita et les données des fiches ZNIEFF.

La liste des espèces inventoriées sur la commune est présentée en annexe I.

Parmi ces espèces, 13 sont protégées nationalement ou régionalement.

Une espèce est protégée sur le territoire national, l'Herbe de Saint-Roch, qui a été inventoriée pour la dernière fois en 2001. Elle est présente dans la ZNIEFF « Mouillère des quarante Setiers ». C'est une plante qui pousse dans les fossés humides, au bord des mares et des étangs, ainsi que dans les dépressions humides.



Herbe de Saint-Roch



Potentille des marais



Boulette d'eau

Les douze autres espèces sont protégées régionalement. La Potentille des marais, le Scirpe flottant, la Linaigrette à feuilles étroites, la Lobélie brûlante, la Boulette d'eau et le Polystic à aiguillons sont présents dans la ZNIEFF « Étang d'Or et Mares forestières du Bois de la Villeneuve ». L'Utriculaire citrine est présente dans trois mares du Bois Départemental de St-Benoît. L'Étoile d'eau et la Gypsophile des murailles sont présentes dans la ZNIEFF « Mouillère des quarante Setiers ».

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Liste rouge	Espèce dét. ZNIEFF	Dernière observation
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome faux-seigle	PR		X	2010
<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laïche tronquée	PR	EN	X	2008
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée		VU		2001
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laïche vulgaire		EN		1992
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laïche à bec		EN	X	2001
<i>Comarum palustre</i> L., 1753	Potentille des marais	PR	CR	X	1995
<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768	Étoile d'eau	PR	EN	X	2001
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe épingle		EN	X	2008
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	PR	VU	X	2001
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule vulgaire			X	2011
<i>Fumaria muralis</i> Sond. Ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des murs		VU	X	2011
<i>Gypsophila muralis</i> L., 1753	Gypsophile des murailles		EN	X	1995

<i>Hottonia palustris L., 1753</i>	Hottonie des marais		VU	X	2012
<i>Hypochaeris glabra L., 1753</i>	Porcelle glabre		VU		2011
<i>Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810</i>	Scirpe flottant	PR	VU	X	2012
<i>Juncus tenageia Ehrh. Ex L.f., 1782</i>	Jonc des vasières		VU	X	1995
<i>Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785</i>	Miroir de Vénus		VU		1992
<i>Lobelia urens L., 1753</i>	Lobélie brûlante	PR		X	2012
<i>Lysimachia nemorum L., 1753</i>	Lysimaque des bois		VU		2008
<i>Lysimachia tenella L., 1753</i>	Mouron délicat		EN	X	2011
<i>Mentha pulegium L., 1753</i>	Menthe pouliot		EN	X	2008
<i>Menyanthes trifoliata L., 1753</i>	Trèfle d'eau		VU		2010
<i>Monotropa hypopitys L., 1753</i>	Monotrope sucepin		VU	X	2008
<i>Orchis simia Lam., 1779</i>	Orchis singe		VU		1992
<i>Pilularia globulifera L., 1753</i>	Boulette d'eau	PR	EN	X	2012
<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799</i>	Polystic à aiguillons	PR		X	2008
<i>Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791</i>	Herbe de Saint-Roch	PN	VU	X	2001
<i>Scorzonera humilis L., 1753</i>	Scorsonère des prés		VU		2012
<i>Sedum cepaea L., 1753</i>	Orpin pourpier		VU		2009
<i>Serratula tinctoria L., 1753</i>	Serratule des teinturiers			X	2012
<i>Sparganium natans L., 1754</i>	Rubanier nain	PR	EN	X	1995
<i>Spergula morisonii Boreau, 1847</i>	Spargoute printanière		VU	X	2011
<i>Thlaspi arvense L., 1753</i>	Tabouret des champs		VU	X	2011
<i>Utricularia australis R.Br., 1810</i>	Utriculaire citrine	PR		X	2011
<i>Veronica verna L., 1753</i>	Véronique printanière		VU		2011
<i>Vicia lathyroides L., 1753</i>	Vesce printanière		VU		1994
<i>Zannichellia palustris L., 1753</i>	Zannichellie des marais	PR		X	2012

Statut de protection : PN : protection nationale ; PR : protection régionale

Liste rouge régionale : CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable

dét. : déterminante

Les espèces végétales remarquables sont nombreuses sur la commune : on note 30 espèces de la liste rouge régionale et 26 espèces déterminantes ZNIEFF, ce qui confirme le fort intérêt floristique du territoire communal. Les milieux humides (prairies hydromorphes, mares forestières...) rassemblent une bonne partie de ces espèces, comme par exemple le Rubanier nain, la Laîche étoilée, l'Hottonie des marais..., ainsi que dans une moindre mesure les milieux secs (Véronique printanière, Orchis singe, Gypsophile de murailles...).

**Trèfle d'eau**

Source : Christian Fischer (Wikimedia)

**Porcelle glabre**

Source : Christian Fischer (Wikimedia)

Cinq espèces végétales invasives ont été inventoriées sur le territoire : le Robinier faux-acacia, présent dans de nombreux bois et bosquets, l'Ailante, la Lentille d'eau minuscule, le Bident feuillé et la Renouée du Japon observée en bord de route à Chatonville.

**Renouée du Japon**

5. LA FAUNE

Les données sont issues des observations de terrain 2015, des données issues de la base de données de l'INPN et des sites Internet <http://www.faune-iledefrance.org> et <http://cettia-idf.fr> (dernière consultation le 08/07/2015), des fiches ZNIEFF et des DOCOB. Il faut noter que les données issues de l'INPN et de ce site Internet ne sont pas forcément localisées avec précision. Le plus souvent, seule la commune d'observation est précisée.

Le statut de patrimonialité d'une espèce est défini en fonction de son appartenance à un ou plusieurs documents tels que les Directives Oiseaux et Habitats (annexe I de la DO et annexes II et IV de la DH), les arrêtés ministériels de protection des espèces, la liste des déterminantes ZNIEFF d'Île-de-France, les Listes rouges nationale et régionale...

Les relevés faunistiques figurent à l'annexe II.

5.1. Les Mammifères

Les données bibliographiques et les inventaires de terrain de 2015 mentionnent la présence de dix-neuf espèces de Mammifères sur le territoire communal. Parmi celles-ci, huit sont d'intérêt patrimonial :

Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale ¹	Liste rouge nationale	Espèce dét. ZNIEFF	Date de la dernière obs.
Blaireau européen				X	2015
Cerf élaphe				X	2015
Écureuil roux		Art. 2			2014
Hérisson d'Europe		Art. 2			2013
Lapin de garenne			NT		2014
Murin de Natterer	Ann. IV	Art. 2		X	-
Pipistrelle commune	Ann. IV	Art. 2			2014
Sérotine commune	Ann. IV	Art. 2		X	-

Liste rouge : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé
dét. : déterminante ; obs. : observation

Le **Blaireau européen** est une espèce nocturne qui habite en forêt et en bordure de haies. Il creuse un terrier dans tout type de sol pour peu qu'il soit bien drainé.

Le **Cerf élaphe** fréquente les grands massifs forestiers de feuillus ou mixtes. On l'observe aussi dans les prairies et les landes.

L'**Écureuil roux** vit principalement dans les milieux boisés, mais on peut aussi le rencontrer dans les parcs et les jardins.



Trace de Blaireau européen



Cerf élaphe
Source : Jörg Hempel (Wikimedia)



Écureuil roux

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Le **Hérisson d'Europe** occupe une grande diversité d'habitats : haies, bosquets, bois de feuillus, jardins et parcs...

Le **Lapin de garenne** fréquente des milieux variés tels que les forêts claires et les clairières, les landes et les prairies, les carrières de sables et les champs. Il recherche des terrains à herbes courtes, faciles à creuser, bien drainés et parsemés de buissons ou de haies. Il a été observé à la Reverderie (Cettia).

Le **Murin de Natterer** est présent autant en milieu forestier, qu'agricole extensif et dans les zones d'habitats dispersés. Il hiberne essentiellement sous terre, dans des grottes, caves, tunnels... Les gîtes estivaux sont assez diversifiés, on le retrouve dans des cavités arboricoles, les bâtiments, les ponts ou les falaises. Il chasse de préférence le long des massifs anciens de feuillus, dans les petits boisements, les jardins, les ripisylves de rivières calmes ou en zones plus anthropiques.

La **Pipistrelle commune** est observée dans tous types de milieux et on la retrouve fréquemment dans des milieux anthropiques. Ses gîtes d'hiver sont tous situés dans des anfractuosités de bâtiments. Ses gîtes d'été sont surtout situés dans un site artificialisé, mais on la retrouve parfois dans une cavité arboricole. Elle chasse surtout dans les milieux humides, lacs, étangs et rivières, les zones urbanisées et les zones boisées.

La **Sérotine commune** chasse généralement dans les milieux bocagers, les prairies, les zones humides, les lisières et les allées de sous-bois, les parcs et les jardins, les vergers et les éclairages urbains. Ses gîtes d'hiver sont généralement des anfractuosités dans les habitations, les greniers et les églises, plus rarement dans les arbres creux. Ses gîtes d'été sont les combles et les anfractuosités bâtiments, rarement dans les cavités arboricoles.

Ces trois chauves-souris ont été recensées dans la partie nord du territoire communal, essentiellement dans le massif forestier de Rambouillet et en lisière (source : PRA Chiroptères). Le PRA en faveur des Chiroptères mentionne aussi la présence d'un ou de plusieurs gîtes d'hibernation sur la commune, sans précision sur la localisation et les espèces recensées.



Hérisson d'Europe

Source : Gaudete (Wikimedia)



Lapin de garenne

Source : JJ Harrison (Wikimedia)



Pipistrelle commune

Source : Barracuda1983 (Wikimedia)

On note aussi la présence d'autres mammifères tels que le Sanglier, l'Hermine, le Campagnol roussâtre, le Léro et le Chevreuil. Le Ragondin et le Rat musqué sont considérés comme étant invasives, le premier étant présent dans la Mare aux Saules.

5.2. Les Oiseaux

Les inventaires de 2015 et les données bibliographiques ont permis de relever la présence de 147 espèces sur le territoire communal. Il peut s'agir d'oiseaux nicheurs, de migrateurs ou d'hivernants. Parmi ces espèces, soixante-sept présentent un statut patrimonial. Seules les vingt-neuf espèces menacées en Île-de-France et/ou en France ont été reprises dans le tableau suivant :

Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale ²	LR nationale - nicheurs	LR nationale - hivernants	LR régionale - nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèce dét. ZNIEFF - hivernants	Date de la dernière obs.
Alouette lulu	Ann. I	Art. 3			VU	X		2013
Autour des palombes		Art. 3 et 4			EN	X		2013
Balbuzard pêcheur	Ann. I	Art. 3	VU					2013
Bécassine des marais			EN		RE	X	X	2014
Bergeronnette des ruisseaux		Art. 3				X		2015
Bondrée apivore	Ann. I	Art. 3			VU	X		2014
Bouvreuil pivoine		Art. 3	VU		NT			2013
Busard cendré	Ann. I	Art. 3	VU		CR	X		2015
Busard des roseaux	Ann. I	Art. 3	VU		CR	X		2015
Busard Saint-Martin	Ann. I	Art. 3			VU	X		2015
Canard souchet					CR	X	X	2012
Courlis cendré			VU					2013
Faucon pèlerin	Ann. I	Art. 3			VU			2013
Gobemouche gris		Art. 3	VU		NT			2012
Grue cendrée	Ann. I	Art. 3	CR					2014
Hibou des marais	Ann. I	Art. 3	VU					2015
Huppe fasciée		Art. 3			CR	X		2012
Linotte mélodieuse		Art. 3	VU					2015
Milan noir	Ann. I	Art. 3			VU	X		2013
Milan royal	Ann. I	Art. 3	VU	VU				2015
Oie cendrée			VU					2013
Petit gravelot		Art. 3			VU	X		2015
Pic épeichette		Art. 3			VU			2014
Pipit farlouse		Art. 3	VU		VU			2015
Pouillot siffleur		Art. 3	VU		EN			2009
Sarcelle d'hiver			VU		CR	X	X	2012
Tadome de Belon		Art. 3			VU			2013
Tarier des prés		Art. 3	VU		RE	X		2014
Vanneau huppé					VU	X		2015

Liste rouge (LR) : RE : disparu ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé
dét. : déterminante ; obs. : observation

Les milieux naturels du territoire communal accueillent divers cortèges avifaunistiques :

- le cortège de milieux boisés est composé de nombreuses espèces caractéristiques telles que le Pic épeiche, le Pic noir, le Geai des chênes, le Grimpereau des jardins, la Sittelle torchepot, le Pinson des arbres, la Mésange nonnette ou le Troglodyte mignon, mais aussi l'Autour des palombes, la Bondrée apivore et le Bec-croisé des sapins.

² Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



Mésange noire
Source : Oer Harald Olsen (Wikimedia)



Forêt de Rambouillet, à proximité du Trou au Loup



Coucou gris
Source : Locaguapa (Wikimedia)

- le cortège des milieux de transition entre milieux ouverts et milieux fermés (friches, lisières...) comprend entre autres le Pouillot véloce, la Fauvette grisette, la Mésange charbonnière, ou l'Hypolaïs polyglotte. On observe également le Pipit des arbres, la Linotte mélodieuse, l'Engoulevent d'Europe et l'Alouette lulu.



Alouette lulu
Source : Ján Sveltik (Wikimedia)



Friche herbacée de la Remise de Ponthévrard



Linotte mélodieuse
Source : Pierre Dalous (Wikimedia)

- le cortège de milieux agricoles est composé de l'Alouette des champs, de la Caille des blés, de la Perdrix rouge, de l'Étourneau sansonnet, mais aussi de l'Oedicnème criard et des Busards cendré et Saint-Martin.



Busard Saint-Martin
Source : Hen Harrier (Wikimedia)



Paysage agricole aux abords des Bordes



Oedicnème criard
Source : Franck Vassen (Wikimedia)

- le cortège des milieux aquatiques et de ses abords : Martin-pêcheur d'Europe, Bruant des roseaux, Canard souchet, Cygne tuberculé, Grèbe castagneux, Mouette rieuse, Bergeronnette des ruisseaux...



Martin-pêcheur d'Europe
Source : Andreas Trepte (Wikimedia)



Etang bordant la Rémarde



Grèbe castagneux
Source : Bohuš Čičel (Wikimedia)

- le cortège de milieux anthropisés comprend entre autres le Moineau domestique, le Merle noir, l'Hirondelle rustique, le Chardonneret élégant, le Martinet noir ou le Pigeon ramier, mais aussi l'Effraie des clochers et la Tourterelle turque.



Chardonneret élégant
Source : MPF (Wikimedia)



Jardin et espaces verts à Sonchamp



Tourterelle turque
Source : DickDaniels (Wikimedia)

5.3. Les Reptiles

Le territoire communal accueille cinq espèces de Reptiles qui sont toutes patrimoniales :

Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale ³	Espèce dét. ZNIEFF	Date de la dernière obs.
Coronelle lisse	Ann. IV	Art. 2		2011
Couleuvre à collier		Art. 2		2015
Lézard des murailles	Ann. IV	Art. 2		2013
Lézard vivipare		Art. 3	X	2015
Orvet fragile		Art. 3		2010

dét. : déterminante ; obs. : observation

La **Coronelle lisse** vit dans les milieux rocailloux, les tourbières, les landes, les talus ou les lisières forestières.

La **Couleuvre à collier** vit principalement près ou dans les zones humides telles que les roselières, les bords d'étangs, de mares ou de rivières. Elle fréquente aussi des milieux plus secs, tels que les lisières forestières, les landes ou les murs de pierres.

Le **Lézard de murailles** s'observe dans des habitats divers tels que les murets de pierres sèches, les tas de bois, les bordures de voies ferrées, les haies ou les lisières forestières.

³ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



Coronelle lisse (juvénile)



Couleuvre à collier



Lézard des murailles

Le **Lézard vivipare** apprécie les sols calcaires ensoleillés et à végétation dense. On l'observe notamment dans des milieux plus humides que le Lézard des murailles, tels que les prés marécageux et les tourbières. Il est présent en forêt de Rambouillet.

On trouve l'**Orvet fragile** généralement le long des lisières, mais il apprécie aussi divers types de boisements (feuillus ou résineux), les haies, les abords de voies ferrées, les milieux rocheux, les landes ou les tourbières.



Lézard vivipare



Orvet fragile

5.4. Les Amphibiens

La richesse batrochologique de la commune est assez importante avec la présence de onze espèces sur son territoire, dont neuf qui sont patrimoniales :

Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale ⁴	Liste rouge nationale	Espèce dét. ZNIEFF	Date de dernière obs.
Crapaud commun		Art. 3			2015
Grenouille agile	Ann. IV	Art. 2			2015
Grenouille de Lessona	Ann. IV	Art. 2	NT		2013
Rainette verte	Ann. IV	Art. 2		X	2015
Salamandre tachetée		Art. 3			1998
Triton alpestre		Art. 3		X	2015
Triton crêté	Ann. II et IV	Art. 2			2014
Triton palmé		Art. 3			2015

⁴ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Triton ponctué	Art. 3	2000
----------------	--------	------

Liste rouge : NT : quasi-menacé
dét. : déterminante ; obs. : observation

La **Crapaud commun** se reproduit dans les lacs, étangs, mares, bras morts, marécages et les tourbières. En phase terrestre, il fréquente les milieux frais et boisés (feuillus ou mixtes). Il est présent dans une mare à l'est de la Vallée Vinal, dans la mare Trémiaire (Bois Départemental de St-Benoît), dans la Fosse aux Loup et dans la mare de l'Île flottante (2009, Biodiversita).

En phase terrestre, la **Grenouille agile** apprécie les forêts de plaine, les boisements alluviaux et les milieux bocagers. Lors de la période de reproduction, elle pond dans une grande variété de milieux mais elle évite les points d'eau riches en poissons. Elle se reproduit dans les mares et les fossés de la forêt de Rambouillet et dans deux mares du Bois Départemental de Pinceloup (2009, Biodiversita).

La **Grenouille de Lessona** s'observe dans les petites mares de pâtures, les bordures mésotrophes des étangs ou de mares et dans les bras morts de certaines vallées.



Crapaud commun



Grenouille agile



Grenouille de Lessona

La **Rainette verte** s'observe lors de sa phase terrestre dans une mosaïque de strates arborées, arbustives et herbacées (fourrés, haies, landes, lisières forestières...). Lors de sa phase aquatique, elle fréquente des étangs, bras-morts, mares, roselières, saulaies ou fossés. Elle est présente dans les mares de la forêt de Rambouillet et dans la mare de ferme de Renouvilliers.

La **Salamandre tachetée** affectionne les milieux bocagers et les boisements de feuillus ou mixtes, comme les forêts de pente fraîches, les boisements humides ou les pinèdes sèches sur calcaires.

Le **Triton alpestre** se reproduit dans divers types de plans d'eau pauvres en poissons et à proximité de formations arborées qu'il fréquente en phase terrestre. Il a été observé dans une mare de la forêt de Rambouillet et il est également présent dans une mare à l'est de la Vallée Vinal (2009, Biodiversita).



Rainette verte (juvénile)



Salamandre tachetée

Source : Danny S. (Wikimedia)



Triton alpestre

Source : H. Krisp (Wikimedia)

Dans sa phase aquatique, le **Triton crêté** fréquente les points d'eau stagnante, souvent étendus et en grande densité. On peut donc l'observer dans les étangs dépourvus de poissons, les bras morts, les mares, bassins de

carrières, gravières ou fossés de drainage. Il est présent dans une mare de ferme à Renonvilliers. Il a également été observé dans une friche située à proximité du silo, au nord-ouest des Greffiers.

Pendant sa période de reproduction, le **Triton palmé** s'observe dans divers milieux aquatiques stagnants situés à proximité d'un couvert boisé qu'il fréquente en dehors de cette période. Il se reproduit dans plusieurs mares des Bois Départementaux de Pinceloup et de St-Benoît, ainsi que dans une mare à l'est de la Vallée Vinal (2009, Biodiversita).

Le **Triton ponctué** apprécie en phase terrestre les milieux arborés. Il se reproduit dans les bras morts, les mares, les bassins, les ruisseaux ou les fossés de drainage.



Triton crêté

Source : Rainer Theuer (Wikimedia)



Triton palmé



Triton ponctué (femelle)

Source : H. Krisp (Wikimedia)

On note aussi la présence de la Grenouille commune et de la Grenouille rousse, espèces réglementées sur le territoire national.

5.5. Les Insectes

Plus de 170 espèces d'Insectes ont été recensées sur le territoire communal. Parmi ceux-ci dix-neuf sont patrimoniaux :

Nom latin	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection régionale ⁵	LR nationale	LR régionale	Espèce dét. ZNIEFF	Date de dernière obs.
<i>Megatoma undata</i>						X	2006
<i>Apatura sp.</i>	Petit/Grand Mars changeant					X	2009
<i>Callimorpha dominula</i>	Écaille marbrée		Art. 1			X	2009
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Ann. II					2013
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir					X	2011
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil					X	2009
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre		Art.1			X	2011
<i>Photedes extrema</i>	Nonagrie fauve					X	2009
<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne		Art. 1	NT	NT	X	2012
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge				NT	X	2009
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon		Art. 1			X	2009
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée				NT		2015
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade de Vander Linden					X	2009
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli					X	2009
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain		Art. 1			X	2012
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage			NT		X	2008
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve					X	2012

⁵ Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.

<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun					X	2012
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre					X	2015

Liste rouge : NT : quasi-menacé
dét. : déterminante ; obs. : observation

Megatoma undata est un Coléoptère qui vit dans le bois mort.

Les **Mars changeants** sont des papillons qui fréquentent essentiellement les milieux forestiers.

Active de jour comme de nuit, l'**Écaille marbrée** affectionne les forêts humides.

L'**Écaille chinée** est une espèce qui fréquente une grande variété de milieux secs ou humides, anthropiques ou naturels. La sous-espèce présente en France n'est pas menacée.

Le **Miroir** est lié aux zones humides ensoleillées à Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Il fréquente donc les marais, tourbières, prés à litières et clairières humides.

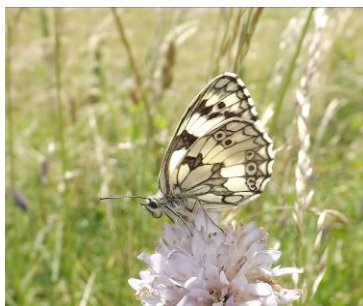
Le **Demi-Deuil** est une espèce des prairies maigres et des pelouses. Il est encore bien représenté en Île-de-France mais est en forte régression autour de la capitale.

La **Mélictée du Mélampyre** apprécie les bois clairs, les trouées forestières fraîches et les prairies sylvatiques humides.

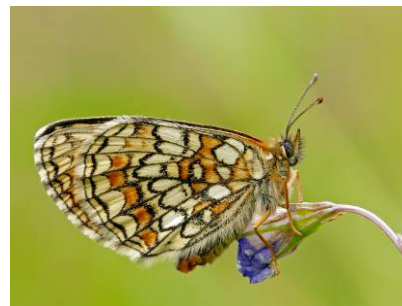


Megatoma undata

Source : Dick Belgers (Wikimedia)



Demi-deuil



Mélictée du Mélampyre

Source : Darius Baużys (Wikimedia)

La **Nonagrie fauve** se rencontre dans les prairies mésophiles à humides en contexte forestier.

La **Grande aeschne** se reproduit dans les eaux stagnantes à faiblement courantes telles que les mares, étangs, anciennes gravières, tourbières, lacs ou les parties calmes de rivières, en milieu ouvert ou forestier. Elle a été observée à la Fosse aux Loup (2009, Biodiversita) et à la Bonne Mare (Cettia).

Le **Caloptéryx vierge** apprécie les abords des eaux partiellement ensoleillées tels que les ruisseaux traversant des boisements clairs. Il est présent à la Mare aux Saules et sur la Rémarde au niveau du Bois des Bouleaux (Cettia).

L'**Agrion mignon** se développe surtout dans les eaux stagnantes bien végétalisées (fossés, mares ouvertes et forestières, marais, étangs...). Il a été observé au sud de la Reverderie et à la Grand-Mare (Cettia).

La **Cordulie bronzée** apprécie les eaux stagnantes en milieu boisé mais fréquente aussi parfois les cours d'eau lents et les canaux. Elle se reproduit sans la Fosse aux Loup (2009, Biodiversita). Elle est également présente à la Mare aux Buis, la Mare aux Saules, la Bonne Mare et la Grand-Mare (Cettia).

**Grande aeschne**

Source : Quartl (Wikimedia)

**Caloptéryx vierge****Cordulie bronzée**

Source : Christian Fischer (Wikimedia)

La **Naïade de Vander Linden** fréquente les étangs et les rivières pourvus d'hydrophytes à feuilles flottantes. Elle est présente à la Grande Noue (Cettia).

Le **Gomphe joli** est présent aux abords des étangs, des mares et des plans d'eau, mais également des parties calmes des rivières.

L'**Agrion nain** s'observe autour des mares temporaires, des sources et des fossés.

Le **Leste sauvage** affectionne les eaux stagnantes ensoleillées, peu profondes, non polluées, et bordées ou envahies d'hélophytes de faible hauteur. On la retrouve à proximité des mares, marais ou étangs.

La **Libellule fauve** se reproduit dans les plans d'eau, les mares, les fossés et les eaux faiblement courantes. Elle est présente à la Fosse aux Loups (Cettia).

Le **Leste brun** apprécie les pièces d'eau stagnantes peu profondes et bordées de végétation. Il se reproduit dans la mare de l'Île flottante (2009, Biodiversita).

Le **Grillon champêtre** vit dans les friches, les prairies, les bords de chemins et les pelouses sèches.

**Gomphe joli****Libellule fauve****Grillon champêtre**

Source : Gilles San Martin (Wikimedia)

5.6. Les Poissons

Huit espèces ont été inventoriées sur le territoire communal et deux autres dans la Rémarde à Longvilliers (commune située à quelques kilomètres en aval de Sonchamp). Parmi ces dix espèces, deux sont patrimoniales :

Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale ⁶	Espèce dét. ZNIEFF	Date de dernière obs.
Chabot	Ann. 2			1995

⁶ Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire national.

Truite de rivière		Art. 1	X	1995
-------------------	--	--------	---	------

dét. : déterminante ; obs. : observation

Le **Chabot** apprécie les eaux fraîches et turbulentes.

La **Truite de rivière** affectionne les eaux fraîches et bien oxygénées. Les jeunes préfèrent les milieux peu profonds à vitesse de courant modérée et à granulométrie moyenne, alors que les adultes recherchent les milieux plus profonds ou ombragés, à courant lent.

Ces deux espèces n'ont pas été inventoriées sur la commune de Sonchamp mais sont présentes dans la Rémarde à Longvilliers (données ONEMA). Il est donc possible qu'elles soient également présentes dans la Rémarde à Sonchamp.



Chabot

Source : Hans Hillewaert (Wikimedia)



Truite de rivière

6. LA TRAME VERTE ET BLEUE

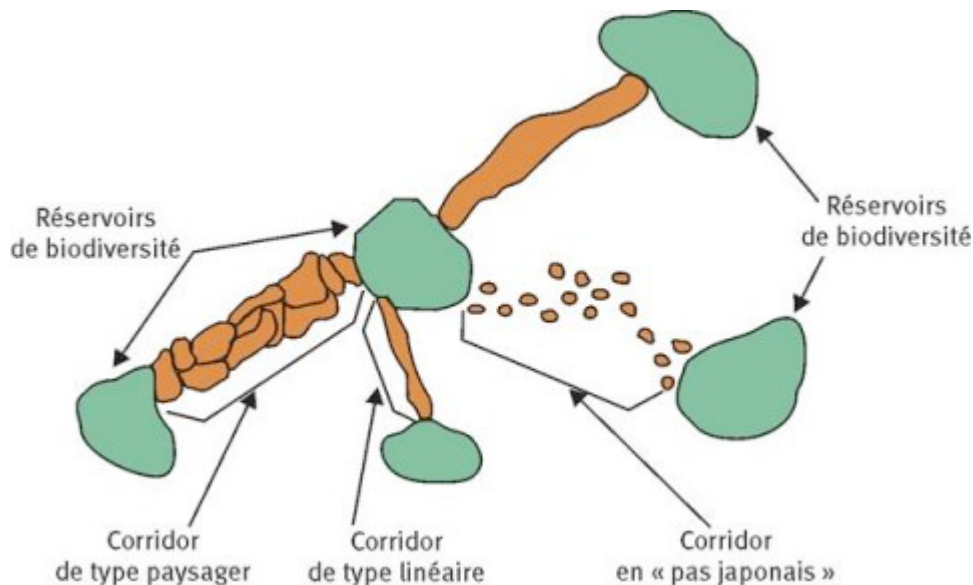
6.1. Cadre juridique et définitions

La stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en France en 2004 insiste sur la notion d'une préservation de la biodiversité dite ordinaire sur le territoire national.

Face à cet enjeu, le rapport des travaux du groupe n°2 du Grenelle de l'Environnement consacré à la biodiversité propose « de mettre en place une trame verte nationale, reliant l'ensemble des espaces naturels afin d'assurer sur l'ensemble du territoire une réduction de la fragmentation et de la destruction des surfaces à couverts naturels et semi naturels. Cette trame verte, élaborée dans chaque territoire, regroupe les grands ensembles naturels, les espaces naturels remarquables, et les continuités écologiques ». Il s'agit « de doter les collectivités et l'État d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace. »

La Trame verte et bleue⁷ est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.



Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

- **Continuités écologiques**

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- **Réservoirs de biodiversité**

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant

⁷ source : <http://www.trameverteetbleue.fr/>

notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

- **Corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

- **Cours d'eau et zones humides**

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement).

Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

6.2. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

6.2.1. Présentation

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique constitue la déclinaison régionale de la trame verte et bleue. Le SRCE poursuit trois objectifs :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement de ces continuités).
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique.
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le SRCE d'Île-de-France est divisé en quatre tomes : les composantes de la trame verte et bleue, enjeux et plan d'action, atlas cartographique et rapport environnemental.

Il a été approuvé en septembre 2013 et adopté en octobre 2013. Il est révisable tous les 6 ans. Le contenu du SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

6.2.2. Les enjeux du SRCE sur le territoire de Sonchamp

La commune de Sonchamp est concernée par les quatre sous-trames identifiées sur le territoire francilien : sous-trame arborée, sous-trame herbacée, sous-trame grandes cultures et sous-trame des milieux aquatiques et des corridors humides.

La carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Île-de-France (planche n° 11) identifie un réservoir de biodiversité au nord du territoire communal. Il correspond au massif forestier de Rambouillet. Un autre réservoir de biodiversité concerne la vallée de la Rémarde en aval du bourg de Sonchamp.

Des corridors fonctionnels diffus et un corridor à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité de la sous-trame arborée sont présents dans le nord du territoire. Un corridor fonctionnel et un corridor à

fonctionnalité réduite de la sous-trame herbacée traverse la commune du nord-ouest au sud-est pour le premier et du sud-ouest au sud-est pour le second.

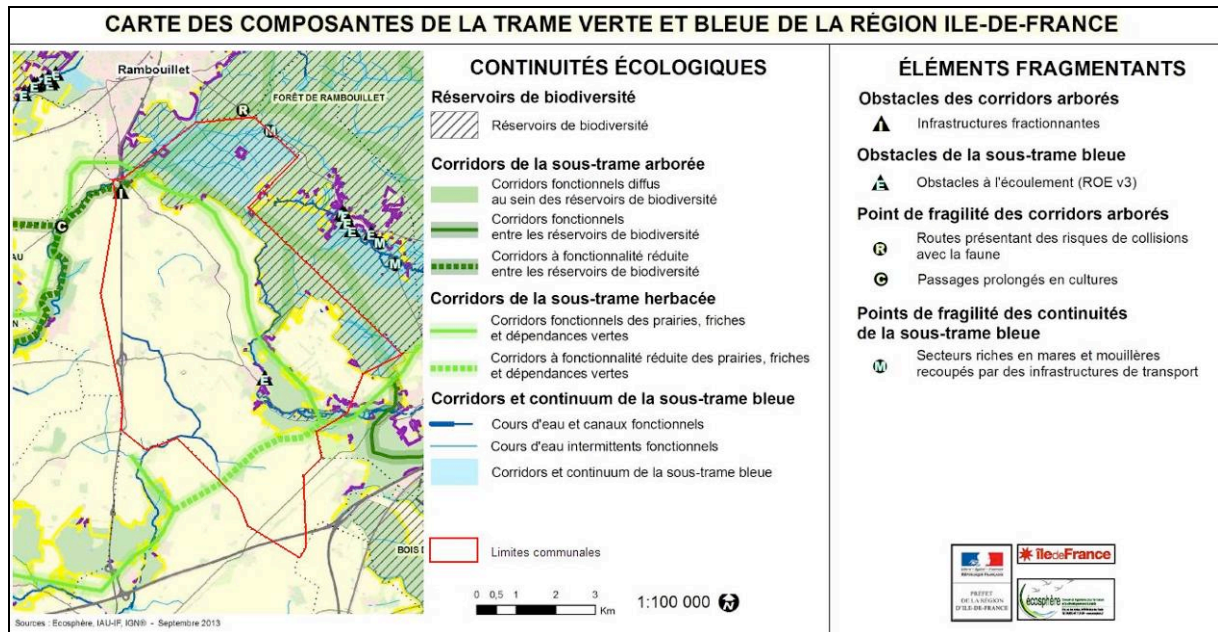
La Rémarde, la Vidange de la Haute Borne et un de ses affluents sont notés comme étant des corridors et continuum fonctionnel de la sous-trame bleue. La loi sur l'eau de décembre 2006 a introduit la notion de classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique (article L 214-17 du code de l'environnement). On entend par continuité écologique la libre circulation piscicole, à la dévalaison et à la montaison, et le rétablissement du transport des sédiments dans les cours d'eau. Le nouveau classement prévoit l'élaboration de deux listes de cours d'eau dites « liste 1 » et « liste 2 ». Par arrêté du 4 décembre 2012 du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, publié au Journal officiel le 18 décembre 2012, la Rémarde, de sa source à sa confluence avec l'Orge, a été classé au titre de la liste 1. Le classement en liste 1 se traduit par l'interdiction de créer de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Aucun cours d'eau, sur le territoire de Sonchamp n'est classé au titre de la liste 2.

Plusieurs obstacles et points de fragilité de la continuité des sous-trames ont été identifiés sur le territoire :

- Un obstacle des corridors arborés : la RN 10 fractionne un corridor à fonctionnalité réduite au nord-ouest de Greffiers.
- Un obstacle de la sous-trame bleue : un obstacle à l'écoulement est présent au niveau du lavoir situé sur la Rémarde.
- Un point de fragilité des continuités de la sous-trame bleue : la RD 27, située au nord du territoire, fractionne un secteurs riches en mares.



Obstacle à l'écoulement : lavoir sur la Rémarde



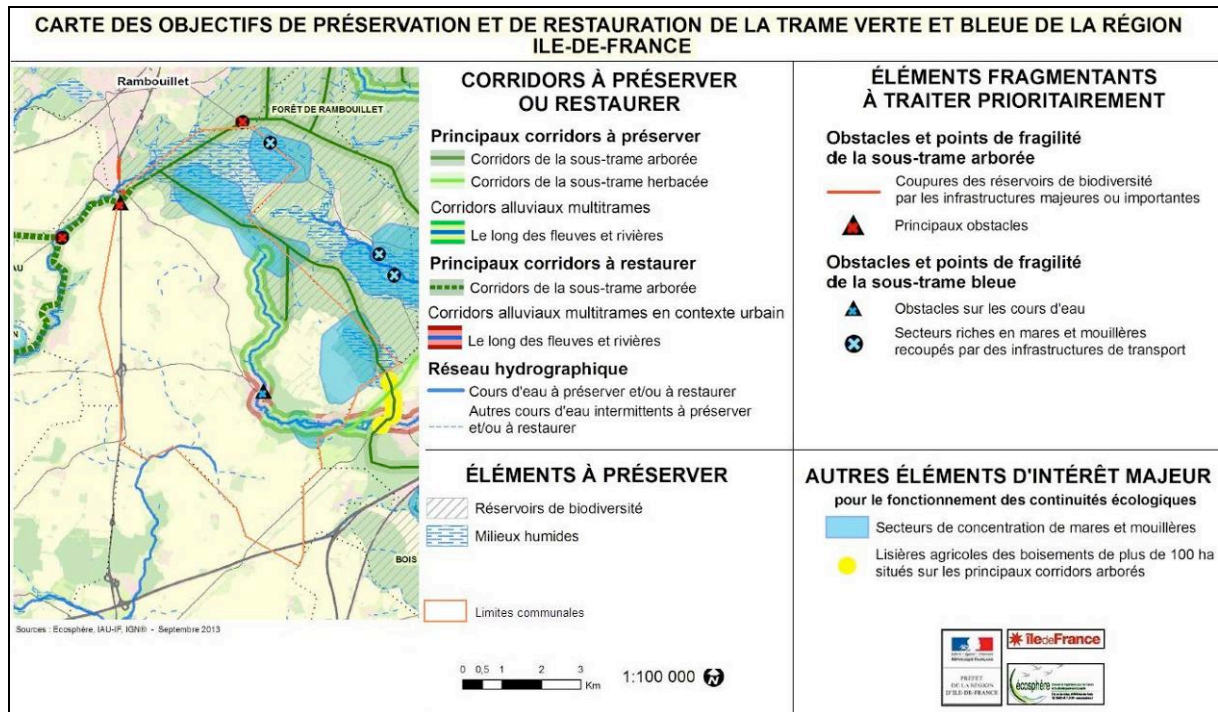
SRCE Île-de-France, extrait de la planche n°11

La carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue d'Île-de-France (planche n° 11) identifie comme éléments à préserver les réservoirs de biodiversité du massif forestier de Rambouillet et de la vallée de la Rémarde, les milieux humides du massif de Rambouillet, les corridors de la sous-trame arborée et le corridor alluvial multitrames de la Rémarde.

Les éléments à restaurer sont le corridor de la sous-trame arborée au nord du territoire et le corridor alluvial multitrames de la Rémarde en contexte urbain. Les autres cours d'eau permanents ou temporaires de la commune sont à préserver et/ou à restaurer.

Cette carte localise également les éléments fragmentants à traiter en priorité : une coupure du réservoir de biodiversité du massif de Rambouillet par la RD 936, la RN 10 qui constitue un des principaux obstacles de la sous-trame arborée, le lavoir sur la Rémarde qui est un obstacle de la sous-trame bleue et la RD 27 qui fractionne un secteur riche en mares.

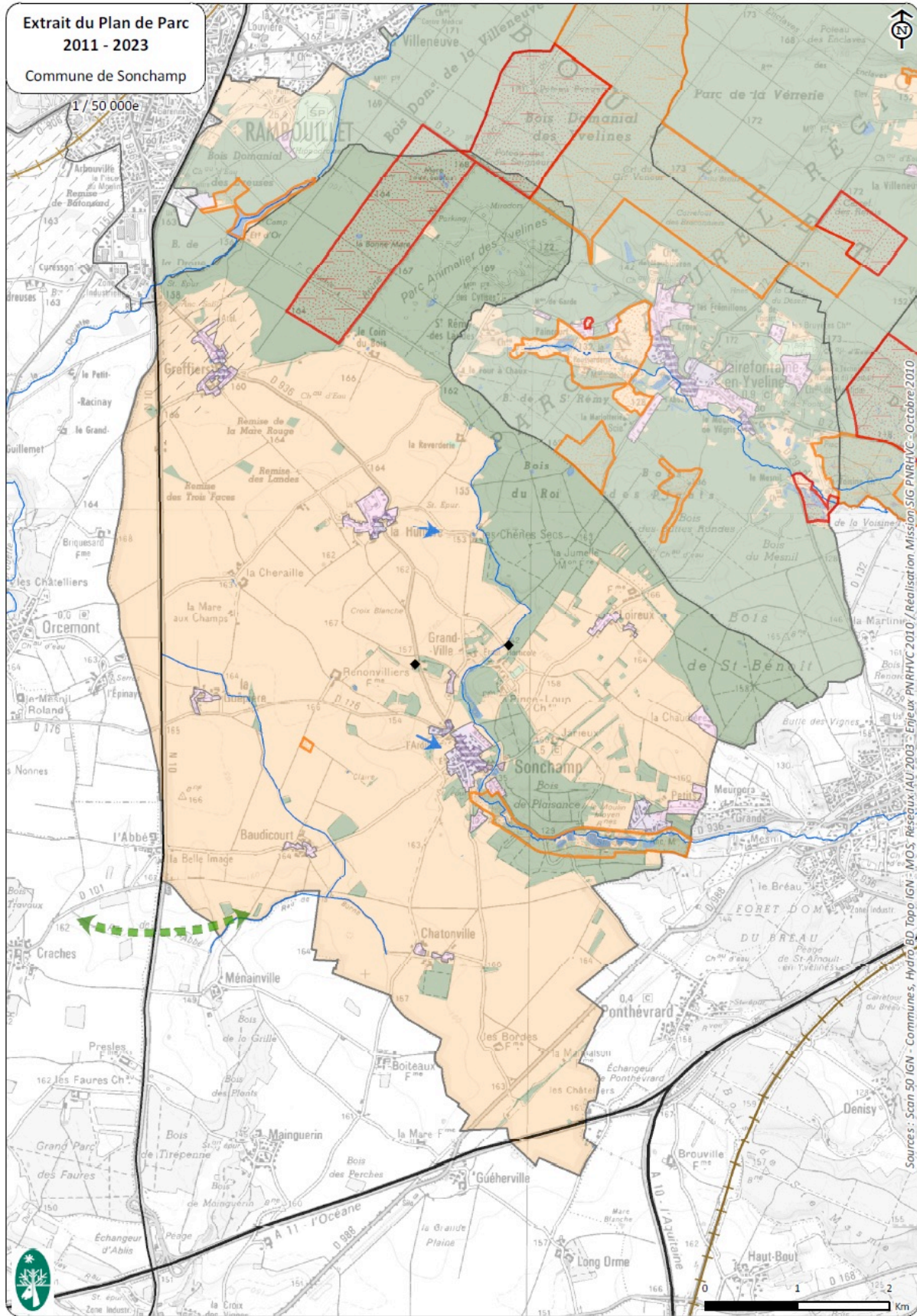
D'autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ont été identifiés sur la commune : quatre secteurs de concentration de mares, dont trois dans le massif de Rambouillet et une dans la vallée de la Rémarde, en aval du bourg de Sonchamp.











SRCE Île-de-France, extrait de la planche n°11

6.3. Éléments liés aux trames vertes et bleues du PNR Vallée de Haute Chevreuse

Le Plan de Parc décline plusieurs axes et objectifs en faveur de la trame verte et bleue, notamment l'axe 1 « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien ». L'axe 1.1 précise que les grands massifs et leur continuité doivent être conservés et que l'intégration écologique et paysagère de la RN10 doit être améliorée. Un des objectifs de l'axe 1.3 « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères » est de maintenir et d'aménager les corridors grandes faunes et de les rendre fonctionnels, dont celui qui traversait la RN 10, au sud-ouest de Sonchamp (remarque : le porté à connaissance du PNR précise que ce passage à faune n'est plus fonctionnel depuis la mise à 2X2 voies de la RN 10 et de la pose de clôtures infranchissables). Le bon état écologique et la continuité aquatique des cours d'eau (la Rémarde, la Vidange de la Haute Borne et son affluent). L'axe 1.5 « Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable » a pour objectifs de protéger les espaces, habitats et espèces remarquables et de restaurer les milieux altérés.



Extrait du Plan du Parc, 2010

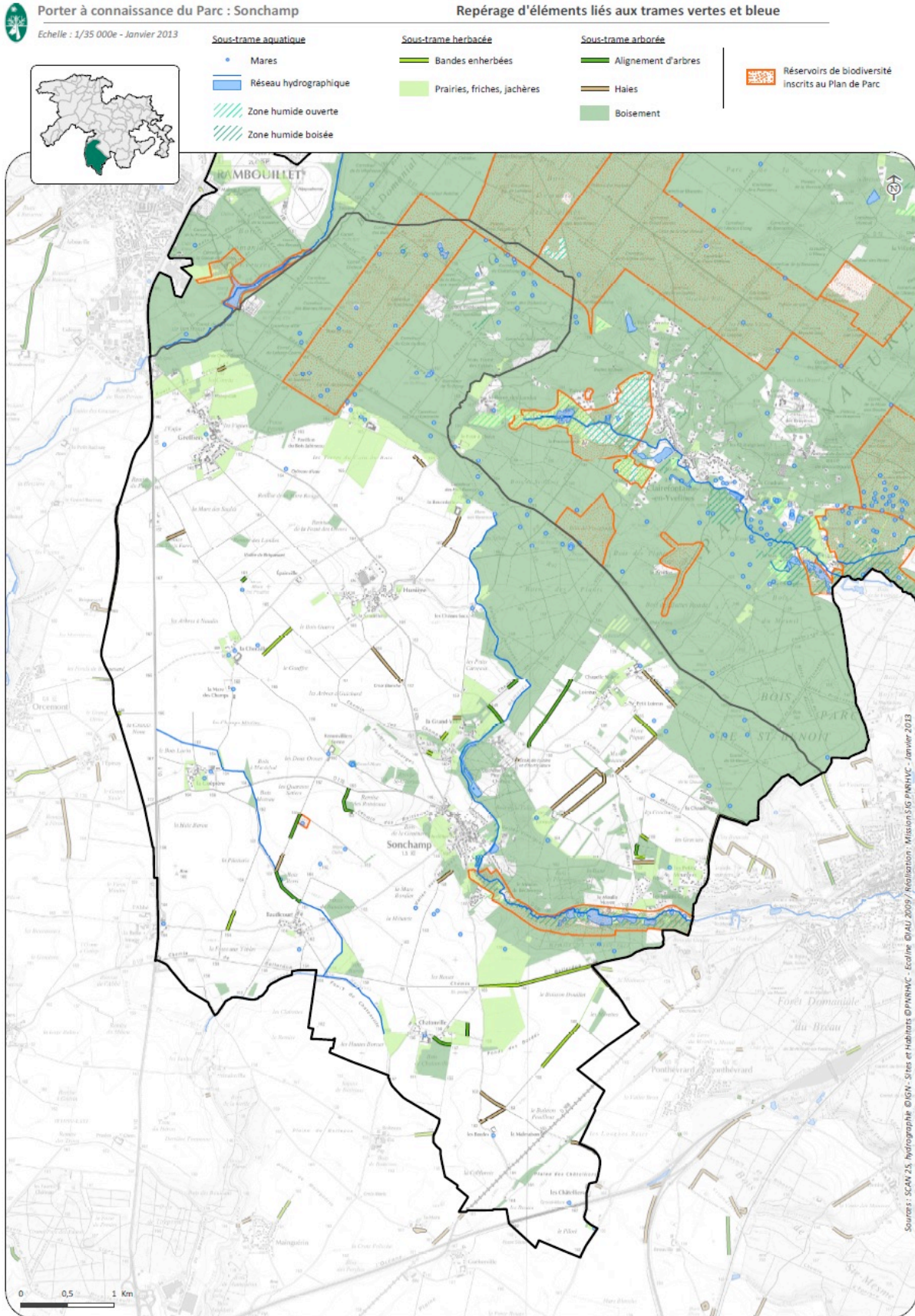
AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES		Fiches "Objectifs Opérationnels"
AXE TRANSVERSAL : « CONTINUER D'ÊTRE INNOVANT ENSEMBLE »		
Tous les objectifs opérationnels contribuent à l'innovation, l'exemplarité et la mobilisation des habitants et acteurs. Toutefois, deux objectifs transversaux visent plus spécifiquement l'éducation globale au territoire et au développement durable et la mobilisation. <i>Aucune spatialisation au Plan de Parc</i>		
AXE 1	GAGNER LA BATAILLE DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS UN ESPACE FRANCILIEN	
2	Maintenir le socle naturel et paysager du territoire	
	Veiller à la qualité et à la pertinence des espaces boisés - Conserver les grands massifs et leur continuité, étudier au cas par cas le maintien de l'état boisé des espaces naturels enrichis - Contenir le bâti isolé, le limiter à une évolution modérée de l'existant	2
	Améliorer l'intégration écologique et paysagère des grands axes de transports	4
3	Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères	
	Restaurer et préserver la trame verte et paysagère - Maintenir et aménager les corridors grandes faunes existants, les rendre fonctionnels <i>La trame verte n'est que partiellement représentée</i>	6
	Restaurer et préserver la trame bleue - Améliorer le bon état écologique et restaurer la continuité aquatique <i>La trame bleue n'est que partiellement représentée</i>	7 10 - 11
4	Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés	
<i>Voir Objectif 3 sur la trame verte et bleue qui participe de la fonctionnalité</i>		
	Améliorer la qualité des eaux - Améliorer la gestion des pollutions et des débits en têtes de bassin versant prioritaires	11 10
5	Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable	
	Protéger les espaces, habitats et espèces remarquables, restaurer les milieux altérés - Protéger et gérer les milieux naturels des Sites de biodiversité remarquables (SBR)	12 6 - 7
	- Maintenir et restaurer les Zones d'intérêt écologique à conforter (ZIEC)	
	- Accompagner la gestion écologique et paysagère des carrières en activité et des projets de réaménagement des sites après cessation d'exploitation - Restaurer le potentiel écologique des carrières désaffectées	

Extrait du Plan du Parc, 2010

Remarque : la légende ne concerne que les figurés de la carte qui ont rapport avec la trame verte et bleue

Le porté à connaissance du PNR précise qu'aucune trame verte herbacée n'a été identifiée sur la commune mais qu'il existe des prairies et des friches qui présentent un intérêt écologique pour l'accueil d'oiseaux à la recherche de milieux ouverts (prairies au nord de Greffiers, prairies et mares au Coin du Bois, friches agricoles de Chatonville).

Ce document présente également une carte des repérages d'éléments liés aux trames vertes et bleue sur la commune de Sonchamp et identifie trois réservoirs de biodiversité : le Site de Biodiversité Remarquable et les Zones d'Intérêt Écologique à Conforter identifiées sur le territoire communal.



Source : Porté à connaissance du PNR, 2013

Remarque : plusieurs alignements d'arbres et haies localisés sur cette carte n'ont pas été repérés sur le terrain et ne semblent pas être présents sur les photos aériennes anciennes.

6.4. La Trame Verte et Bleue communale

La cartographie de la TVB communale a été conduite sur la base du projet SRCE (choix des sous-frames, délimitation des réservoirs de biodiversité, corridors régionaux), en détaillant certains éléments à une échelle adaptée compatible avec une restitution à 1/ 5000 et en introduisant la trame verte et bleue d'intérêt communal.

Le SCOT Sud Yvelines, approuvé en juillet 2014, précise que les objectifs du SRCE « seront à décliner dans les PLU et les cartes communales. L'importance des corridors des sous trame arborés, herbacée et bleue sur le territoire du Sud Yvelines nécessite une protection rigoureuse de ces éléments. ».

6.4.1. Les sous-frames

Les sous-frames prises en compte sont :

- Sous-trame des milieux boisés
- Sous-trame des milieux prairiaux
- Sous-trame des milieux humides et aquatiques

6.4.2. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité qui figurent dans le SRCE ont tous été repris, mais ils ont été redécoupés en fonction de leurs sous-frames respectives.

Faute de données faune géolocalisées suffisamment nombreuses, il n'a pas été possible de préciser tous les réservoirs locaux de biodiversité, par exemple pour les milieux humides, alors que certaines mares forestières du nord du territoire seraient probablement à signaler de ce point de vue.

6.4.3. Les continuums

Les continuums figurant sur les cartes du SRCE ont été précisés grâce à la photo-interprétation de la BD ortho, à la topographie, aux observations de terrain et aux données faune-flore recueillies. Les limites ont été digitalisées à une échelle détaillée (entre 1/2500 et 1/5000 selon la complexité des milieux) d'après la mission 2014 de la BD ortho (Google Earth). Des changements dans l'occupation des sols (prairie transformée en culture par exemple) sont donc susceptibles de modifier la délimitation de ces zones de corridor diffus.

6.4.4. Les corridors

Le tracé des corridors a été déterminé en prenant en compte les milieux supports (voir continuums) mais aussi les clôtures, murs et obstacles susceptibles de s'opposer aux déplacements. Ces obstacles ont été localisés d'après les observations de terrain ou d'après Google Street View.

6.4.5. Les obstacles

Les principaux obstacles du territoire ont été répertoriés, avec une hiérarchisation :

Type d'obstacle	Sur le territoire communautaire	Hiérarchisation de l'obstacle
Route à trafic $\geq 25\ 000$ et $< 40\ 000$ véhicules/ jour	RN 10 ; A 11	Perméabilité nulle
Route à trafic $\geq 5\ 000$ et $< 15\ 000$ véhicules/ jour	RD 27	Perméabilité faible
Route à trafic $\geq 2\ 500$ et $< 5\ 000$ véhicules/ jour	RD 936 ; RD 988	Perméabilité moyenne
Route à trafic $< 2\ 500$ véhicules/ jour	RD 176	Perméabilité existante
Secteur urbanisé de secteur rural	Prise en compte seulement sur ou à proximité de corridors	Perméabilité quasi-nulle

6.4.6. Présentation des cartes

Les trois cartes sont présentées successivement en fin de chapitre. Elles sont commentées ci après.

• Sous trame des milieux boisés

Pour la sous-trame des milieux boisés, les réservoirs de biodiversité correspondent aux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC, aux réservoirs de biodiversité du SRCE et du PNR, à la ZNIEFF de type I (Étang d'Or et mares forestières du bois de la Villeneuve).

Les zones de continuum occupent essentiellement le massif forestier de Rambouillet et les coteaux de la vallée de la Rémarde. Le fond de la vallée, constituée principalement de propriétés privées clôturées, ne permet que faiblement les déplacements de la grande faune. Le corridor à préserver a été précisé, il suit approximativement le tracé qui figure sur la carte du SRCE. Un corridor écologique local a également été cartographié, il correspond à l'ancienne voie ferrée qui traverse la partie sud de la commune.

Deux éléments fragmentants, déjà repérés par le SRCE, sont présents sur le territoire, à savoir la RN 10 qui coupe un corridor et qui est peu perméable, notamment pour la grande faune, et la RD 27 qui traverse le réservoir de biodiversité de la forêt de Rambouillet.

• Sous trame des milieux humides et aquatiques

Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides et aquatiques correspondent à la vallée de la Rémarde, à la mouillère des Quarante Setiers et à quelques mares forestières identifiées par le bureau d'étude Biodiversita comme ayant un enjeu écologique fort (BIODIVERSITA, 2009) et par ECOGEE lors des prospections de terrain de 2015.

La carte met également en évidence des zones de continuum du SRCE qui ont été ajustées pour se caler à la réalité du terrain, notamment dans la vallée de la Rémarde. Les continuums sont localisés dans cette vallée, dans le Bois de St-Benoît et en forêt de Rambouillet, au nord du territoire communal. Le cours d'eau de la Rémarde, classé en liste 1, est également un corridor aquatique qui traverse la commune du nord à l'est.

Les deux têtes de bassin versant prioritaires identifiés au Plan de Parc ont été retenus.

Deux éléments fragmentants, identifiés au SRCE, sont présents à Sonchamp :

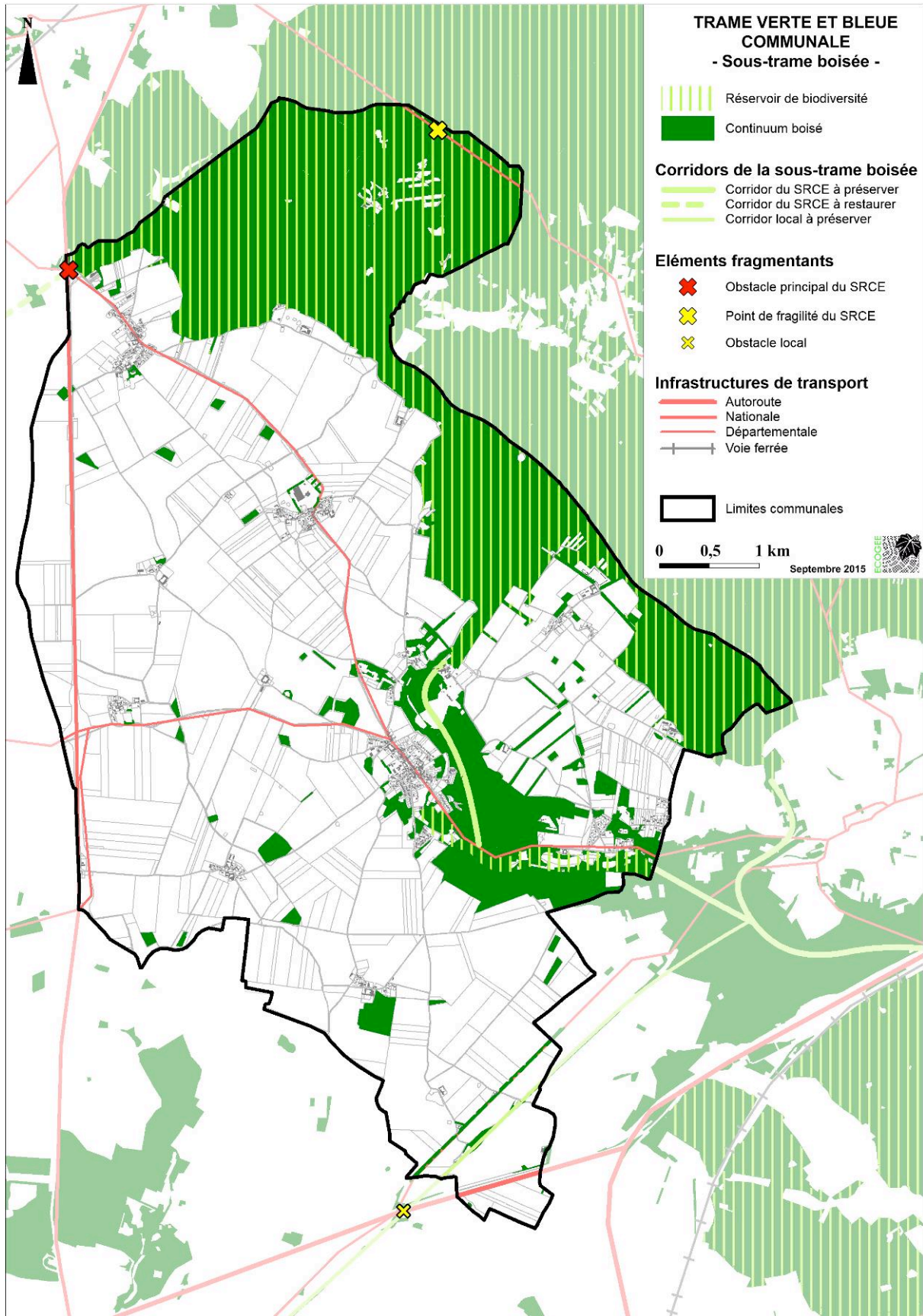
- la RD 27 qui traverse un secteur riche en mares forestières. Elle constitue un obstacle pour les Amphibiens qui sont susceptibles de traverser la route pour rejoindre leur site de reproduction ou d'hivernage.
- le seuil situé sur la Rémarde au niveau du lavoir qui constitue un obstacle non franchissable pour la faune aquatique.

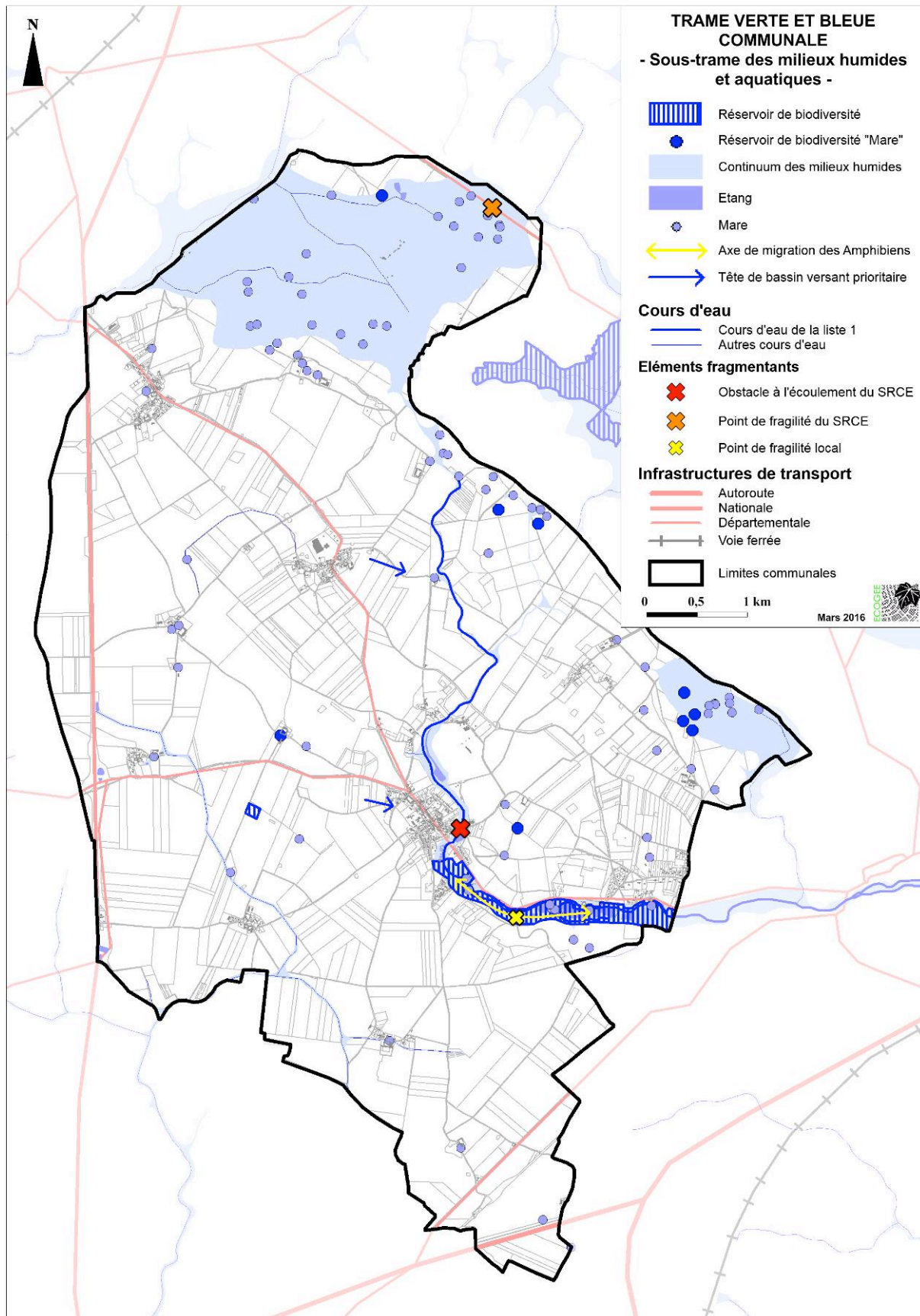
Un autre obstacle a été identifié sur la commune : la route communale qui relie la RD 936 à la RD 988. Cette route traverse la vallée de la Rémarde qui est un axe de migration des Amphibiens. De nombreux Amphibiens sont écrasés par les véhicules durant cette période de migration massive.

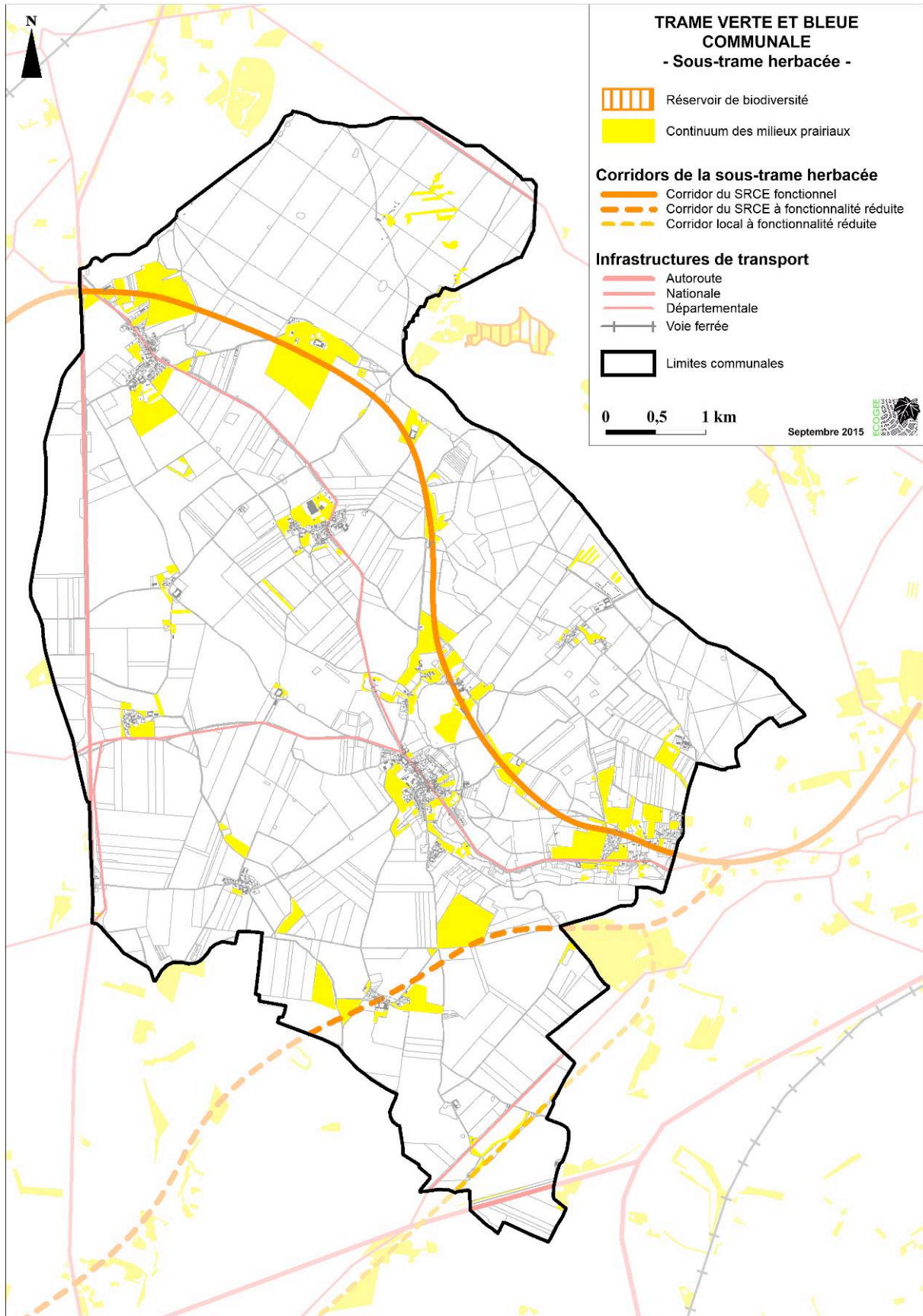
• Sous trame des milieux prairiaux

La sous-trame des milieux prairiaux de Sonchamp ne présente pas de réservoir de biodiversité sur son territoire.

Les tracés des deux corridors du SRCE ont été ajustés à la réalité du terrain. Le corridor fonctionnel du SRCE utilise notamment les prairies et les friches herbacées aux environs des Greffiers et du Coin du Bois, ainsi que les prairies de la vallée de la Rémarde. Le corridor du SRCE à fonctionnalité réduite, bien qu'il soit ponctué de prairies et de friches, traverse des cultures sur de grandes distances, ce qui limite la possibilité de déplacement pour la faune et la flore à capacité de déplacement limitée (Insectes, Reptiles...). Un autre corridor, à une échelle plus locale, a été identifié sur le territoire communal. Il s'agit de l'ancienne voie ferrée qui traverse la commune dans sa partie sud. Elle est bordée par endroit d'une lisière herbacée qui peut permettre les déplacements locaux de la faune. En dehors de ces axes, les milieux herbacés sont rares sur la commune et se cantonnent autour des hameaux.







7. SYNTHÈSE DES ENJEUX

La carte de synthèse des enjeux hiérarchise les principaux enjeux du territoire en deux niveaux :

- **Les enjeux forts :**

Les secteurs à enjeux forts sont représentés par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques régionaux de toutes les sous-trames de la TVB. Les deux sites Natura 2000, les deux ZNIEFF de type I et les Sites de Biodiversité Remarquable et Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter identifiés par le PNR sont intégrés dans ces secteurs.

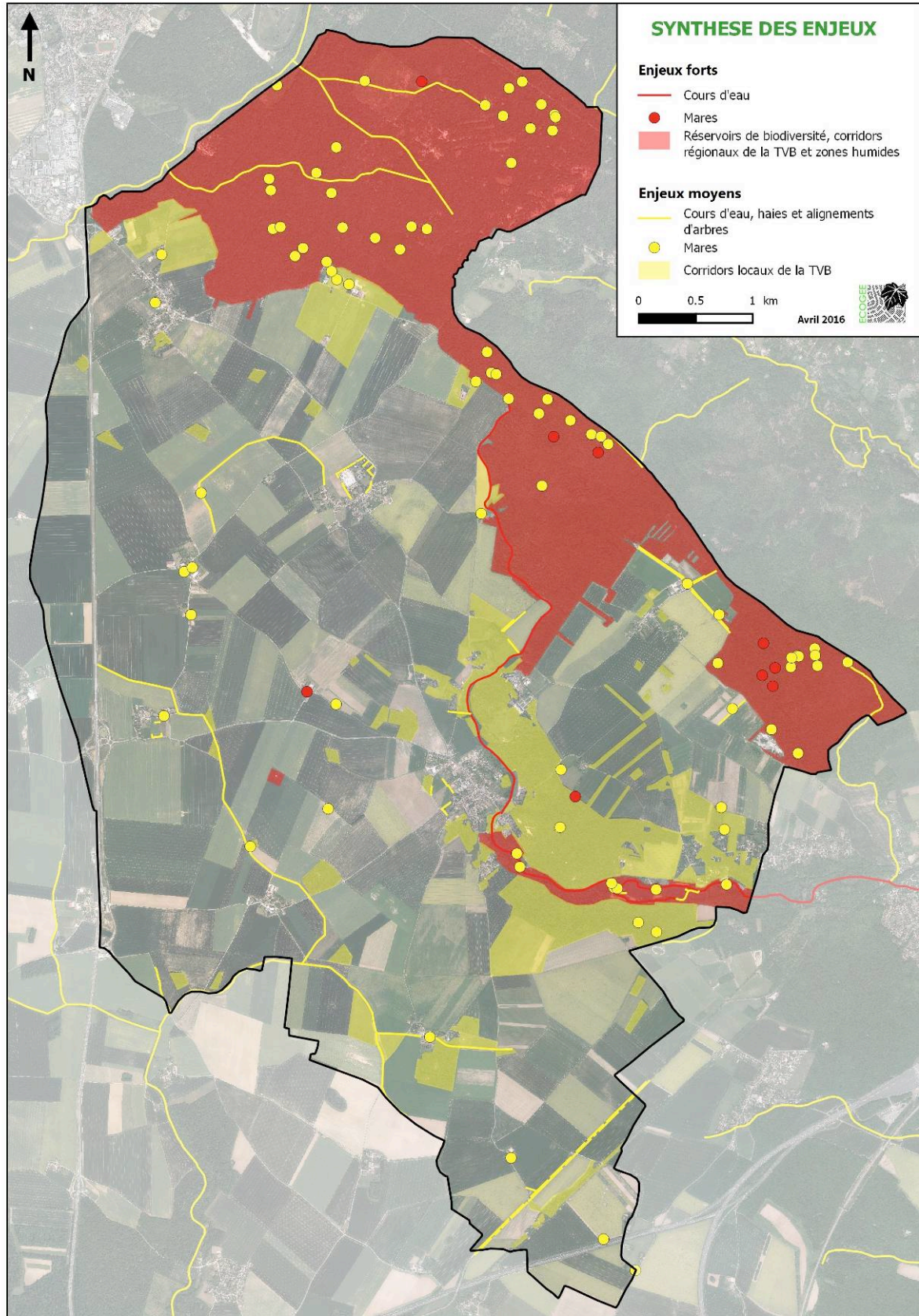
Les enjeux forts sont donc localisés dans la partie nord et est du territoire occupé par le massif forestier de Rambouillet, par la vallée de la Rémarde à l'aval du bourg de Sonchamp et par quelques mares et mouillères dispersées sur le reste du territoire.

Ses sites accueillent une grande diversité écologiques autant au niveau des habitats naturels, que de la flore ou de la faune. Il faut noter notamment la présence de nombreux Odonates et Amphibiens patrimoniaux et/ou protégés dans les mares du massif de Rambouillet. Les Chiroptères, bien que les données manquent, sont probablement aussi bien présentes dans ce massif et dans la vallée de la Rémarde où elles peuvent trouver de grands territoires de chasse et des sites de reproduction, voire d'hibernation pour les espèces forestières.

- **Les enjeux moyens :**

Les secteurs à enjeux moyens sont représentés par les corridors locaux de toutes les sous-trames et par l'ensemble des mares qui n'ont pas été identifiées comme réservoirs de biodiversité.

Ces enjeux sont localisés au pourtour du massif forestier de Rambouillet occupé par des prairies et par les coteaux boisés de la vallée de la Rémarde. L'ensemble des prairies, des bosquets, des haies et alignements d'arbres et des cours d'eau situés en zone agricole représente également un intérêt écologique pour le territoire communal.



8. DOCUMENTS CONSULTÉS

8.1. Bibliographie :

- BIODIVERSITA (2009) – *Réalisation d'un inventaire floristique-faunistique de la propriété départementale de PINCELOUP – ST BENOIT à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp*. Conseil général des Yvelines, 83 p.
- BIOTOPE (2011) – *Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France : 2012 - 2016*. DRIEE Île-de-France, 153 p.
- BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J.C. (1997) - *Corine biotopes* - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217p.
- DDT, ONEMA - *Inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L.432-3 du code de l'environnement – État d'avancement des inventaires : concertation* (17/12/2012), 8 p.
- FERNEZ T. et CAUSSE G. (2015). *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France*. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.
- FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.) (2015) – *Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France. Paris. 2 volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p.
- FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVAQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T., VALET J.-M., 2012 – *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul ; 656 pages. Bailleul.
- GRAND D., BOUDOT J.-P. (2006) – *Les Libellules des France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 740 p.
- LAFRANCHIS T. (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.
- LAMBINION J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2004) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (5^e édition), Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.
- PNR Haute Vallée de Chevreuse (2014) – *Porter à connaissance du Parc - Milieux Naturels et TVB*. 16 p.
- RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. (1989) – *Flore forestière française* - Tome 1, Ed. I.D.F., 1785 p.
- ROYER E., ARNABOLDI F. (2007) – *Document d'objectif Natura 2000, sites FR1100796 & FR1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline*. 199 p.
- ROYER E. (ONF) & PERTHUIS A. (2012) – *Document d'objectif Massif de Rambouillet et zones humides proches - Site FR1112011*. 80 p. (plus annexes).
- SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT P. (1999) – *Le guide Ornitho*, Ed. Delachaux et Niestlé, 399 p.

8.2. Webographie :

- <http://www.inpn.fr>
<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp>
<http://www.geoportail.gouv.fr/>
<http://inventaire-forestier.ign.fr/>
<http://www.yvelines.fr>
<http://www.faune-iledefrance.org>

9. LEXIQUE ET SIGLES

Acidiphile	Désigne d'un taxon ou d'un groupement vivant sur substrat acide à pH <5
Calcicole	Se dit d'une espèce ou d'une végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium
Cariçaie	Formation herbacée hygrophile souvent turficole (c'est-à-dire localisée principalement dans les tourbières), dominée par des espèces du genre Carex (ou Laïches, voir ce mot)
Déterminante (espèce)	Par "espèce déterminante", on entend une espèce qui participe de façon déterminante à la justification de l'existence d'une ZNIEFF au niveau de son contenu, voire exceptionnellement au niveau de sa délimitation
Floristique	Qui concerne la flore
Hélophyte	Plante hélophile (dont la présence est liée à un substrat vaseux)
Hygrophile	Se dit d'un taxon ou d'un groupement vivant dans des conditions d'humidité, atmosphérique ou édaphique, voisines de la saturation
Laïche	Plante vivace de la famille des Cypéracées, qui appartient à la strate herbacée. On l'appelle aussi carex.
Mégaphorbiaie	Formation prairiale parfois arbustive ou arborée, constituée de hautes herbes, principalement de phorbies (plantes herbacées à larges feuilles), occupant les marécages de plaine ou les pentes et ravins humides de moyenne montagne tempérée
Mésophile	Qualitatif utilisé pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité
Ripisylve	Forêt bordant les cours d'eau ; terme proche de forêt alluviale
Roselière	Terme générique désignant des formations herbacées hélophiles ou hygrophiles diverses, caractérisées par des plantes à l'aspect de roseaux, notamment les phragmites
Xylophage	Se dit des insectes et des champignons qui peuvent s'attaquer au bois et le consommer

CBNBP	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB	DOCument d'OBjectifs
DRIEE	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
ENS	Espace Naturel Sensible
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PNR	Parc Naturel Régional
PRA	Plan Régional d'Actions
SDEN	Schéma Départemental des Espaces Naturels
SIC	Site d'Importance Communautaire
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TDENS	Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

ANNEXES

Annexe I : Liste des espèces végétales recensées sur la commune de Sonchamp

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	Liste rouge régionale	Dernière observation	Source
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre				2011	CBNBP
Acer platanoides L., 1753	Érable plane				2012	CBNBP
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore				2012	CBNBP
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille				2011	CBNBP
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine				2012	CBNBP
Agrimonia procera Wallr., 1840	Aigremoine élevée				2011	CBNBP
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens				2011	CBNBP
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire				2012	CBNBP
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère				2012	CBNBP
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon				2011	CBNBP
Aira caryophyllaea L., 1753	Canche caryophyllée				2011	CBNBP
Aira praecox L., 1753	Canche printanière				2012	CBNBP
Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampante				2012	CBNBP
Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées				1994	CBNBP
Alisma plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'eau				2012	CBNBP
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire				2012	CBNBP
Allium vineale L., 1753	Ail des vignes				1992	CBNBP
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux				2011	CBNBP
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin roux				2010	CBNBP
Alopecurus geniculatus L., 1753	Vulpin genouillé				1997	CBNBP
Alopecurus myosuroides Huds., 1762	Vulpin des champs				2001	CBNBP
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés				2011	CBNBP
Amaranthus caudatus L., 1753	Amarante queue-de-renard				1995	CBNBP
Amaranthus hybridus L., 1753	Amarante hybride				2011	CBNBP
Amaranthus retroflexus L., 1753	Amarante réfléchie				2011	CBNBP
Anemone nemorosa L., 1753	Anémone des bois				2011	CBNBP
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage				2011	CBNBP
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile				2011	CBNBP
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante				2012	CBNBP
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois				2011	CBNBP
Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs				1992	CBNBP
Aphanes australis Rydb., 1908	Alchémille oubliée				2011	CBNBP
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalium				2011	CBNBP
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane				2011	CBNBP
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes				2011	CBNBP
Arenaria serpyllifolia L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet				2011	CBNBP
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies				2011	CBNBP
Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820	Armérie faux-plantain				2011	CBNBP
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé				2013	CBNBP
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot				2011	CBNBP
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune				2011	CBNBP
Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté				2011	CBNBP
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale				2011	CBNBP
Asplenium ruta-muraria L., 1753	Doradille rue des murailles				2011	CBNBP
Asplenium trichomanes L., 1753	Capillaire des murailles				2011	CBNBP
Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	Fougère femelle				2012	CBNBP
Atrichum undulatum (Hedw.) P.Beauv.					2011	CBNBP
Avena fatua L., 1753	Avoine folle				2011	CBNBP
Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux				2012	CBNBP
Avenula pubescens (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente				2011	CBNBP
Ballota nigra L., 1753	Ballote noire				2011	CBNBP
Barbarea vulgaris R.Br., 1812	Barbarée commune				2008	CBNBP
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette				2013	CBNBP
Berberis aquifolium Pursh, 1814	Faux Houx				2011	CBNBP
Betonica officinalis L., 1753	Épiaire officinale				2012	CBNBP
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux				2012	CBNBP
Betula pubescens Ehrh., 1791	Bouleau blanc				2011	CBNBP
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé				2010	CBNBP
Bidens tripartita L., 1753	Bident trifolié				2011	CBNBP
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné				2011	CBNBP
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois				2013	CBNBP
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé				2012	CBNBP
Bromopsis ramosa (Huds.) Holub, 1973	Brome âpre				1992	CBNBP
Bromus commutatus Schrad., 1806	Brome variable				2011	CBNBP
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou				2013	CBNBP
Bromus secalinus L., 1753	Brome faux-seigle		X		2010	CBNBP
Bryonia cretica L.					2011	CBNBP
Bunias orientalis L., 1753	Bunias d'Orient				2009	CBNBP
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun				1994	CBNBP
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios				2012	CBNBP
Callitriche hamulata Kütz. ex W.D.J.Koch, 1837	Callitriche à crochets				2010	CBNBP
Callitriche obtusangula Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus				2011	CBNBP
Callitriche platycarpa Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats				2010	CBNBP
Callitriche stagnalis Scop., 1772	Callitriche des marais				2012	CBNBP
Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	Callune				2012	CBNBP
Caltha palustris L., 1753	Populage des marais				1992	CBNBP
Calystegia sepium (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies				2011	CBNBP
Campanula rapunculoides L., 1753	Campanule raiponce				2011	CBNBP
Campanula trachelium L., 1753	Campanule gantelée				2011	CBNBP
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur				2011	CBNBP
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée				2011	CBNBP
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés				2011	CBNBP
Carduus nutans L., 1753	Chardon penché				1992	CBNBP
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laïche des marais				2011	CBNBP
Carex canescens L., 1753	Laïche tronquée	PR	X	EN	2008	CBNBP
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée				1992	CBNBP
Carex demissa Vahl ex Hartm., 1808	Laïche vert jaunâtre				2011	CBNBP
Carex divulsa Stokes, 1787	Laïche écartée				2011	CBNBP
Carex echinata Murray, 1770	Laïche étoilée			VU	2001	CBNBP
Carex elata All., 1785	Laïche raide				2010	CBNBP
Carex flacca Schreb., 1771	Laïche glauque				2013	CBNBP
Carex hirta L., 1753	Laïche hérissée				2011	CBNBP
Carex nigra (L.) Reichard, 1778	Laïche vulgaire			EN	1992	CBNBP
Carex ovalis Good.	Laïche des lièvres				2009	Biodiversita
Carex pairae F.W.Schultz, 1868	Laïche de Paira				1992	CBNBP
Carex pallescens L., 1753	Laïche pâle				2011	CBNBP
Carex paniculata L., 1753	Laïche paniculée				2011	CBNBP
Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants				2011	CBNBP
Carex pilulifera L., 1753	Laïche à pilules				2012	CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	LR régionale	Dernière observation	Source
Carex pseudocyperus L., 1753	Laïche faux-souchet				2012	CBNBP
Carex remota L., 1755	Laïche espacée				2012	CBNBP
Carex riparia Curtis, 1783	Laïche des rives				2011	CBNBP
Carex rostrata Stokes, 1787	Laïche à bec		X	EN	2001	CBNBP
Carex spicata Huds., 1762	Laïche en épis				2011	CBNBP
Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois				2012	CBNBP
Carex vesicaria L., 1753	Laïche vésiculeuse				2012	CBNBP
Carex viridula Michx., 1803	Laïche tardive				2008	CBNBP
Carpinus betulus L., 1753	Charme				2012	CBNBP
Castanea sativa Mill., 1768	Chataignier				2013	CBNBP
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée de Debeaux				2011	CBNBP
Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée				2010	CBNBP
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire				2011	CBNBP
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse				2011	CBNBP
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite centaurée commune				2011	CBNBP
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898	Érythrée élégante				2011	CBNBP
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraïste commune				2011	CBNBP
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraïste aggloméré				2011	CBNBP
Cerastium semidecandrum L., 1753	Céraïste à 5 étamines				2011	CBNBP
Ceratophyllum demersum L., 1753	Cornifle nageant				2011	CBNBP
Ceratophyllum submersum L., 1763	Cératophylle submergé				1997	CBNBP
Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaira				1995	CBNBP
Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché				2011	CBNBP
Chelidonium majus L., 1753	Grande chéloïdoine				2011	CBNBP
Chenopodium hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine				2011	CBNBP
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc				2011	CBNBP
Chenopodium ficifolium Sm., 1800	Chénopode à feuilles de figuier				1995	CBNBP
Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris				2012	CBNBP
Cirsium acaulon (L.) Scop., 1769	Cirse sans tige				2011	CBNBP
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs				2013	CBNBP
Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher				2011	CBNBP
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais				2011	CBNBP
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun				2013	CBNBP
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies				2011	CBNBP
Clinopodium vulgare L., 1753	Sariette commune				2011	CBNBP
Comarum palustre L., 1753	Potentille des marais	PR	X	CR	1995	CBNBP
Convallaria majalis L., 1753	Muguet				2012	CBNBP
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des haies				2011	CBNBP
Convolvulus sepium L., 1753	Liset				2001	CBNBP
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin				2011	CBNBP
Corylus avellana L., 1753	Noisetier				2012	CBNBP
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre				2012	CBNBP
Crassula tillaea Lest-Garl., 1903	Crassule mousse				2011	CBNBP
Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891	Néflier commun				1992	CBNBP
Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles				2011	CBNBP
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style				2013	CBNBP
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire				2011	CBNBP
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée				2011	CBNBP
Crepis vesicaria L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit				2011	CBNBP
Cruciata laevipes Opiz., 1852	Gailllet croisette				2011	CBNBP
Cymbalaria muralis P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire				2011	CBNBP
Cynosurus cristatus L., 1753	Cynosure crénelle				2011	CBNBP
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai				2012	CBNBP
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré				2013	CBNBP
Damasonium alisma Mill., 1768	Étoile d'eau	PN	X	EN	2001	CBNBP
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	Danthonie				2012	CBNBP
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole				2011	CBNBP
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage				2011	CBNBP
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespéteuse				2011	CBNBP
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu				2011	CBNBP
Dicranum scoparium Hedw.					2011	CBNBP
Digitalis purpurea L., 1753	Digitale pourpre				2011	CBNBP
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine				2011	CBNBP
Dipsacus fullonum L., 1753	Cabaret des oiseaux				2011	CBNBP
Draba verna L., 1753	Drave de printemps				2011	CBNBP
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux				2011	CBNBP
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté				2011	CBNBP
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle				2012	CBNBP
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq				2011	CBNBP
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune				2011	CBNBP
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais				2011	CBNBP
Elymus caninus (L.) L., 1755	Froment des haies				2008	CBNBP
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun				2011	CBNBP
Epilobium angustifolium L., 1753	Épilobe en épi				2011	CBNBP
Epilobium ciliatum Raf., 1808	Épilobe cilié				1992	CBNBP
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé				2011	CBNBP
Epilobium montanum L., 1753	Épilobe des montagnes				2011	CBNBP
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs				2011	CBNBP
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée				2011	CBNBP
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles				2011	CBNBP
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs				2011	CBNBP
Equisetum fluviatile L., 1753	Prêle des eaux				2011	CBNBP
Equisetum palustre L., 1753	Prêle des marais				1992	CBNBP
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée				2012	CBNBP
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada				2011	CBNBP
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone				2011	CBNBP
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	Linagrette à feuilles étroites	PR	X	VU	2001	CBNBP
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue				2011	CBNBP
Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland				2011	CBNBP
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque				2012	CBNBP
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre				2011	CBNBP
Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe des bois				2012	CBNBP
Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette				2009	CBNBP
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin				2011	CBNBP
Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge				2011	CBNBP
Euphorbia peplus L., 1753	Euphorbe omblette				2011	CBNBP
Fagopyrum esculentum Moench, 1794	Sarrasin cultivé				2011	CBNBP
Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre				2012	CBNBP
Fallopia convolvulus (L.) A.Löve, 1970	Renouée liseron				2011	CBNBP
Festuca filiformis Pourr., 1788	Fétuque capillaire				2011	CBNBP
Festuca heterophylla Lam., 1779	Fétuque hétérophylle				2011	CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	LR régionale	Dernière observation	Source
<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrave				2011	CBNBP
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge				1992	CBNBP
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles				2011	CBNBP
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Immortelle d'Allemagne				2011	CBNBP
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés				2011	CBNBP
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule vulgaire		X		2011	CBNBP
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage				2012	CBNBP
<i>Frangula dodonei</i> Ard., 1766	Bourgène				2012	CBNBP
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé				2012	CBNBP
<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.					2011	CBNBP
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des murs		X	VU	2011	CBNBP
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale				2011	CBNBP
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit				2011	CBNBP
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié				2011	CBNBP
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron				2011	CBNBP
<i>Galium elongatum</i> C.Presl, 1822	Gaillet allongé				1994	CBNBP
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun				2011	CBNBP
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais				2012	CBNBP
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique				2011	CBNBP
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune				2011	CBNBP
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes				2011	CBNBP
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé				2013	CBNBP
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles				2011	CBNBP
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluët				2011	CBNBP
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées				2011	CBNBP
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert				2011	CBNBP
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune				2012	CBNBP
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre				2011	CBNBP
<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie dentée				2011	CBNBP
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante				2012	CBNBP
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée				1995	CBNBP
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides				2012	CBNBP
<i>Gypsophila muralis</i> L., 1753	Gypsophile des murailles		X	EN	1995	CBNBP
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant				2012	CBNBP
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine				2011	CBNBP
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore				2011	CBNBP
<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	Hémérocalce fauve				2011	CBNBP
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours				2011	CBNBP
<i>Hieracium lachenalii</i> Suter	Epervière vulgaire				2011	CBNBP
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse				2013	CBNBP
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle				2012	CBNBP
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage				2011	CBNBP
<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais		X	VU	2012	CBNBP
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grim pant				2011	CBNBP
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage				2012	CBNBP
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau				2012	CBNBP
<i>Hylotelephium telephium</i> (L.) H.Ohba, 1977	Herbe de saint Jean				2009	CBNBP
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu				2011	CBNBP
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché				2012	CBNBP
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz, 1763	Millepertuis maculé				2011	CBNBP
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé				2012	CBNBP
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant				2012	CBNBP
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes				2011	CBNBP
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw.					2011	CBNBP
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre			VU	2011	CBNBP
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée				2012	CBNBP
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx				2011	CBNBP
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore				2011	CBNBP
<i>Isoplepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe flottant	PR	X	VU	2012	CBNBP
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques				2011	CBNBP
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes				2011	CBNBP
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus				1997	CBNBP
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants				2011	CBNBP
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds				2012	CBNBP
<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc couché				2010	CBNBP
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées				2010	CBNBP
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré				2011	CBNBP
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars				2012	CBNBP
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque				2011	CBNBP
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des vasières		X	VU	1995	CBNBP
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle				2011	CBNBP
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linare élatine				2011	CBNBP
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linare bâtarde				2001	CBNBP
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs				2011	CBNBP
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	Koélerie grêle				2011	CBNBP
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Cytise				2011	CBNBP
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole				2011	CBNBP
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse				1992	CBNBP
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc				2011	CBNBP
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant				2011	CBNBP
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune				2012	CBNBP
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride				2011	CBNBP
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre				2011	CBNBP
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune				2011	CBNBP
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé				1992	CBNBP
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles				2011	CBNBP
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes				2012	CBNBP
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés				2011	CBNBP
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois				1992	CBNBP
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson				1992	CBNBP
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus			VU	1992	CBNBP
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau				2013	CBNBP
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule				2011	CBNBP
<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	Lentille d'eau à trois sillons				2011	CBNBP
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre				2011	CBNBP
<i>Lepidium squamatum</i> Forsk., 1775	Corne-de-cerf écailleuse				2011	CBNBP
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune				2013	CBNBP
<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr.	Coussinet des bois				2011	CBNBP
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène				2013	CBNBP
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linare commune				2011	CBNBP
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif				2011	CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	LR régionale	Dernière observation	Source
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine				2011	CBNBP
Lithospermum officinale L., 1753	Grémil officinal				2008	CBNBP
Lobelia urens L., 1753	Lobélie brûlante	PR	X		2012	CBNBP
Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827	Cotonnière naine				2012	CBNBP
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace				2011	CBNBP
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois				2013	CBNBP
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies				2011	CBNBP
Lotus angustissimus L., 1753	Lotier grêle				1992	CBNBP
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé				2011	CBNBP
Lotus glaber Miller	Lotier à feuilles ténues				2009	Biodiversita
Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotus des marais				2011	CBNBP
Lupinus polyphyllus Lindl., 1827	Lupin à folioles nombreuses				1927	CBNBP
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre				2011	CBNBP
Luzula congesta (Thuill.) Lej., 1811	Luzule à inflorescences denses				2011	CBNBP
Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster				2011	CBNBP
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore				2011	CBNBP
Luzula pilosa (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps				1994	CBNBP
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopsidie des champs				2011	CBNBP
Lycopus europaeus L., 1753	Lycophe d'Europe				2012	CBNBP
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge				2011	CBNBP
Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron bleu				2001	CBNBP
Lysimachia nemorum L., 1753	Lysimaque des bois			VU	2008	CBNBP
Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire				2011	CBNBP
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune				2011	CBNBP
Lythrum hyssopifolia L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope				2012	CBNBP
Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967	Pourpier d'eau				2012	CBNBP
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune				2011	CBNBP
Malus sylvestris Mill., 1768	Pommier sauvage				1992	CBNBP
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée				2011	CBNBP
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve				2011	CBNBP
Marchantia polymorpha L.					2011	CBNBP
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille				2011	CBNBP
Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille				2011	CBNBP
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline				2013	CBNBP
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée				2011	CBNBP
Melampyrum arvense L., 1753	Mélampyre des champs				2009	CBNBP
Melampyrum pratense L., 1753	Mélampyre des prés				2012	CBNBP
Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore				1994	CBNBP
Melilotus albus Medik., 1787	Méliot blanc				2011	CBNBP
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique				1997	CBNBP
Mentha arvensis L., 1753	Menthe des champs				2010	CBNBP
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes				2011	CBNBP
Menyanthes trifoliata L., 1753	Trèfle d'eau			VU	2010	CBNBP
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle				2011	CBNBP
Mercurialis perennis L., 1753	Mercuriale vivace				2012	CBNBP
Mibora minima (L.) Desv., 1818	Mibora naine				2011	CBNBP
Microthlaspi perfoliatum (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié				2011	CBNBP
Milium effusum L., 1753	Millet diffus				2011	CBNBP
Minuartia hybrida (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites				2011	CBNBP
Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures				2011	CBNBP
Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	Molinie bleue				2012	CBNBP
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin		X	VU	2008	CBNBP
Myosotis arvensis Hill, 1764	Myosotis des champs				2011	CBNBP
Myosotis discolor Pers., 1797	Myosotis discolor				1992	CBNBP
Myosotis laxa Lehm., 1818	Myosotis cespiteux				2010	CBNBP
Myosotis scorpioides L., 1753	Myosotis des marais				2011	CBNBP
Myosoton aquaticum (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique				2011	CBNBP
Myriophyllum spicatum L., 1753	Myriophylle à épis				2011	CBNBP
Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines				2011	CBNBP
Neottia nidus-avis (L.) Rich.	Néottie nid-d'oiseau				2009	Biodiversita
Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère				2011	CBNBP
Nitella gracilis (J.E.Smith) C.Agardh, 1824					2012	CBNBP
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune				2010	CBNBP
Nymphaea alba L., 1753	Nénuphar blanc				2011	CBNBP
Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge				2011	CBNBP
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique				1997	CBNBP
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle				1992	CBNBP
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse				2011	CBNBP
Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre				2008	CBNBP
Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe			VU	1992	CBNBP
Ornithogalum umbellatum L., 1753	Ornithogale en ombelle				1995	CBNBP
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat				2011	CBNBP
Oxalis corniculata L., 1753	Oxalis corniculé				2011	CBNBP
Oxalis fontana Bunge, 1835	Oxalide droit				2011	CBNBP
Papaver dubium L., 1753	Pavot douteux				2011	CBNBP
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot				2011	CBNBP
Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs				2011	CBNBP
Parietaria officinalis L., 1753	Pariétaire officinale				2010	CBNBP
Paris quadrifolia L., 1753	Parisette à quatre feuilles				2009	CBNBP
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé				2013	CBNBP
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante				2011	CBNBP
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau				2012	CBNBP
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience				2001	CBNBP
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée Persicaire				2011	CBNBP
Peucedanum gallicum Latourr., 1785	Peucedan de France				2012	CBNBP
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau				1994	CBNBP
Phleum nodosum L., 1759	Fléole de Bertoloni				2011	CBNBP
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés				1994	CBNBP
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau				2011	CBNBP
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire				2011	CBNBP
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle				2011	CBNBP
Piularia globulifera L., 1753	Boulette d'eau	PN	X	EN	2012	CBNBP
Pimpinella saxifraga L., 1753	Petit boucage				2011	CBNBP
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre				2012	CBNBP
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé				2013	CBNBP
Plantago major L., 1753	Plantain majeur				2011	CBNBP
Plantago media L., 1753	Plantain moyen				2011	CBNBP
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert				2011	CBNBP
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel				2013	CBNBP
Poa compressa L., 1753	Pâturin comprimé				2011	CBNBP
Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois				2011	CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	LR régionale	Dernière observation	Source
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés				2008	CBNBP
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun				2011	CBNBP
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun				2011	CBNBP
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multicolore				2012	CBNBP
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux				2011	CBNBP
<i>Polypodium interjectum</i> Shivas, 1961	Polypode intermédiaire				2011	CBNBP
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Régliasse des bois				2011	CBNBP
<i>Polytrichastrum formosum</i> (Hedw.) G.L.Sm.					2011	CBNBP
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc				2012	CBNBP
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir				1995	CBNBP
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble				2012	CBNBP
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada				2011	CBNBP
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard				2008	CBNBP
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager				2011	CBNBP
<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieber	Potamot de Berchtold				2009	Biodiversita
<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant				2011	CBNBP
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée				2008	CBNBP
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille				2012	CBNBP
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante				2011	CBNBP
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraiser				2012	CBNBP
<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch., 1891	Potentille de Tabernaemontanus				1992	CBNBP
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés				2011	CBNBP
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée				1994	CBNBP
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou				2011	CBNBP
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois				2012	CBNBP
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier				2008	CBNBP
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie				2011	CBNBP
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire				2012	CBNBP
<i>Prunus x fruticans</i> Weihe, 1826	Prunellier à gros fruits				2011	CBNBP
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch	PN	X	VU	2001	CBNBP
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues				2011	CBNBP
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile				2013	CBNBP
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé				2012	CBNBP
<i>Quercus x rosacea</i> Bechst., 1813	Chêne				2011	CBNBP
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or				2011	CBNBP
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique				2009	Biodiversita
<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or				1992	CBNBP
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse				2011	CBNBP
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette				2012	CBNBP
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789	Renoncule peltée				2011	CBNBP
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante				2013	CBNBP
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate				2011	CBNBP
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune				2009	CBNBP
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre				1992	CBNBP
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif				2011	CBNBP
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	Cassis				2011	CBNBP
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge				2012	CBNBP
<i>Riccia fluitans</i> L.					2013	CBNBP
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia				2011	CBNBP
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie				2011	CBNBP
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe faux-cresson				1995	CBNBP
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs				2012	CBNBP
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens				2009	Biodiversita
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs				1994	CBNBP
<i>Rosa obtusifolia</i> Desv., 1809	Rosier à folioles obtuses				2011	CBNBP
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue				2011	CBNBP
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram				2013	CBNBP
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Ronce framboisier				2003	CBNBP
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme				2011	CBNBP
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés				2011	CBNBP
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille				2012	CBNBP
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée				1995	CBNBP
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu				2011	CBNBP
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses				2011	CBNBP
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine				2012	CBNBP
<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	Sagine apétale				2008	CBNBP
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc				1995	CBNBP
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier				2011	CBNBP
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes				1994	CBNBP
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault				2012	CBNBP
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré				2011	CBNBP
<i>Salix pentandra</i> L., 1753	Saule à cinq étamines				1995	CBNBP
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés				2009	CBNBP
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yéble				2011	CBNBP
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir				2012	CBNBP
<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753	Sureau à grappes				2008	CBNBP
<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicla d'Europe				2009	Biodiversita
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale				1992	CBNBP
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau				2011	CBNBP
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers				2011	CBNBP
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois				2011	CBNBP
<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnâvelle annuelle				2011	CBNBP
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorzonère des prés			VU	2012	CBNBP
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofolaire aquatique				2011	CBNBP
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse				2011	CBNBP
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée				2012	CBNBP
<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Scutellaire naine				2012	CBNBP
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille				2011	CBNBP
<i>Sedum cepaea</i> L., 1753	Orpin pourpier			VU	2009	CBNBP
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun				2011	CBNBP
<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers		X		2012	CBNBP
<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes				2011	CBNBP
<i>Setaria italica</i> (L.) P.Beauv., 1812	Millet des oiseaux				2011	CBNBP
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque				2011	CBNBP
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée				2011	CBNBP
<i>Silene baccifera</i> (L.) Roth, 1788	Cucubale couchée				1995	CBNBP
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc				2011	CBNBP
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène nutans				2011	CBNBP
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé				1992	CBNBP
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs				2011	CBNBP
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde				2011	CBNBP

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	ZNIEFF	LR régionale	Dernière observation	Source
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère				2011	CBNBP
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire				2011	CBNBP
Solidago virgaurea L., 1753	Solidage verge d'or				2011	CBNBP
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs				2011	CBNBP
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux				2011	CBNBP
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager				2011	CBNBP
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs				2011	CBNBP
Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763	Sorbier alisier				2012	CBNBP
Sparganium erectum L., 1753	Rubaniér dressé				2012	CBNBP
Sparganium natans L., 1754	Rubaniér nain	PR	X	EN	1995	CBNBP
Spergula arvensis L., 1753	Spergule des champs				2011	CBNBP
Spergula morisonii Boreau, 1847	Sparqoute printanière		X	VU	2011	CBNBP
Sphagnum papillosum Lindb.					2011	CBNBP
Stachys arvensis (L.) L., 1763	Épiaire des champs				1995	CBNBP
Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des bois				2011	CBNBP
Stellaria alsine Grimm, 1767	Stellaire des sources				2011	CBNBP
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée				2011	CBNBP
Stellaria holostea L., 1753	Stellaire holostée				2011	CBNBP
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire				2011	CBNBP
Stuckenia pectinata (L.) Börner, 1912	Potamot de Suisse				2011	CBNBP
Succisa pratensis Moench, 1794	Succise des prés				2011	CBNBP
Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs				2011	CBNBP
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude				2011	CBNBP
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaïse commune				2011	CBNBP
Taraxacum hamatum Raunk., 1906	Pissenlit				2011	CBNBP
Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue				2011	CBNBP
Teucrium scorodonia L., 1753	Germandrée				2012	CBNBP
Thlaspi arvense L., 1753	Tabouret des champs		X	VU	2011	CBNBP
Thuidium tamariscinum (Hedw.) Schimp.					2004	CBNBP
Thymus pulegioides L., 1753	Thym commun				2009	CBNBP
Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles				1994	CBNBP
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles				2011	CBNBP
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil				2011	CBNBP
Tortula muralis Hedw.					2011	CBNBP
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés				2011	CBNBP
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs				2011	CBNBP
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre				2011	CBNBP
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux				2011	CBNBP
Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle Porte-fraises				2011	CBNBP
Trifolium hybridum L., 1753	Trèfle hybride				2010	CBNBP
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés				2013	CBNBP
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant				2011	CBNBP
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore				2011	CBNBP
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Trisetum commune				2011	CBNBP
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage				1992	CBNBP
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles				2011	CBNBP
Ulex europaeus L., 1753	Genêt				2008	CBNBP
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme				2011	CBNBP
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque				2011	CBNBP
Utricularia australis R.Br., 1810	Utrriculaire citrine	PR	X		2011	CBNBP
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette				2011	CBNBP
Verbascum densiflorum Bertol., 1810	Molène faux-bouillon-blanc				2011	CBNBP
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc				1992	CBNBP
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale				2011	CBNBP
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs				2011	CBNBP
Veronica beccabunga L., 1753	Cresson de cheval				2012	CBNBP
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit chêne				2011	CBNBP
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre				2011	CBNBP
Veronica montana L., 1755	Véronique des montagnes				2011	CBNBP
Veronica officinalis L., 1753	Véronique officinale				2011	CBNBP
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse				2011	CBNBP
Veronica polita Fr., 1819	Véronique luisante				2011	CBNBP
Veronica scutellata L., 1753	Véronique à écus				1997	CBNBP
Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet				2011	CBNBP
Veronica verna L., 1753	Véronique pritanière			VU	2011	CBNBP
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier				2011	CBNBP
Vicia angustifolia L., 1759	Vesce à folioles étroites				1997	CBNBP
Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca				2011	CBNBP
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée				2011	CBNBP
Vicia lathyroides L., 1753	Vesce printanière			VU	1994	CBNBP
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée				2013	CBNBP
Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies				2011	CBNBP
Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines				2011	CBNBP
Vinca minor L., 1753	Petite pervenche				1992	CBNBP
Vincetoxicum hirsutinaria Medik., 1790	Dompte-venin				2012	CBNBP
Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs				2011	CBNBP
Viola hirta L., 1753	Violette hérissée				2011	CBNBP
Viola odorata L., 1753	Violette odorante				2011	CBNBP
Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois				2012	CBNBP
Viola riviniana Rchb., 1823	Violette de Rivinus				2011	CBNBP
Viscum album L., 1753	Gui des feuillus				2011	CBNBP
Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil				1992	CBNBP
Vulpia ciliata Dumort., 1824	Vulpie ambiguë				1992	CBNBP
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat				1994	CBNBP
Zannichellia palustris L., 1753	Zannichellie des marais	PR	X		2012	CBNBP

Légende :

PN : protection nationale
PR : protection régionale
CR : en danger critique
EN : en danger
VU : vulnérable

Annexe II : Liste des espèces animales recensées sur la commune de Sonchamp

Mammifères

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France		Liste rouge France	Protection nationale Arrêté du 23 avril 2007	Protection communautaire		Protection internationale Convention de Bonn	Observations de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Espèces déterminantes ZNIEFF	Plan régional d'actions			Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats			Date	Inventaire / Source
Carnivora	Mustelidae	<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	X				Annexe III				2015	www.faune-iledefrance.org
Rodentia	Muridae	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre									1982	INPN - CardObs
Artiodactyla	Cervidae	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	X				Annexe III				2015	www.faune-iledefrance.org
Artiodactyla	Cervidae	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil					Annexe III				2015	www.faune-iledefrance.org
Rodentia	Sciuridae	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux				Article 2	Annexe III				2014	INPN - ONF
Erinaceomorpha	Erinaceidae	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe				Article 2	Annexe III				2013	www.faune-iledefrance.org
Carnivora	Mustelidae	<i>Mustela erminea</i>	Hermine	X				Annexe III				2011	www.faune-iledefrance.org
Lagomorpha	Leporidae	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne			NT						2014	www.faune-iledefrance.org
Rodentia	Gliridae	<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot									1982	INPN - CardObs
Lagomorpha	Leporidae	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe								X	2015	www.faune-iledefrance.org
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	X	X		Article 2	Annexe II	Annexe IV	Annexe II		-	PRA Chiroptères
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		X		Article 2	Annexe III	Annexe IV	Annexe II		2014	INPN - ONF
Rodentia	Myocastoridae	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin								X		
Rodentia	Cricetidae	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué									2013	www.faune-iledefrance.org
Rodentia	Muridae	<i>Rattus rattus</i>	Rat noir									1982	INPN - CardObs
Carnivora	Canidae	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux								X	2015	www.faune-iledefrance.org
Artiodactyla	Suidae	<i>Sus cofra</i>	Sanglier									2014	www.faune-iledefrance.org
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	X		Article 2	Annexe II	Annexe IV	Annexe II		-	PRA Chiroptères
Rodentia	Muridae	<i>Mus musculus</i>	Souris grise									1982	INPN - CardObs

Légende :

NT : quasi-menacé

Oiseaux

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn		Date	Inventaire / Source
Passériformes	Prunellidae	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet							Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette							Article 3			Annexe I	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Alaudidae	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs									Annexe III	Annexe II/2			2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Alaudidae	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	VU	X					Article 3		Annexe III	Annexe I			2013	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	EN	X					Articles 3 et 6				Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur				VU			Article 3		Annexe II	Annexe I	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	NT	X							Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris sp.</i>	Bécasseau													2008	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche					NT	DD			Annexe III	Annexe II/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute							Article 3		Annexes II et III		Annexe II		2012	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	RE	X	X	EN					Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins							Article 3		Annexe II				2012	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		X					Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise							Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière							Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada									Annexe III	Annexe II/1	Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	VU	X					Article 3			Annexe I	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NT			VU			Article 3		Annexe III				2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Emberizidae	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux							Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Emberizidae	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT			NT			Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Emberizidae	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer				NT			Article 3		Annexe III				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Emberizidae	<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	CR	X		VU			Article 3			Annexe I	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	CR	X		VU			Article 3			Annexe I	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle							Article 4		Annexe II	Annexe I	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org

Ordre	Familie	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Observations de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux			Convention de Bonn	Date
Falconiformes	Accipitridae	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	VU	X					Article 3			Annexe I	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue							Article 3						2012	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable							Article 3				Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org
Galliformes	Phasianidae	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	NT								Annexe III	Annexe II/2			2014	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			X						Annexe III	Annexes II/1 et III/1	Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur									Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	CR	X	X						Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2012	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant							Article 3		Annexe II			X	2015	www.cettia-idf.fr
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur									Annexe III	Annexe II/2	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc							Article 3		Annexe II		Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette		X					Article 3		Annexes II et III		Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Strigiformes	Strigidae	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	NT	X					Article 3		Annexe II				2015	INPN - ONF
Passériformes	Corvidae	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours							Article 3			Annexe II/2		X	2015	www.faune-iledefrance.org
Strigiformes	Strigidae	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche							Article 3		Annexe II	Annexe I	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié					NT				Annexe III	Annexes I et II/2	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Corvidae	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux										Annexe II/2			2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Corvidae	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire										Annexe II/2		X	2015	www.faune-iledefrance.org
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris							Article 3		Annexe III			X	2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré				VU					Annexe III	Annexe II/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé							Article 3		Annexe III	Annexe II/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Strigiformes	Tytonidae	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers							Article 3		Annexe II				2013	www.faune-iledefrance.org
Strigiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	NT	X					Article 3		Annexe II	Annexe I			2009	DOCOB ZPS
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe							Articles 3 et 6				Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Sturnidae	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet										Annexe II/2		X	2015	www.faune-iledefrance.org
Galliformes	Phasianidae	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide									Annexe III	Annexes II/1 et III/1		X	2015	www.faune-iledefrance.org

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Especies dét. ZNIEFF - nicheurs	Especies dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn		Date	Inventaire / Source
Galliformes	Phasianidae	<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré									Annexe III				1993	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle						Article 3				Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon						Article 3			Annexe I	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org	
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	NT	X				Article 3				Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org	
Falconiformes	Falconidae	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	VU					Article 3			Annexe I	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Sylviidae	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire						Article 3		Annexe II		Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins						Article 3		Annexe II		Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Sylviidae	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette				NT		Article 3		Annexe II		Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org	
Gruiformes	Rallidae	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			X						Annexe III	Annexes II/1 et III/2	X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Ansériformes	Anatidae	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	NT	X	X		NT				Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Corvidae	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes										Annexe II/2		2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT			VU		Article 3		Annexe II		Annexe II		2012	www.faune-iledefrance.org	
Charadriiformes	Laridae	<i>Larus sp.</i>	Goéland												2013	www.faune-iledefrance.org	
Charadriiformes	Laridae	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun						Article 3			Annexe II/2			2013	www.faune-iledefrance.org	
Charadriiformes	Laridae	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée						Article 3		Annexe III				2014	www.faune-iledefrance.org	
Ciconiiformes	Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran			X			Article 3		Annexe III			X	2014	www.faune-iledefrance.org	
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette				NT		Article 3		Annexe II	Annexe I			2015	www.faune-iledefrance.org	
Podicipediformes	Podicipitidae	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux			X			Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org	
Podicipediformes	Podicipitidae	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé			X			Article 3		Annexe II			X	2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Certhiidae	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins						Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Turdidae	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine								Annexe III	Annexe II/2			2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Turdidae	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne		X						Annexe III	Annexe II/2			2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Turdidae	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis								Annexe III	Annexe II/2			2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Turdidae	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne								Annexe III	Annexe II/2		X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Fringillidae	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux						Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org	
Gruiformes	Gruidae	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée				CR		Article 3			Annexe I	Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org	
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré			X			Article 3		Annexe III			X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Strigiformes	Strigidae	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais				VU		Article 3		Annexe II	Annexe I			2015	www.faune-iledefrance.org	
Strigiformes	Strigidae	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc						Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org	

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn		Date	Inventaire / Source
Passériformes	Hirundinidae	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Hirundinidae	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage							Article 3		Annexe II				2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Hirundinidae	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique							Article 3		Annexe II		X		2015	www.faune-iledefrance.org
Upupiformes	Upidae	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	CR	X					Article 3		Annexe II				2012	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Sylviidae	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte							Article 3		Annexe III		Annexe II		2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse				VU			Article 3		Annexe II		X		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Oriolidae	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe							Article 3		Annexe II		X		2013	www.faune-iledefrance.org
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus apus</i>	Martinet noir							Article 3		Annexe III		X		2014	www.faune-iledefrance.org
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		X					Article 3		Annexe II	Annexe I			2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Turdidae	<i>Turdus merula</i>	Merle noir									Annexe III	Annexe II/2	X		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Aegithalidae	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue							Article 3		Annexe III				2014	INPN - ONF
Passériformes	Paridae	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue							Article 3		Annexe II		X		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Paridae	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière							Article 3		Annexe II		X		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Paridae	<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Paridae	<i>Parus ater</i>	Mésange noire				NT			Article 3		Annexe II				2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Paridae	<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	VU	X					Article 3			Annexe I	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Falconiformes	Accipitridae	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal				VU	VU		Article 3			Annexe I	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Passeridae	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique							Article 3					X	2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Passeridae	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet				NT			Article 3		Annexe III				2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Laridae	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale							Article 3		Annexe II	Annexe I	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Laridae	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse							Article 3		Annexe III	Annexe II/3			2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Burhinidae	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	NT	X		NT			Article 3		Annexe II	Annexe I	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Ansériformes	Anatidae	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée				VU					Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Galliformes	Phasianidae	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise									Annexe III	Annexes II/1 et III/1			2014	www.faune-iledefrance.org
Galliformes	Phasianidae	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge									Annexe III	Annexes II/1 et III/1			2015	www.faune-iledefrance.org

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn		Date	Inventaire / Source
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	VU	X					Article 3		Annexe II		Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche							Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org
Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU						Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Piciformes	Picidae	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar		X					Article 3		Annexe II	Annexe I			2015	www.faune-iledefrance.org
Piciformes	Picidae	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir		X					Article 3		Annexe II	Annexe I			2013	www.faune-iledefrance.org
Piciformes	Picidae	<i>Picus viridis</i>	Pic vert							Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Corvidae	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde										Annexe II/2		X	2015	www.faune-iledefrance.org
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset									Annexe III	Annexe II/1			2014	www.faune-iledefrance.org
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin									Annexe III	Annexe II/2			2014	www.faune-iledefrance.org
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier										Annexes II/1 et III/1		X	2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres							Article 3		Annexe III			X	2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord							Article 3		Annexe III				2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres							Article 3		Annexe II			X	2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU			VU			Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline							Article 3		Annexe II	Annexe I			2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Motacillidae	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré									Annexe III	Annexes I, II/2 et III/2	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT			NT			Article 3		Annexe II		Annexe II	X	2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	EN			VU			Article 3		Annexe II				2009	CG78 - Biodiversita
Passériformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce							Article 3		Annexe II		Annexe II	X	2015	www.faune-iledefrance.org
Gruiformes	Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau									Annexe III	Annexe II/2			2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Regulidae	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau							Article 3		Annexe II				2014	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Regulidae	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé							Article 3		Annexe II			X	2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Saxicolidae	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle							Article 3		Annexe II				2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Saxicolidae	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier							Article 3		Annexe II			X	2015	www.faune-iledefrance.org

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Ile-de-France			Liste rouge nationale			Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Liste rouge - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - nicheurs	Espèces dét. ZNIEFF - hivernants	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs	Arrêté du 29 octobre 2009	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Oiseaux	Convention de Bonn		Date	Inventaire / Source
Passériformes	Saxicolidae	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		X					Article 3		Annexe II			2012	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Saxicolidae	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir							Article 3		Annexe II		X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Ansériformes	Anatidae	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	CR	X	X	VU					Annexe III	Annexes II/1 et III/2	Annexe II		2012	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini							Article 3		Annexe II			2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Sittidae	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot							Article 3		Annexe II		X	2014	INPN - ONF	
Passériformes	Fringillidae	<i>Carduelis flammea</i>	Sizerin flammé							Article 3		Annexe II			2012	www.faune-iledefrance.org	
Ansériformes	Anatidae	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	VU						Article 3		Annexe II		Annexe II		2013	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Muscicapidae	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	RE	X		VU			Article 3		Annexe II			2014	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Muscicapidae	<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre							Article 3		Annexes II et III			2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Fringillidae	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes				NT			Article 3		Annexe II			2014	www.faune-iledefrance.org	
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NT								Annexe III	Annexe II/2		2015	www.faune-iledefrance.org	
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque									Annexe III	Annexe II/2	X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Saxicolidae	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux		X		NT			Article 3		Annexe II			2015	www.faune-iledefrance.org	
Passériformes	Troglodytidae	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon							Article 3		Annexe II		X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	VU	X							Annexe III	Annexe II/2	Annexe II		2015	www.faune-iledefrance.org
Passériformes	Fringillidae	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe							Article 3		Annexes II et III		X	2015	www.faune-iledefrance.org	

Légende :

RE : éteint

CR : en danger critique

EN : en danger

VU : vulnérable

NT : quasi-menacé

DD : données insuffisantes

Reptiles

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France		Protection nationale		Protection communautaire		Protection internationale	Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Espèces déterminantes ZNIEFF	Liste rouge France	Arrêté du 19 novembre 2007	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats			Convention de Bonn	Date
Squamata	Colubridae	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse			Article 2		Annexe II	Annexe IV			2011	INPN - ONF
Squamata	Natricidae	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier			Article 2		Annexe III				2015	www.cettia-idf.fr
Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles			Article 2		Annexe II	Annexe IV			2013	www.faune-iledefrance.org
Squamata	Lacertidae	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	X		Article 3		Annexe III			X	2014	INPN - ONF
Squamata	Anguidae	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile			Article 3		Annexe III				2010	INPN - Amphibiens et Reptiles de France (Enquête 2)

Amphibiens

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France		Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Espèces déterminantes ZNIEFF	Plan régional d'actions		Arrêté du 19 novembre 2007	Plan national d'action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Convention de Bonn	Date
Anura	Bufo	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun				Article 3		Annexe III			2015	www.cettia-idf.fr
Anura	Ranidae	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile				Article 2		Annexe II	Annexe IV	X	2015	www.cettia-idf.fr
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune				Article 5		Annexe III	Annexe V		2009	CG78 - Biodiversita
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona			NT	Article 2		Annexe III	Annexe IV		2013	www.faune-iledefrance.org
Anura	Ranidae	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse				Article 5		Annexe III	Annexe V		2014	INPN - ONF
Anura	Hylidae	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	X			Article 2		Annexe II	Annexe IV	X	2012	www.faune-iledefrance.org
Urodela	Salamandridae	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée				Article 3		Annexe III			1998	INPN - Amphibiens et Reptiles de France (Enquête 2)
Urodela	Salamandridae	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	X			Article 3		Annexe III		X	2014	INPN - ONF
Urodela	Salamandridae	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté				Article 2		Annexe II	Annexes II et IV		2014	INPN - ONF
Urodela	Salamandridae	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé				Article 3		Annexe III		X	2014	INPN - ONF
Urodela	Salamandridae	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué				Article 3		Annexe III			2000	INPN - Amphibiens et Reptiles de France (Enquête 2)

Légende :

NT : quasi-menacé

Insectes

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Coleoptera	Melandryidae	<i>Abdera bifasciata</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Scaptiidae	<i>Anapsis frontalis</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Scaptiidae	<i>Anapsis lurida</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Scaptiidae	<i>Anapsis melonopa</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Scaptiidae	<i>Anapsis thoracica</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Curculionidae	<i>Anisandrus dispar</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Anthribidae	<i>Anthribus nebulosus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Staphylinidae	<i>Bythinus burrellii</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Cerylonidae	<i>Cerylon ferrugineum</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Cicindelidae	<i>Cicindela campestris</i>	Cicindèle champêtre											X		
Coleoptera	Ciidae	<i>Cis boleti</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Ciidae	<i>Cis micans</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Ciidae	<i>Cis rugulosus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Melandryidae	<i>Conopalpus testaceus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Buprestidae	<i>Coraebus florentinus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Tenebrionidae	<i>Corticeus unicolor</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Curculionidae	<i>Cyclorhipidion bodoanum</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Erotylidae	<i>Dacne bipustulata</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Anthribidae	<i>Enedreytes sepicola</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Ciidae	<i>Ennearthron cornutum</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Anobiidae	<i>Hemicoelus costatus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Anobiidae	<i>Hemicoelus fulvicornis</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Eucnemidae	<i>Hylis olexai</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Eucnemidae	<i>Isoriphis marmottani</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Leptura quadrfasciata</i>													1996	INPN - SAPROX
Coleoptera	Dermestidae	<i>Megatoma undata</i>			X										2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Melandryidae	<i>Melandrya barbata</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Eucnemidae	<i>Microrhagus lepidus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Eucnemidae	<i>Microrhagus pygmaeus</i>													2006	INPN - IRSTEA
Coleoptera	Mordellidae	<i>Mordellistena neuwaldeggiana</i>													2006	INPN - IRSTEA

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Coleoptera	Mycetophagidae	<i>Mycetophagus fulvicollis</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Mycetophagidae	<i>Mycetophagus multipunctatus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Mycetophagidae	<i>Mycetophagus piceus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Ciidae	<i>Octotemnus glabriculus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Melandryidae	<i>Orchesia undulata</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Ciidae	<i>Orthocis festinus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Tenebrionidae	<i>Palorus depressus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Histeridae	<i>Paromalus flavicornis</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Phloeotribus rhododactylus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Plagionotus arcuatus</i>												2001	INPN - OPIE	
Coleoptera	Lucanidae	<i>Platycerus caraboides</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Tenebrionidae	<i>Pseudocistela ceramboides</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Anobiidae	<i>Ptinomorphus imperialis</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Pyrochroidae	<i>Pyrochroa coccinea</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Pyrrhidium sanguineum</i>												2001	INPN - OPIE	
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Rhagium inquisitor</i>												1990	INPN - SAPROX	
Coleoptera	Salpingidae	<i>Salpingus planirostris</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Scolytus intricatus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Scolytus rugulosus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Stictoleptura rubra</i>												1996	INPN - SAPROX	
Coleoptera	Cerambycidae	<i>Stictoleptura scutellata</i>												1996	INPN - SAPROX	
Coleoptera	Endomychidae	<i>Symbiotes gibberosus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Zopheridae	<i>Synchita humeralis</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Taphrorychus villifrons</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Tetratomidae	<i>Tetratoma ancora</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Mordellidae	<i>Tomoxia bucephala</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Erotylidae	<i>Triplax russica</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Erotylidae	<i>Tritoma bipustulata</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Anthribidae	<i>Tropideres albostris</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Trypodendron domesticum</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Trypodendron signatum</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Mordellidae	<i>Variimorda mendax</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Salpingidae	<i>Vincenzellus ruficollis</i>												2006	INPN - IRSTEA	

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Coleoptera	Anobiidae	<i>Xestobium rufovillosum</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Xyleborus dryographus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Xyleborus monographus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Xylorhinus saxeseni</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Coleoptera	Curculionidae	<i>Xylosandrus germanus</i>												2006	INPN - IRSTEA	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aglais io</i>	Paon du jour											2015	www.faune-iledefrance.org	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue											2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Alcis repandata</i>	Boarmie recourbée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore											2014	INPN - ONF	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Apamea remissa</i>	Brouillée											2009	INPN - CardObs	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Apatura sp.</i>	Mars changeant		X									2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan											2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Limacodidae	<i>Apoda limacodes</i>	Tortue											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erebidae	<i>Arctomis l-nigrum</i>	L noir											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail											2015	www.cettia-idf.fr	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Autographa gamma</i>	Gamma											2009	INPN - CardObs	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Biston betularia</i>	Phalène du Bouleau											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Brachylomia viminalis</i>	Noctuelle de l'Osier											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Arctiidae	<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée	Art. 1	X									2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Chloroclystis v-ata</i>	Eupithécie couronnée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Drepanidae	<i>Cillix glaucata</i>	Petite Epine											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun											2015	www.faune-iledefrance.org	
Lepidoptera	Pieridae	<i>Colias crocea</i>	Souci											2015	www.faune-iledefrance.org	
Lepidoptera	Sphingidae	<i>Deilephila elpenor</i>	Grand Sphinx de la Vigne											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Deltote pygarga</i>												2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Diarsia brunnea</i>	Point noir											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erebidae	<i>Eilema complana</i>	Manteau à tête jaune											2009	CG78 - Biodiversita	

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Lepidoptera	Erebidae	<i>Eilema griseola</i>	Lithosie grise											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erebidae	<i>Eilema lurideola</i>	Lithosie complanule											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Elaphria venustula</i>	Erastrie gracieuse											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Arctiidae	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée									Annexe II		2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Lasiocampidae	<i>Euthrix potatoria</i>	Buveuse											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Geometra papilionaria</i>	Grande Naïade											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Notodontidae	<i>Gluphisia crenata crenata</i>	Crénelée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron										X	2015	www.faune-iledefrance.org	
Lepidoptera	Drepanidae	<i>Habrosyne pyritoides</i>	Râtissée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Hemithea aestivaria</i>	Phalène sillonnée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir		X									2011	Fiche ZNIEFF	
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Hoplodrina blanda</i>	Noctuelle du Pissenlit											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Hydrelia flammeolaria</i>	Acidalie jaunâtre											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Hypomecis roboraria</i>												2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaea aversata</i>	Impolie											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaea humiliata</i>	Acidalie roussie											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaea muricata</i>	Phalène aurorale											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Idaeas fuscovenosa</i>	Acidalie familière											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erabidae	<i>Laspeyria flexula</i>	Crochet											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Lomaspilis marginata</i>	Bordure entrecoupée											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erebidae	<i>Lymantria monacha</i>	Nonne											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Sphingidae	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx											2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil											2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Nolidae	<i>Meganola albula</i>	Nole blanchâtre											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil		X									2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	Art. 1	X									2011	Fiche ZNIEFF	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Mesoleuca albicillata</i>	Phalène de la Ronce											2009	CG78 - Biodiversita	
Lepidoptera	Erebidae	<i>Mitochrista miniata</i>	Rosette											2009	CG78 - Biodiversita	

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Moma alpium</i>	Avrilière												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Mythimna impura</i>	Leucanie souillée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Oligia latruncula</i>	Trompeuse												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Geometridae	<i>Opisthograptis luteolata</i>	Citronnelle rouillée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Erabidae	<i>Paracolax tristalis</i>	Herminie délivrée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis										X	2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins	
Lepidoptera	Geometridae	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	Boarmie rhomboïdale												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Geometridae	<i>Petrophora chlorosata</i>	Phalène de l'Aquiline												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Photodes extrema</i>	Nonagrie fauve		X										2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Pieridae	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave												2015	www.faune-iledefrance.org
Lepidoptera	Geometridae	<i>Plagodis dolabraria</i>	Phalène linéolée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable												2013	INPN - Observatoire de la Biodiversité des Jardins
Lepidoptera	Nolidae	<i>Pseudoips prasinana</i>	Halias du Hêtre												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Geometridae	<i>Stegania cararia</i>	Phalène convoitée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Hesperiidae	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Noctuidae	<i>Trisateles emortualis</i>	Herminie olivâtre												2006	INPN - IRSTEA
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain												2014	www.faune-iledefrance.org
Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame												2015	www.cettia-idf.fr
Lepidoptera	Geometridae	<i>Xanthorhoe quadrifasciata</i>	Phalène quadrifasciée												2009	CG78 - Biodiversita
Lepidoptera	Erebidae	<i>Zanclognatha lunalis</i>	Herminie plumeuse												2009	CG78 - Biodiversita
Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue			AC									2012	www.cettia-idf.fr
Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne	Art. 1	X	PC	NT	X	NT						2012	www.cettia-idf.fr
Odonata	Aeshnidae	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte			AC									2012	www.cettia-idf.fr
Odonata	Aeshnidae	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur			C									2012	www.cettia-idf.fr
Odonata	Calopterygidae	<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant			C									2012	www.cettia-idf.fr
Odonata	Calopterygidae	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge		X	AC	NT								2009	www.cettia-idf.fr

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France					Liste rouge France	Protection nationale		Protection communautaire		Obs. de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Arrêté du 22 juillet 1993	Espèces déterminantes ZNIEFF	Statut de rareté	Liste rouge régionale	Plan régional d'actions		Arrêté du 23 avril 2007	Plan National d'Action	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats		Date	Inventaire / Source
Odonata	Lestidae	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Art. 1	X	PC		X						2009	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Corduliidae	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie broncée			AC	NT							2015	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate			AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade de Vander Linden		X	AC								2009	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert			AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Gomphidae	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli		X	PC								2009	Fiche ZNIEFF	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant			CC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	Art. 1	X	AR								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Lestidae	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage		X	PC			NT					2008	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve		X	AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches			AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Platycnemididae	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes			C								2009	CG78 - Biodiversita	
Odonata	Coenagrionidae	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu			AC								2015	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Lestidae	<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun		X	AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang			C								2012	www.cettia-idf.fr	
Odonata	Libellulidae	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié			AC								2012	www.cettia-idf.fr	
Orthoptera	Gryllidae	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre		X									2015	www.cettia-idf.fr	

Légende

CC : très commun NT : quasi-menacé
C : commun
AC : assez commun
PC : peu commun
AR : assez rare

Poissons

Ordre	Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Île-de-France	Liste rouge France	Protection nationale	Protection communautaire			Protection internationale	Observations de terrain 2015	Date et source de la dernière observation	
				Espèces déterminantes ZNIEFF		Arrêté du 8 décembre 1988	Convention de Barcelone	Convention de Berne	Directive Faune Flore Habitats	Convention OSPAR		Date	Inventaire / Source
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun									1989	INPN - ONEMA
Scorpaeniformes	Cottidae	<i>Cottus gobio</i>	Chabot						Annexe II			1995	ONEMA
Gasterosteiformes	Gasterosteidae	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche									1995	ONEMA
Gasterosteiformes	Gasterosteidae	<i>Pungitius pungitius</i>	Epinochette									1989	INPN - ONEMA
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon									1989	INPN - ONEMA
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Gobio gobio</i>	Goujon									1989	INPN - ONEMA
Clupeiformes	Balitoridae	<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche									1989	INPN - ONEMA
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle									1989	INPN - ONEMA
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Tinca tinca</i>	Tanche									1989	INPN - ONEMA
Salmoniformes	Salmonidae	<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	X		Article 1						1995	ONEMA

Plan Local d'Urbanisme de Sonchamp



Évaluation environnementale

SOMMAIRE

1. ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	3
1.1. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	3
1.1.1. <i>Espaces protégés et inventoriés</i>	3
1.1.2. <i>Réseau Natura 2000</i>	4
1.1.3. <i>Faune, flore et habitats</i>	10
1.1.4. <i>Trame verte et bleue, continuités écologiques</i>	11
1.2. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX.....	11
1.2.1. <i>Effet de serre, qualité de l'air</i>	11
1.2.2. <i>Qualité des eaux</i>	11
1.2.3. <i>Pollution des sols</i>	14
1.3. DECHETS.....	14
1.4. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	15
1.4.1. <i>Eaux souterraines et superficielles</i>	15
1.4.2. <i>Extraction de matériaux</i>	15
1.4.3. <i>Consommation d'espace péri-urbain</i>	15
1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	15
1.5.1. <i>Risques naturels</i>	15
1.5.2. <i>Risques technologiques</i>	16
1.6. CADRE DE VIE.....	16
1.6.1. <i>Paysage</i>	16
1.6.2. <i>Nuisances</i>	16
1.7. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	16
2. PRESENTATION DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE CONCERNES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	17
3. ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DES SECTEURS A PROJET.....	29
3.1. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	29
3.1.1. <i>Espaces protégés et inventoriés</i>	29
3.1.2. <i>Réseau Natura 2000</i>	29
3.1.3. <i>Faune, flore et habitats</i>	30
3.1.4. <i>Trame verte et bleue, continuités écologiques</i>	32
3.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	32
3.2.1. <i>Eaux souterraines et superficielles</i>	32
3.3. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	33
3.3.1. <i>Risques naturels</i>	33
3.3.2. <i>Risques technologiques</i>	33
3.4. NUISANCES.....	33
3.5. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	33
4. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI	35
4.1. MESURES COMPENSATOIRES.....	35
4.2. INDICATEURS DE SUIVI.....	35
5. RESUME NON TECHNIQUE	36
6. MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE.....	38
6.1. SOURCES DOCUMENTAIRES	38
6.2. METHODOLOGIE	39
ANNEXE – PHOTOS DES SONDAGES	40

1. ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. Biodiversité et milieux naturels

1.1.1. Espaces protégés et inventoriés

Le territoire communal est concerné par cinq sites d'intérêt écologiques retenus au plan du Parc. Il s'agit de deux Sites de Biodiversité Remarquables (SBR) et de trois Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter (ZIEC) :

- SBR Mares forestières du Bois de la Villeneuve.
- SBR Landes paratourbeuses de la forêt d'Yveline.
- ZIEC Mare des Quarante Setiers.
- ZIEC Landes humides de la Forêt d'Yveline.
- ZIEC Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp.

Trois Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont également présents sur le territoire :

- ENS Bois de Plaisance.
- ENS Bois de Pinceloup.
- ENS Bois de Saint-Benoît.

Trois Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) complètent les zonages écologiques de la commune :

- ZNIEFF de type I Étang d'Or et mares forestières du Bois de Villeneuve.
- ZNIEFF de type I Mouillère des Quarante Setiers.
- ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet sud-est.

Le tableau suivant précise les différents zonages et réglementations du Plu couverts par ces espaces protégés et inventoriés et l'impact potentiel du zonage sur les milieux naturels :

Espaces protégés ou inventoriés	Zonages du Plu	Remarques	Impacts
SBR Mares forestières du Bois de la Villeneuve	N	Mares protégées au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme Bois classés en EBC	Néant
SBR Landes paratourbeuses de la forêt d'Yveline	N	Bois classés en EBC	Néant
ZIEC Mare des Quarante Setiers	A	Mouillère protégée au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Néant
ZIEC Landes humides de la Forêt d'Yveline	N	Bois classés en EBC	Néant
ZIEC Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp	N et Ue	La zone Ue correspond à la station d'épuration déjà en service et à sa future extension Bois classés en EBC Etangs et mares protégés au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Impact possible pour l'extension de la STEP mais petite surface
ENS Bois de Plaisance	N	Bois classés en EBC Mares protégées au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Néant

ENS Bois de Pinceloup	N	Bois classés en EBC Mares protégées au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Néant
ENS Bois de Saint-Benoît	N	Bois classés en EBC Mares protégées au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Néant
ZNIEFF de type I Étang d'Or et mares forestières du Bois de Villeneuve	N, Npa	La zone Npa correspond au parc animalier qui existe déjà Mares protégées au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme Bois classés en EBC	
ZNIEFF de type I Mouillère des Quarante Setiers	A	Mouillère protégée au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme	Néant
ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet sud-est	N, Npa et Nc	Les zones Npa et Nc correspondent respectivement au parc animalier et au camping qui sont en service depuis longtemps, les zones figuraient déjà au POS Bois classés en EBC	Néant

Tous les espaces protégés et inventoriés présents sur le territoire communal sont situés en zonage N, Npa, Nc, A ou Ue. Toutes les mares, tous les étangs et la mouillère des Quarante Setiers sont repérés comme éléments du paysage protégés au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme.

Ce repérage va dans le bon sens et indique une volonté de préservation. Le règlement indique (zones N et A) : « sont interdits : tout affouillement quelle qu'en soit la profondeur, tout exhaussement quelle qu'en soit la hauteur et tout assèchement des mares, des zones humides et des mouillères identifiées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme et figurant au document graphique ».

Une petite surface de la ZIEC « Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp » se trouve en zone Ue pour permettre l'extension de la station d'épuration. Lors de l'élaboration du projet, il conviendra de veiller à ne pas impacter de façon notable les zones humides.

1.1.2. Réseau Natura 2000

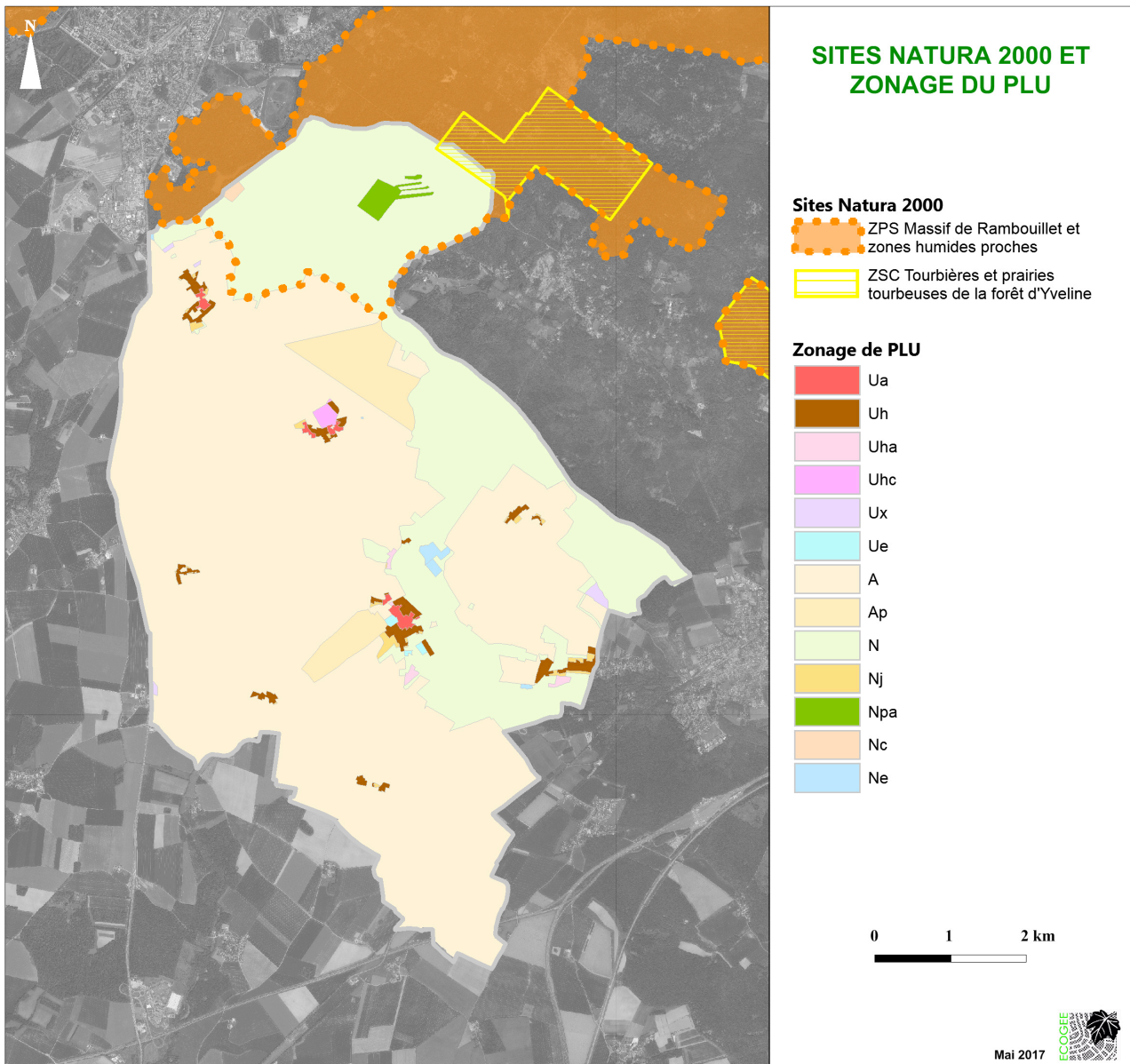
Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire communal :

- La ZPS Massif de Rambouillet et zones humides proches.
- La ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline.

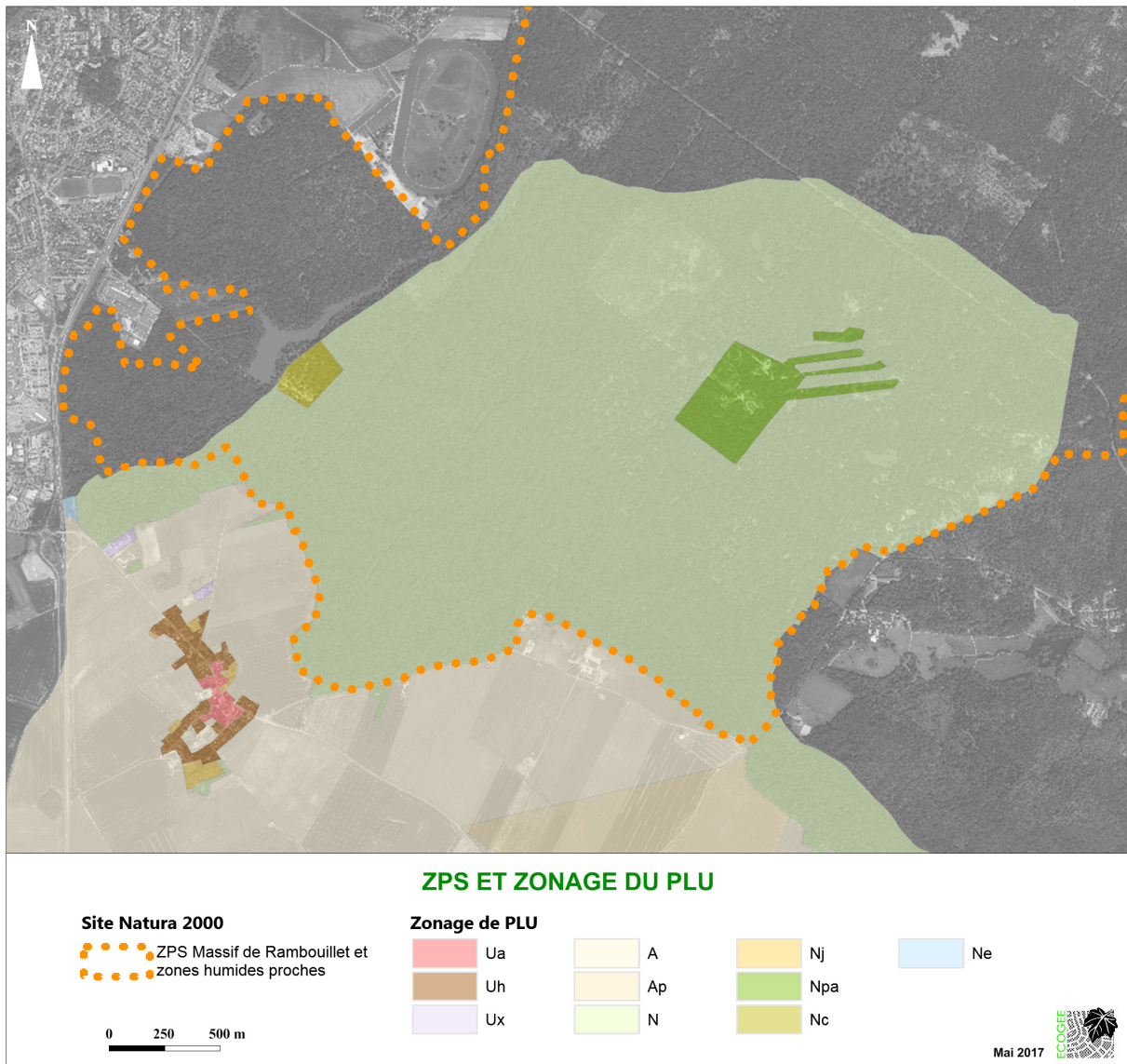
Pour rappel, les habitats et les espèces ayant présidé à la nomination de ces deux sites sont présentés ci-dessous :

ZPS Massif de Rambouillet et zones humides proches	ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline
<p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>A021 – Butor étoilé <i>Butaurus stellaris</i> A022 – Blongios nain <i>Isobrychus minutus</i> A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> A027 – Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> A029 – Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> A081 – Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> A084 – Busard cendré <i>Circus pyrgus</i> A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> A119 – Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i> A131 – Échasse blanche <i>Himantopus himantopus</i> A132 – Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i> A176 – Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i> A196 – Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i> A197 – Guifette noire <i>Chlidonias niger</i> A193 – Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> A224 – Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> A229 – Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> A236 – Pic noir <i>Dryocopus martius</i> A238 – Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> A246 – Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> A338 – Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i></p>	<p><u>Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire) :</u></p> <p>3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 4030 – Landes sèches européennes 6230* – Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur des substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentales) 6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages planitaires et des étages montagnard à alpin 7140 – Tourbières de transition et tremblantes 7230 – Tourbières basses alcalines 9130 – Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion 9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> 91D0* – Tourbières boisées 91E0* – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>1042 Leucorrhine à gros thorax <i>Leucorrhinia pectoralis</i> 1083 Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1096 Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> 1166 Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> 1321 Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> 1831 Flûteau nageant <i>Lurionium natans</i> 6199 Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i></p>

La carte suivante localise ces deux sites Natura 2000 vis-à-vis du zonage du Plu :



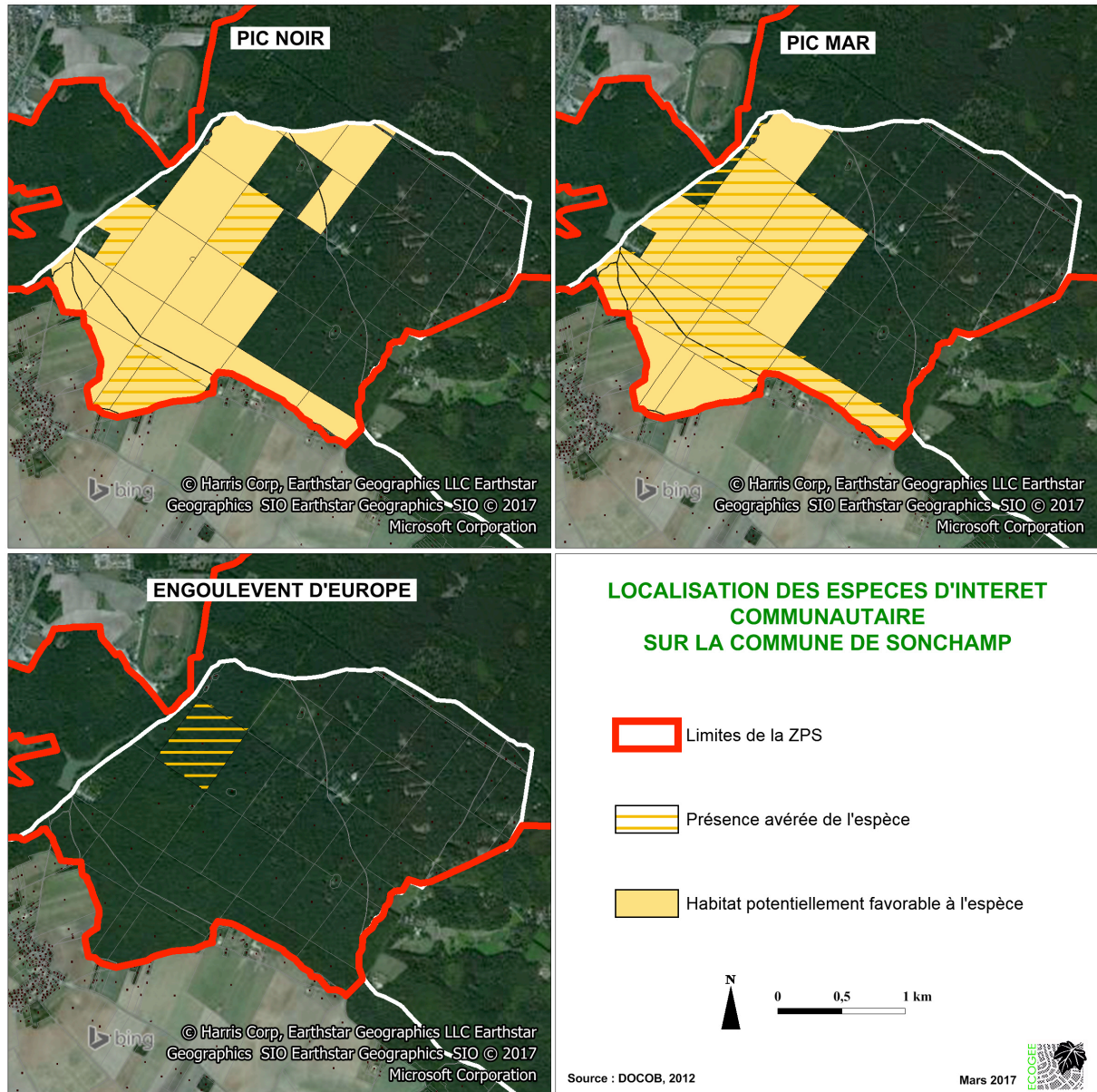
La ZPS couvre environ 616 ha de la commune de Sonchamp, uniquement sur une partie du massif forestier de Rambouillet. Cela représente 3,6 % de la surface du site Natura 2000. La ZPS est située en zones N, Npa et Nc au plan de zonage du Plu. Les zones Npa et Nc correspondent respectivement aux emprises du parc animalier et du camping, où les habitats sont artificialisés et qui sont en service depuis longtemps. Le règlement du Plu autorise uniquement les constructions, travaux, installations et aménagements liés à l'exploitation et à la gestion de ces deux sites.



Le DOCOB de la ZPS mentionne 3 espèces d'intérêt communautaire sur la commune de Sonchamp :

- Le Pic noir : sa présence est avérée sur trois secteurs de la Forêt Domaniale de Rambouillet. Son habitat favorable est présent sur une bonne partie ouest du massif forestier de la commune. Toutes ces parcelles sont situées en zone N du plan de zonage du Plu. 30 à 60 couples sont estimés sur la ZPS.
- Le Pic mar : sa présence est avérée une grande partie ouest de la Forêt Domaniale de Rambouillet sur la commune, tout comme ses habitats favorables. Toutes ces parcelles sont en zone N sur le plan de zonage du Plu. Une centaine de couples sont estimés sur la ZPS.
- L'Engoulevent d'Europe : sa présence est avérée sur une seule parcelle de la Forêt Domaniale de Rambouillet. Celle-ci est en zone N dans le plan de zonage du Plu. Le DOCOB estime à environ 140 le nombre de couples présents dans la ZPS, dont 130 sur la forêt domaniale de Rambouillet (comptages de 2005 à 2008).

La carte suivante localise les parcelles occupées par ces trois espèces, ainsi que leurs habitats favorables. Ces parcelles occupées et/ou favorables sont toutes situées en zone N sur le plan de zonage du Plu.

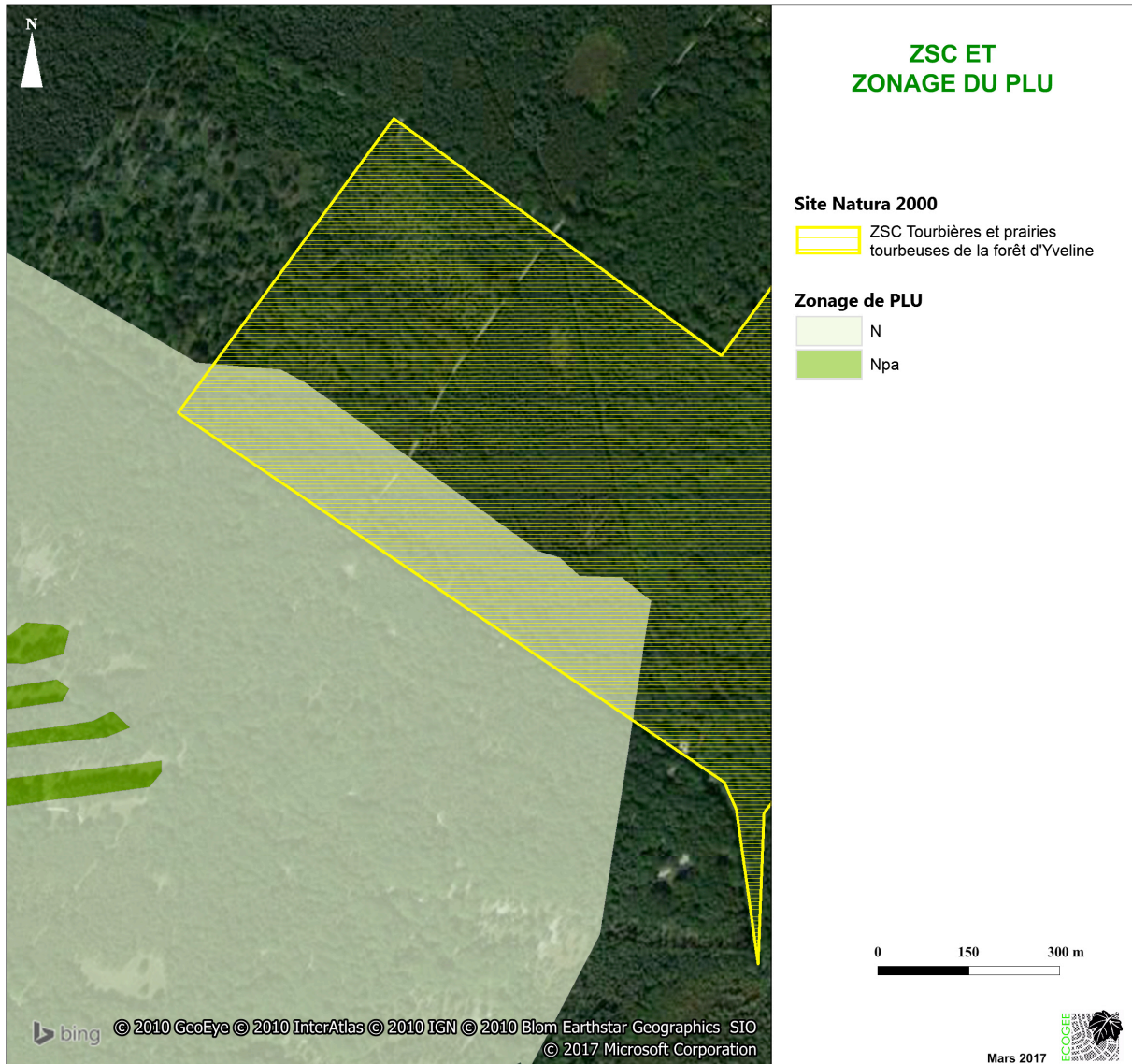


Certaines espèces mentionnées dans la ZPS sont également susceptibles de fréquenter des milieux situés en dehors du site Natura 2000 :

- Milieux agricoles : Busard Saint-Martin, Busard cendré pour la reproduction et la recherche de nourriture ; Milan noir, Bondrée apivore, Aigrette garzette et Grande Aigrette pour la recherche de nourriture.
- Milieux boisés : Milan noir, Bondrée apivore, Pic mar, Pic noir, Engoulevent d'Europe et Alouette lulu pour la reproduction et la recherche de nourriture.
- Milieux aquatiques : Martin-pêcheur d'Europe pour la reproduction et la recherche de nourriture ; Grande Aigrette, Aigrette garzette, Busard des roseaux, Balbuzard pêcheur, Mouette mélanocéphale pour la recherche de nourriture.

Plusieurs de ces espèces sont d'ailleurs mentionnées sur la commune dans la base de données en ligne de la LPO (www.faune-ildefrance.org), sans localisation précise. Il s'agit notamment de l'Alouette lulu, de la Bondrée apivore, du Busard cendré, du Busard Saint-Martin, du Milan noir ou encore du Martin-pêcheur.

La ZSC couvre une surface minimale de 13,30 ha sur la commune de Sonchamp, soit 1,6 % du site Natura 2000. Elle est entièrement située en zone N du plan de zonage du Plu et est située dans le massif forestier de Rambouillet.



D'après le DOCOB, aucun habitat et aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensé sur la commune. En dehors du site Natura 2000, plusieurs espèces sont présentes ou sont susceptibles de fréquenter le territoire communal. Le Triton crêté est notamment recensé dans la mare de ferme de Renonvilliers et dans une friche située à proximité du silo, au nord-ouest de Greffiers. Le Murin à oreilles échanquées est présent dans la ZSC à proximité de la commune, il chasse donc probablement sur le territoire communal. Bien que non recensé sur la commune ou à proximité, le Lucane cerf-volant est susceptible de se reproduire dans le massif de Rambouillet ou dans les boisements de la vallée de la Rémarde.

La mare de Renonvilliers est repérée au titre de l'art. L151-23. Les autres milieux fréquentés ou susceptibles d'être fréquentés par ces espèces sont situés en zone N.

Le projet de Plu ne prévoit pas de zone d'extension de l'urbanisation sur le territoire communal, l'urbanisation des dents creuses étant privilégiée, hormis pour les Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg et l'Oap de Greffiers, où le nombre de logements prévus est très limité. Ces dents creuses et ces secteurs d'Oap sont situés hors sites Natura 2000, sur des jardins privés, des potagers, des friches herbacées, des prairies ou des cultures.

La zone à urbaniser la plus proche des sites Natura 2000 se situe à 500 m de la ZPS et à 3,6 km de la ZSC, dans le hameau de Greffiers, sur une surface de 0,24 ha. Il s'agit d'une friche herbacée. Les autres dents creuses et secteurs d'Oap sont plus éloignés (de 1,7 à 5,3 km de la ZPS, de 3,8 à 6,4 km de la ZSC). Ils ont des surfaces limitées, entre 0,23 et 0,38 ha et sont représentés par des cultures, des jardins privés, des potagers, une friche herbacée ou une prairie.

Le secteur d'Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg est situé à 3,9 km de la ZPS et à 5,4 km de la ZSC. Il est composé de deux entités de 0,12 et de 0,14 ha environ. La première entité est un verger, la deuxième est une prairie de fauche.

Aucun habitat d'espèce, aucune espèce et aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur ou à proximité de ces parcelles. Aucune incidence directe n'est à prévoir.

D'un point de vue hydraulique, les deux sites Natura 2000 ne sont pas situés en aval des zones à urbaniser, mais en tête de bassin (affluents de la Drouette), aucune incidence indirecte n'est donc à envisager.

Le projet de Plu ne porte pas atteinte à l'état de conservation des espèces, des habitats d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination des deux sites Natura 2000.

1.1.3. Faune, flore et habitats

D'une manière générale, le Plu aura une influence positive sur la biodiversité grâce à plusieurs points, notamment :

- La majeure partie du territoire communal est située en zone N ou A.
- La préservation d'une zone humide en bordure de la Rémarde, à l'est du bourg, par la mise en place d'un emplacement réservé (espace communal à vocation paysagère et ludique).
- Le classement en Espaces Boisés Classés des bois les plus intéressants écologiquement et participant à la bonne fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue.
- La protection d'éléments du paysage au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme :
 - Six alignements d'arbres (quatre à Loireux, un à Pinceloup, un à la Hunière).
 - Une haie plantée par récemment par le PNR en partenariat avec les chasseurs à l'ouest de la Chaudière.
 - Un arbre remarquable dans le parc boisé aux Greffiers.
 - Quatre fonds de jardins (deux dans le bourg de Sonchamp, un aux Greffiers et un à Baudicourt).
 - Un parc arboré à Greffiers.

Éléments végétaux (ex. : bois, bosquets, parcs, arbres...) identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme figurant au document graphique : leur abattage et leur arrachage, partiel ou total, pourront être interdits ou subordonnés à leur remplacement partiel ou total par des plantations nouvelles respectant l'esprit du lieu.

Source : règlement du Plu

- L'ensemble des mares et des étangs du territoire communal, ainsi que la mouillère des Quarante Setiers.
- Réductions des zones urbanisables du POS au profit des zones Nj au Plu.

- Aux Greffiers, transformation de la partie non construite de la zone U1a du POS en zone A dans le Plu.

L'incidence du projet de Plu sur la biodiversité sera dans l'ensemble positive, du fait des protections mises en place.

1.1.4. Trame verte et bleue, continuités écologiques

La trame verte et bleue est bien prise en compte dans le Plu :

- L'ensemble des réservoirs toutes sous-trames confondues sont situés en zone N, Npa, Nc ou A du Plu.
- Les corridors écologiques sont également tous situés en zone N, Nj ou A.
- Les bois participant au bon fonctionnement de la sous-trame boisée sont en EBC sur le plan de zonage du Plu.

1.2. Pollution et qualité des milieux

1.2.1. Effet de serre, qualité de l'air

Le projet de Plu va permettre l'accueil de nouveaux habitants en nombre limité et l'incidence sur l'émission de gaz à effet de serre (chauffage, véhicules...) sera donc très réduite.

Le territoire communal comporte deux sources importantes de pollution de l'air due au trafic routier : l'autoroute A 11 (bordure sud-est) et la RN 10 (bordure ouest). Ces deux grandes infrastructures sont situées en zone agricole, à l'écart des zones d'habitat. L'autoroute A 11 n'impacte aucune habitation du territoire communal, la RN 10 se situe à plus de 300 m des deux hameaux les plus proches : la Guêpière et Greffiers. Cette distance ne permet qu'une faible incidence de la pollution d'origine routière pour les habitants de ces hameaux.

L'incidence du projet de Plu sur la qualité de l'air est négligeable, il est sans incidence sur l'exposition des habitants de Sonchamp à la pollution de l'air. La volonté de favoriser les liaisons douces va dans le bon sens pour la réduction des gaz à effet de serre.

1.2.2. Qualité des eaux

Eaux superficielles

Le projet de Plu va générer une urbanisation supplémentaire limitée (une quarantaine de logements au maximum), qui n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur la qualité des eaux.

La plupart des futures habitations seront raccordées à l'assainissement collectif. La commune est équipée de 4 stations d'épuration, qui desservent le bourg et les principaux hameaux :

- Station du Bourg – rue des Vallées, 1000 équivalents habitants, boues activées.
- Station de Greffiers – Pont de la Droue, 1000 équivalents habitants, boues activées.
- Station de la Hunière – Rue des Chênes Secs, 500 équivalents, habitants boues activées.
- Station de Boutareine (RD 936) 500 équivalents habitants, boues activées.

Les hameaux plus petits et les habitations isolées sont équipés d'assainissement non collectif.

La situation des futures habitations par rapport aux dispositifs d'assainissement est décrite au chapitre 2.

Eaux souterraines

La commune de Sonchamp est alimentée en eau potable par les forages de la Hunière et du Coin du Bois à Sonchamp, le forage F2 de St Arnoult, et les forages de Chatonville, Rochefort et Clairefontaine. L'unité de distribution est celle de Sonchamp.

Trois forages en fonctionnement sont situés sur la commune :

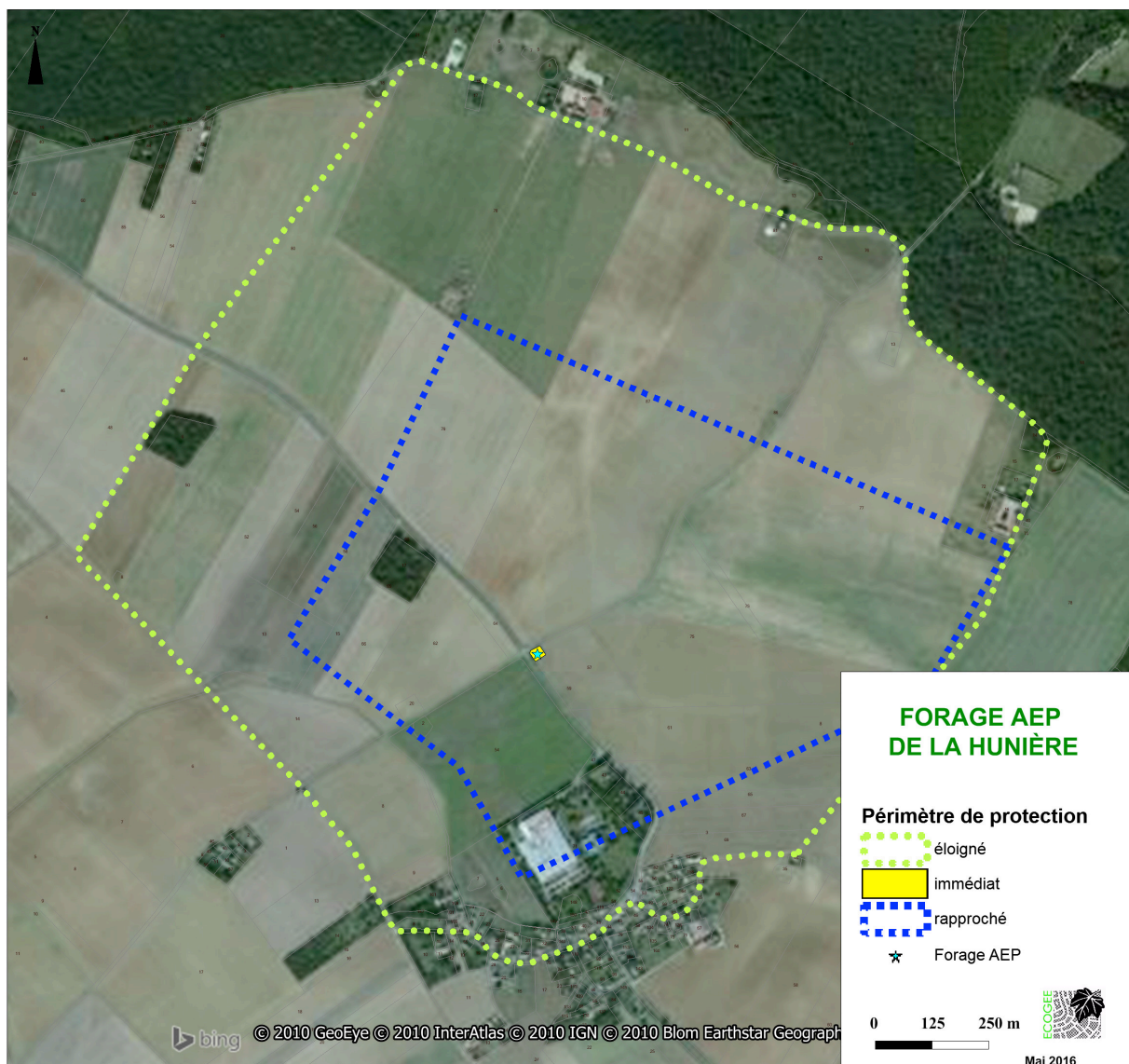
- le forage F2 Chatonville, doté de périmètres de protection déclarés d'utilité publique depuis le 3 décembre 2001 ;
- le forage Sonchamp du Coin du Bois (périmètres de protection depuis 2007) ;
- le forage Sonchamp la Hunière (périmètre de protection depuis 2008).

Le forage de Chatonville est doté d'un périmètre de protection rapproché situé entièrement en zone agricole, au nord du hameau, aucune habitation ne s'y trouve.

Le forage du Coin du Bois est doté d'un périmètre de protection rapproché (aucune donnée disponible).

Le forage de la Hunière est doté d'un périmètre éloigné et d'un périmètre rapproché (voir carte ci-dessous).

Les arrêtés préfectoraux relatifs à ces forages imposent des servitudes à l'intérieur des périmètres de protection.



Le hameau de la Hunière se situe en partie dans les périmètres de protection rapproché et éloigné du captage (voir carte), mais il se situe en aval hydraulique par rapport au captage (source : rapport de l'hydrogéologue agréé, puits 218.5X.0002 à Sonchamp, 1983, disponible sur <http://infoterre.brgm.fr/>). En outre, le hameau est doté d'un assainissement collectif.

Le projet de Plu est favorable à la protection des périmètres des forages de la Hunière et de Chatonville, aucune urbanisation future ne menacera la qualité des eaux captées.

1.2.3. Pollution des sols

La Base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, répertorie un site sur la commune de Sonchamp, la Société Nationale de Revalorisation (SNR) situé à la Chaudière, en limite est du territoire communal.

Depuis la cessation définitive d'activité, la société SNR, représentée par le mandataire judiciaire, a été mise en demeure, par arrêté préfectoral du 20 février 2009, de respecter les dispositions de l'article R512-74-II du code de l'environnement concernant la mise en sécurité du site. Le liquidateur judiciaire a répondu qu'il ne disposait pas des fonds nécessaires pour réaliser les travaux.

Par courrier du 3 septembre 2010, le ministère a autorisé l'intervention de l'ADEME pour réaliser l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en sécurité du site. Le Préfet des Yvelines a chargé l'ADEME de la réalisation des travaux d'office et l'a autorisé à occuper temporairement le site par l'arrêté préfectoral du 15 février 2011.

Lors de l'inspection du 22 octobre 2012, il a été constaté que la mise en sécurité du site telle que décrite à l'article 512-39-1 du code de l'environnement a été menée à terme grâce à l'intervention de l'ADEME. Le rapport de fin de travaux de l'ADEME du 13 mars 2013 fait état que les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la réalisation de nouvelles opérations sur le site.

Sauf élément nouveau, ce site n'appelle plus d'actions de l'inspection des installations classées (source : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>).

La fiche Basol indique en outre qu'aucun impact direct lié à l'exploitation du site sur les eaux souterraines n'a été constaté. Les campagnes de prélèvement des eaux de la nappe souterraines au droit du site réalisée au niveau de 3 piézomètres en 2010 ont montré l'absence de dépassement par rapport aux valeurs limites de référence de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La Base de données Basias (inventaire historique des sites industriels et activités de service) répertorie 7 sites sur la commune de Sonchamp. Les sites localisés sont tous situés en dehors des zones d'urbanisation future prévues au Plu.

Le site BASOL situé sur la commune (la Chaudière) ne constitue pas une menace pour l'environnement.

1.3. Déchets

La collecte des déchets est assurée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Rambouillet.

Les compétences de gestion des déchèteries et du traitement sont assurées par le SITREVA, qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 316 399 habitants.

La collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et des déchets verts est assurée en porte à porte, des points d'apport volontaire (verre, emballages, papier) sont également à la disposition des habitants.

Pour les autres déchets, les habitants se déplacent vers les déchèteries de Saint Arnoult en Yvelines ou Rambouillet.

Les ordures ménagères sont incinérées dans l'unité de valorisation énergétique d'Ouarville (Eure-et-Loir). La chaleur issue de cette combustion est utilisée pour produire de l'électricité.

Les emballages sont acheminés sur le centre de tri de Rambouillet où ils sont mécaniquement et manuellement séparés. Les Emballages Ménagers Recyclables sont intégralement recyclés. Les déchets non recyclables (erreurs de tri des habitants) sont également séparés et éliminés dans l'usine de valorisation énergétique.

Le SICTOM sera en capacité d'absorber de façon satisfaisante la faible quantité supplémentaire de déchets induite par l'urbanisation future prévue.

1.4. Gestion des ressources naturelles

1.4.1. Eaux souterraines et superficielles

Le territoire communal est concerné par deux Zones de répartition des eaux « eaux souterraines » : la nappe de l'Albien (Code : 03001) et la nappe de Beauce (Code : 03004).

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Le projet de Plu va générer une urbanisation supplémentaire limitée, qui n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur la consommation en eau potable. La ressource en eau potable qui alimente la commune est de bonne qualité.

Les zones humides sont traitées au chapitre 3.

L'alimentation en eau potable des futures habitations pourra être assurée grâce à une ressource de bonne qualité.

1.4.2. Extraction de matériaux

Aucune extraction de matériaux n'est actuellement autorisée sur le territoire communal. Une carrière proche en activité est située à Ablis (granulats).

Le Schéma Départemental des Carrières des Yvelines a été approuvé le 13 août 1999.

Les orientations du Schéma départemental des carrières se déclinent selon les points suivants :

- Stabiliser la production des carrières des Yvelines.
- Économiser la ressource.
- Augmenter le recyclage.
- Et réduire les impacts environnementaux.

1.4.3. Consommation d'espace péri-urbain

Le projet de Plu ne prévoit aucune zone AU, mais seulement une urbanisation à l'intérieur du tissu urbain existant, dans les dents creuses. La superficie concernée est très limitée, de l'ordre de 3 ha au total si toutes les dents creuses sont urbanisées, ce qui est peu probable.

L'incidence du projet de Plu sur la consommation d'espace est très limitée.

1.5. Risques naturels et technologiques

1.5.1. Risques naturels

Les risques naturels sont limités sur le territoire communal :

Risque inondation

L'atlas des zones inondables du bassin de l'Orge délimite les plus hautes eaux connues (PHEC), pour les crues de 1973, 1978 et 1981, dans la vallée de la Rémarde, en aval du bourg.

Les inondations de mai-juin 2016 ont concerné par endroit des zones qui n'avaient jamais été inondées précédemment, mais qui ne concernent pas des zones dont l'urbanisation est prévue au futur Plu.

Risque mouvements de terrain

La servitude relative au risque d'effondrement ou d'affaissement du sol lié à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées concerne une surface en quasi-totalité à usage agricole. Aucune nouvelle construction n'est rendue possible par le Plu dans cette surface.

Aléa retrait-gonflement des argiles

L'aléa retrait-gonflement des argiles est variable sur le territoire, en général faible ou moyen.

1.5.2. Risques technologiques

La conduite Trapil (transport d'hydrocarbures liquides) passe à bonne distance des secteurs d'habitation de la commune.

Aucune installation classée SEVESO (seuil haut ou seuil bas) n'est située sur le territoire communal.

Le projet de Plu est favorable du point de vue des risques naturels et technologiques, il n'expose aucune future habitation à des risques connus.

1.6. Cadre de vie

1.6.1. Paysage

Les protections mises en place par le Plu pour les éléments naturels (bois, bosquets,, alignements d'arbres, mares...), ainsi que les protections liées au patrimoine (points de vue, patrimoine bâti) sont favorable à la protection du paysage.

Les secteurs d'urbanisation sont très limités (dents creuses, à l'intérieur de l'urbanisation actuelle, aucune zone AU) et les Oap veillent à leur intégration paysagère.

Le projet de Plu n'aura aucune incidence dommageable sur le paysage, voire une incidence positive.

1.6.2. Nuisances

La commune de Sonchamp compte plusieurs infrastructures classées pour le bruit sur son territoire (A 11, RN 10, RD 27, RD 936). Le projet de Plu ne prévoit aucune possibilité d'urbanisation nouvelle dans les secteurs affectés par le bruit du fait de ces infrastructures.

Le projet de Plu n'aura aucune incidence du point de vue de l'exposition aux nuisances sonores.

1.7. Patrimoine naturel et culturel

Le patrimoine naturel végétal a déjà été traité au chapitre « Biodiversité et milieux naturels »

La commune est concernée par le site inscrit de la vallée de la Rémarde ; elle compte deux monuments historiques inscrits, l'église et l'ancien manège à chevaux et décor intérieur du château de Pinceloup.

Le Padd puis le projet de Plu ont pris en compte ces enjeux patrimoniaux en préservant la vallée de la Rémarde, les vues vers le bourg. De nombreux éléments de patrimoine sont repérés au plan de zonage au titre de l'article L 151-19 du CU : bâti agricole, bâti religieux, bâti vernaculaire...

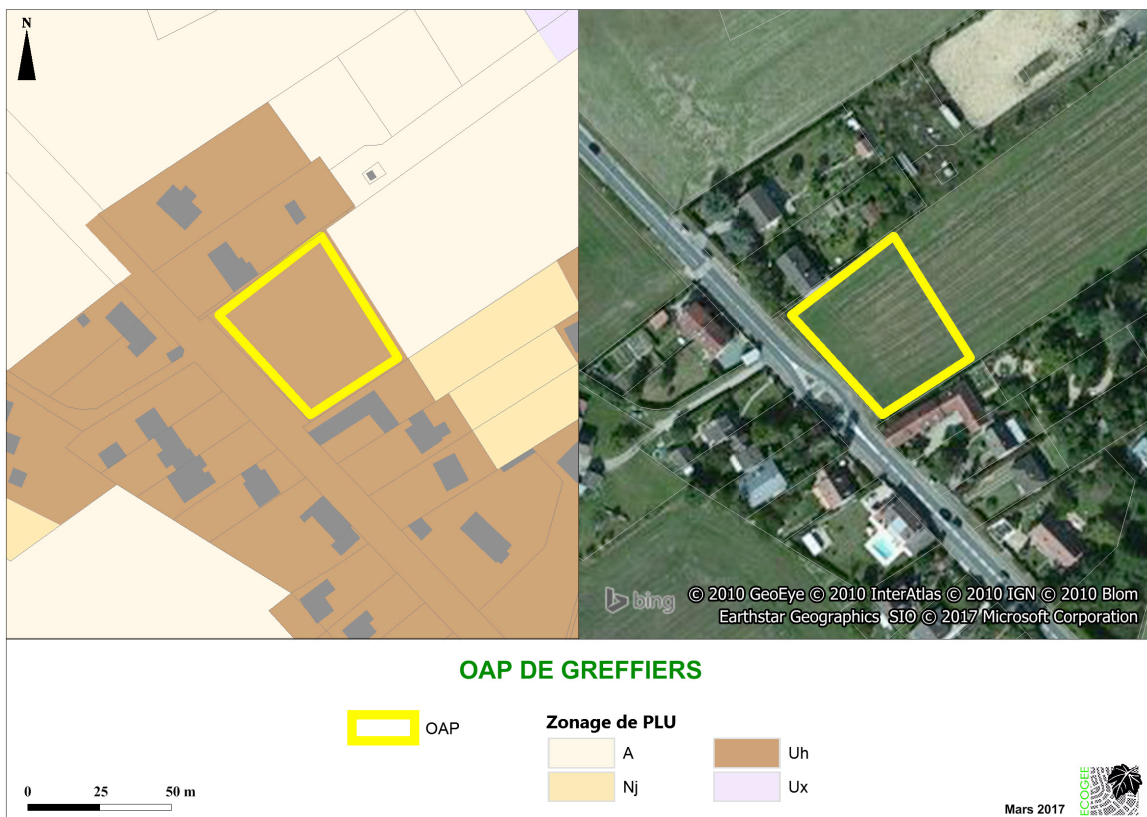
Le projet de Plu n'aura aucune incidence négative du point de vue du patrimoine naturel et culturel, voire une incidence positive.

2. PRESENTATION DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONCERNÉS DE MANIÈRE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Dix-sept dents creuses situées en zonage Ua, Uh et Uha sont présentes sur le territoire. Elles s'ajoutent aux secteurs de l'Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg et de l'Oap de Greffiers.

- **Oap de Greffiers :**

Elle est située au nord du hameau de Greffiers sur une friche herbacée. Elle couvre une surface d'environ 0,44 ha.



Friche herbacée au premier plan et jardins en arrière plan

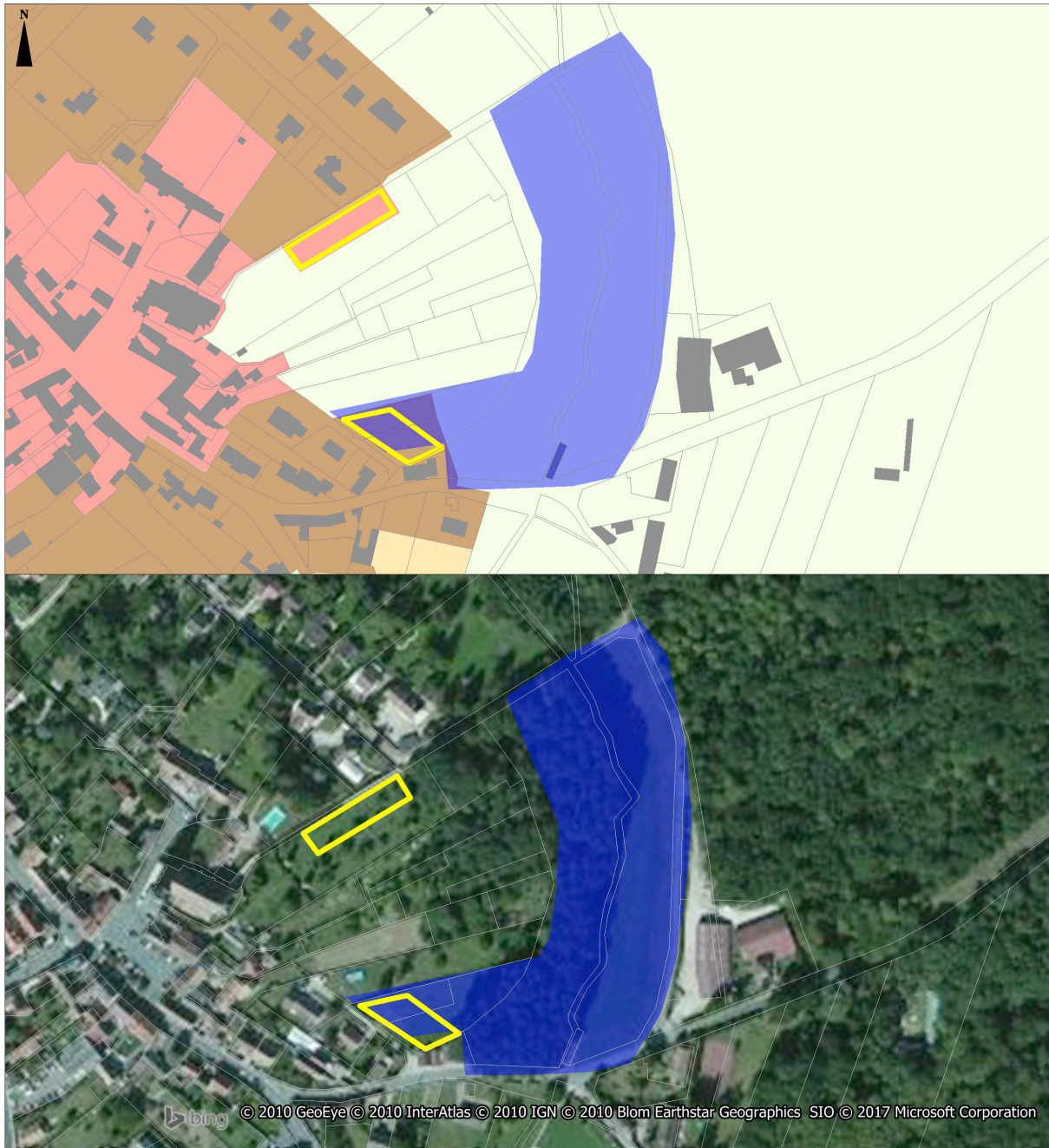
- **Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg**

Les deux secteurs concernés par l'urbanisation de cette Oap (en jaune, à l'est sur la carte suivante) sont représentés par une prairie de fauche et par un verger. Le reste de cette Oap est couvert par des jardins privés et un bosquet, une prairie humide en rive gauche de la Rémarde et une plantation de Peupliers coupée en rive droite.

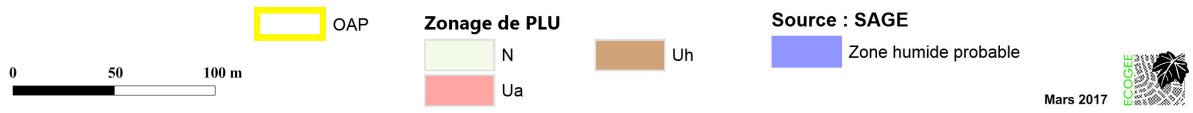
Les deux surfaces à urbaniser représentent 0,17 ha environ.



Prairie de fauche



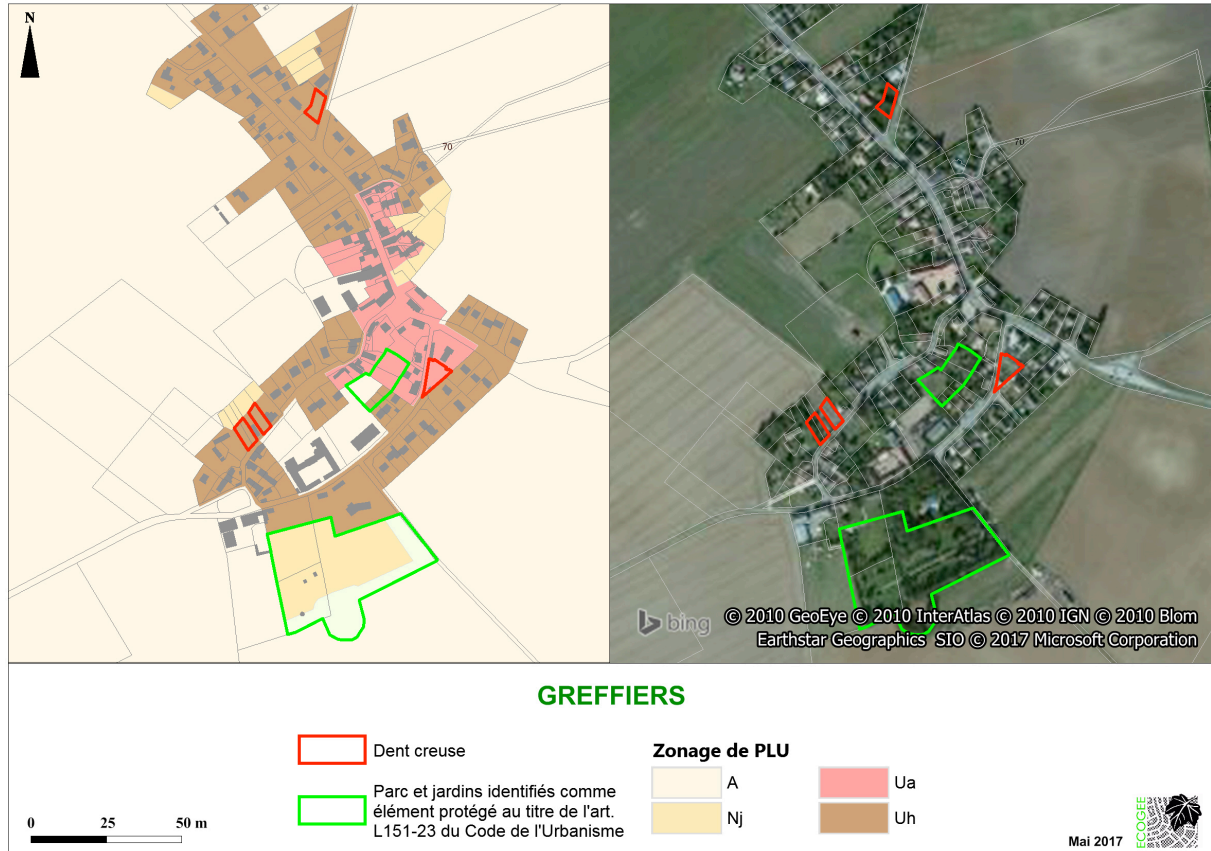
OAP DE LA SENTE DE LA FOLIE ET FRANGE EST DU BOURG



- **Greffiers**

Quatre dents creuses sont présentes dans le hameau de Greffiers. Elles représentent une surface totale de 0,26 ha environ. Elles correspondent respectivement à un jardin, un potager, une culture et une friche entourée de haies de Thuyas.

Deux secteurs sont repérés au titre de l'art. L151-23 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de fonds de jardin et d'un parc arboré.



Culture (source : StreetView)



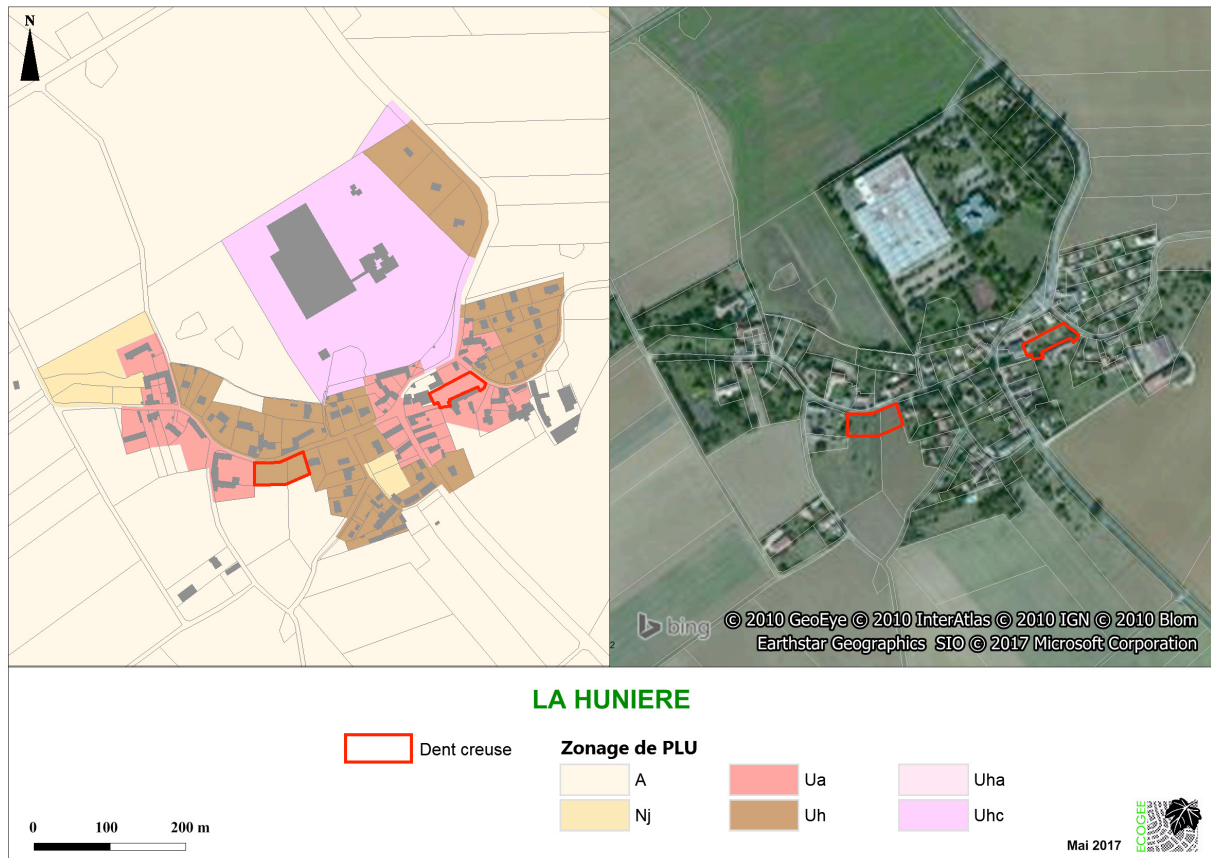
Potager (source : StreetView)



Friche et haies de Thuyas (source : StreetView)

- **La Hunière**

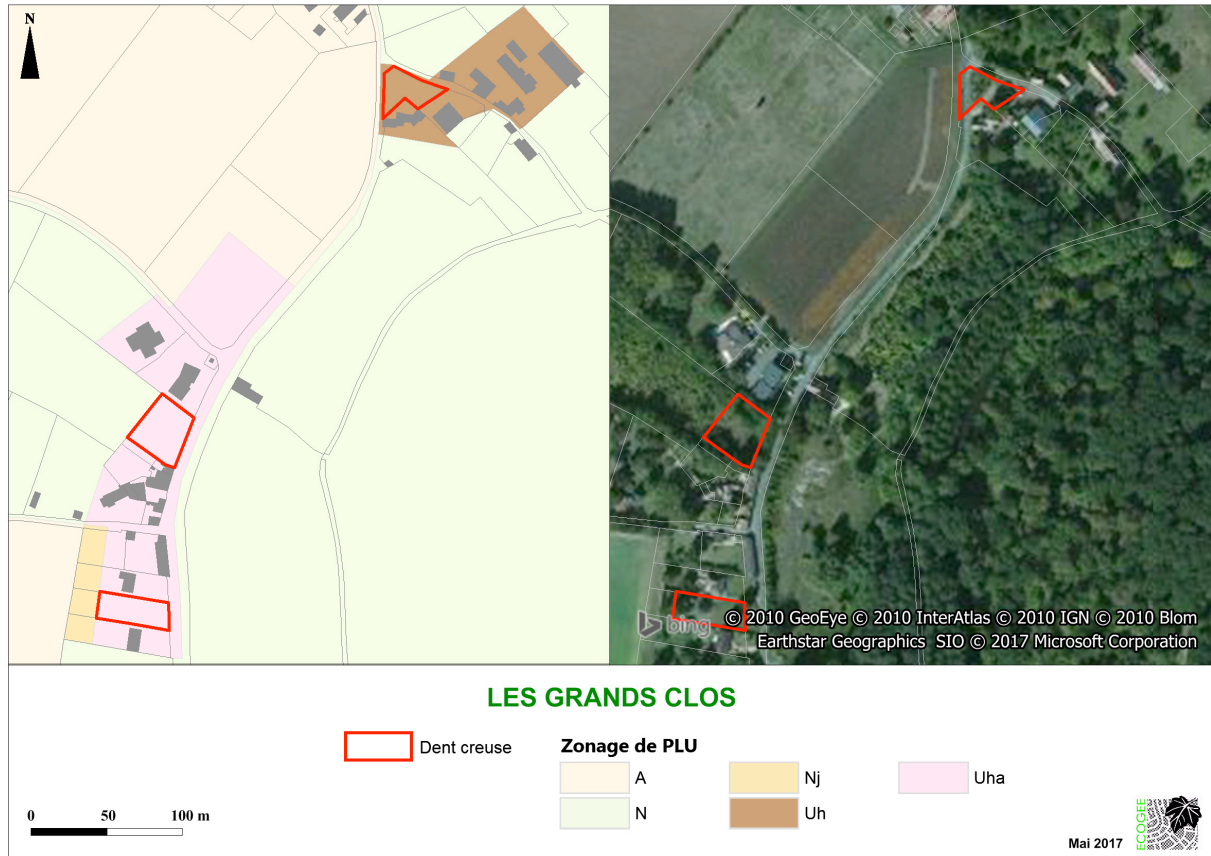
Deux dents creuses sont présentes dans ce hameau pour une surface totale de 0,36 ha environ. La première est un jardin privé et la deuxième est couverte d'une friche herbacée et d'une prairie pâturée par des chevaux.



Friche herbacée et prairie pâturée (source : StreetView)

- **Les Grands Clos**

Trois dents creuses sont présentes dans ce hameau. La première est un jardin arboré, la deuxième est une friche arbustive issue d'une ancienne prairie pâturée. Elle est bordée de haies. La troisième est une mosaïque de friches arbustives et herbacées.



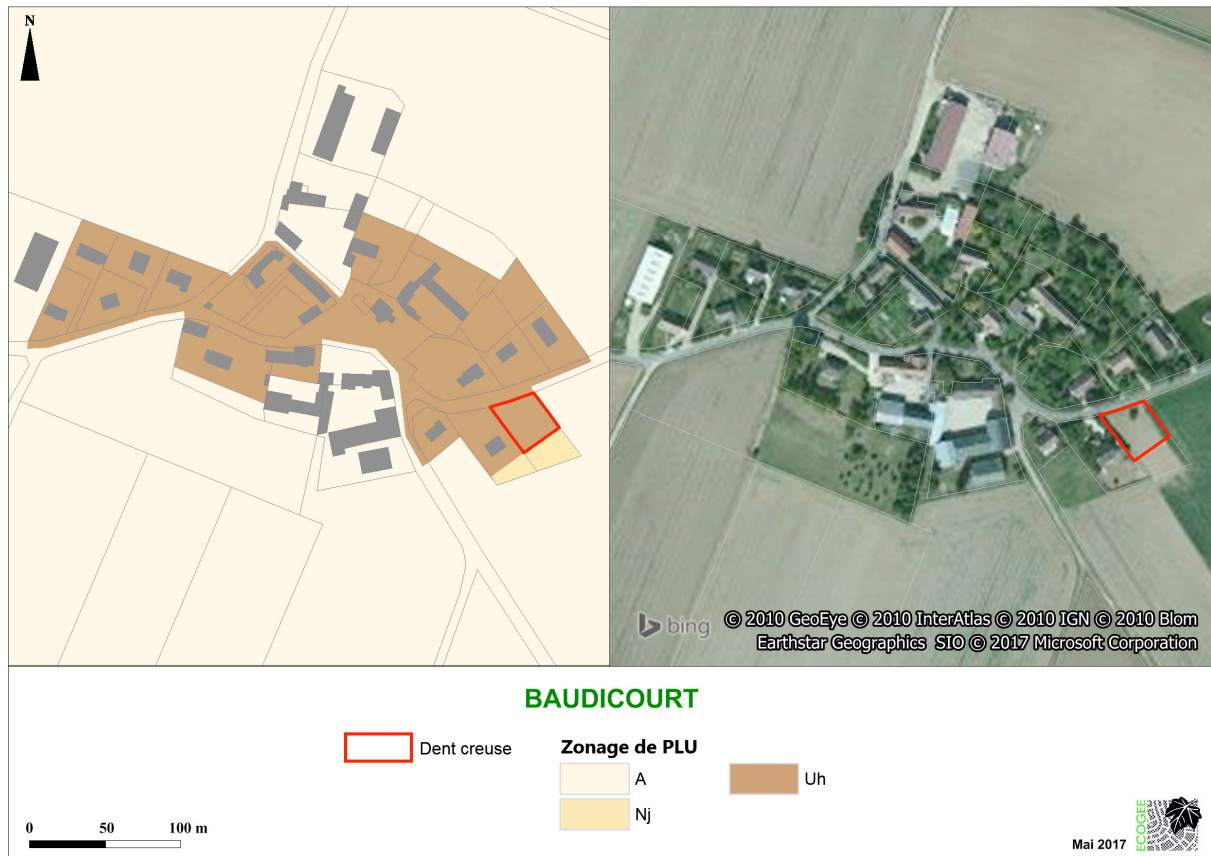
Jardin (source : StreetView)



Friche arbustive x Friche herbacée (source : StreetView)

- **Baudicourt**

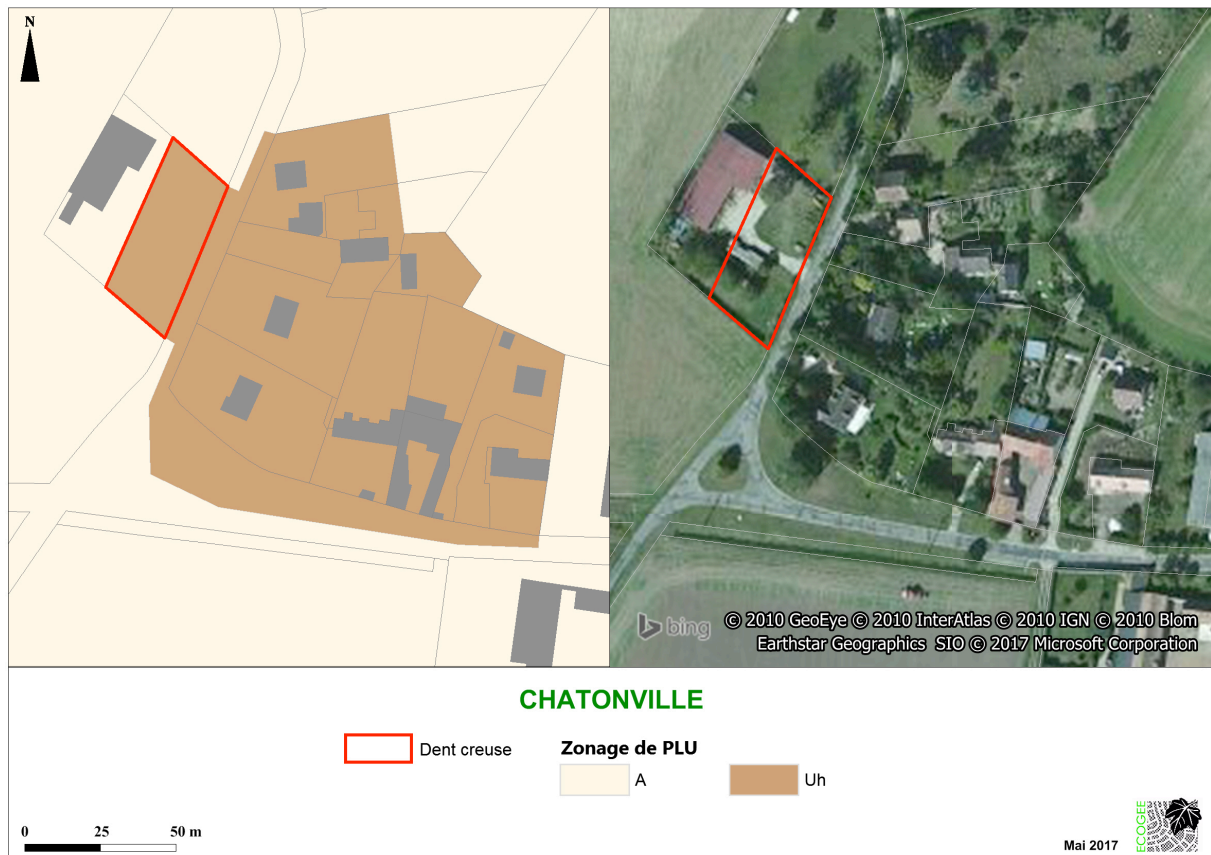
Une seule dent creuse est présente dans le hameau de Baudicourt. Il s'agit d'une culture de 0,09 ha.



Culture (l'arbre n'existe plus) (source : StreetView)

- **Chatonville**

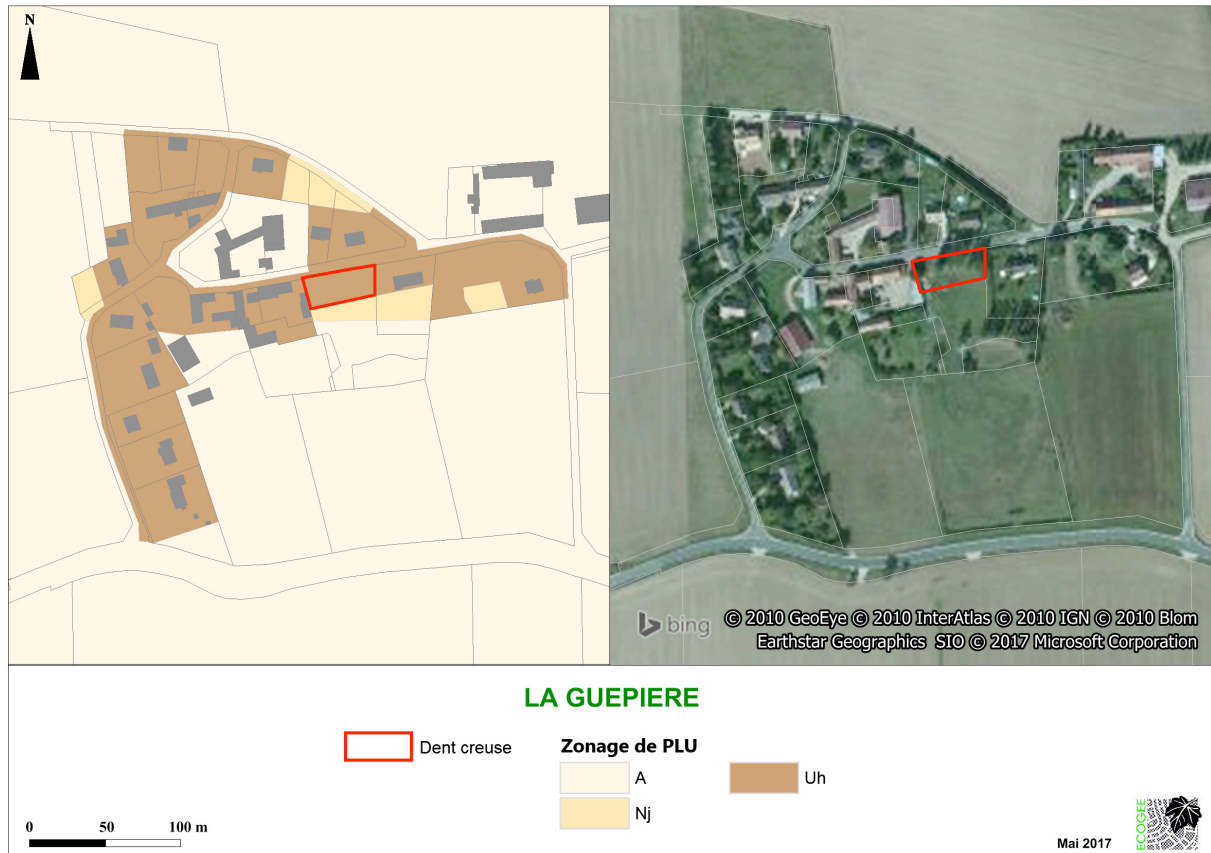
Une dent creuse de 0,13 ha est présente dans ce hameau. Il s'agit d'une prairie où du matériel agricole est entreposé.



Prairie avec matériel agricole entreposé (source : StreetView)

- **La Guépière**

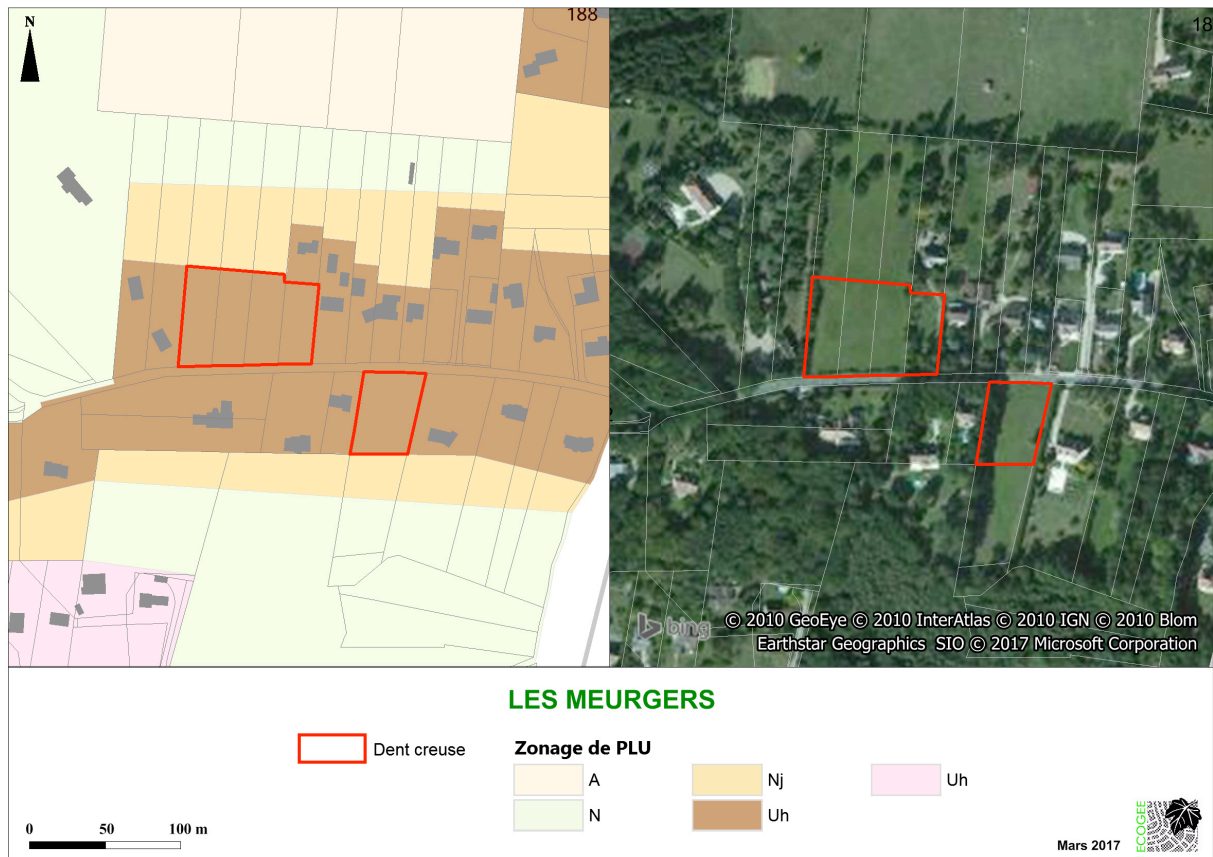
L'unique dent creuse du hameau de la Guépière est une prairie de 0,09 ha pâturée par des chevaux. Elle est bordée par des alignements de Peupliers et une partie sert d'entrepôt de matériaux divers.



Prairie pâturée et alignement de Peupliers (source : StreetView)

- **Les Meurgers**

Deux dents creuses y sont présentes sur une surface totale de 0,74 ha. La première est une prairie pâturée accompagnée d'un jardin, la deuxième est une friche herbacée.



Prairie pâturée (source : StreetView)

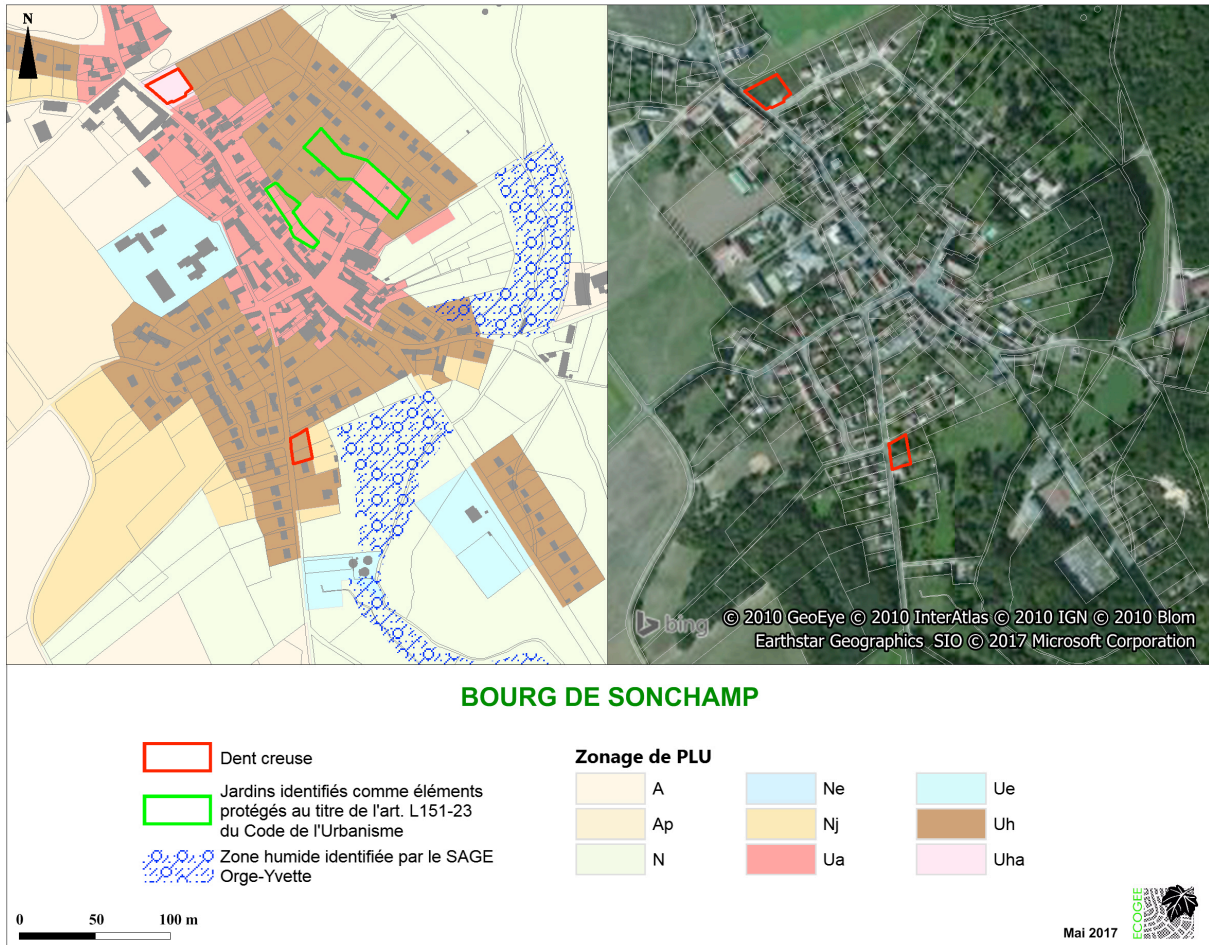


Friche herbacée (source : StreetView)

- **Bourg de Sonchamp**

Deux dents creuses sont présentes dans le bourg de Sonchamp pour une surface totale de 0,24 ha. La première est une prairie de fauche servant en partie de dépôt de matériaux. La deuxième est composée d'une prairie de fauche et d'une prairie pâturée et arborée.

Le zonage de la station d'épuration a été étendu peu de temps avant l'approbation du projet. Le secteur n'a donc pas pu être visité. Une partie de celui-ci est situé sur une prairie pâturée (source : StreetView), l'autre semble plus boisée et est notée comme zone humide d'après le SAGE Orge-Yvette.



Prairie de fauche et dépôt de matériaux (source : StreetView)



Prairie pâturée arborée et prairie de fauche (source : StreetView)

3. ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU DES SECTEURS A PROJET

Seuls les thèmes pertinents pour les secteurs à projet sont traités dans ce chapitre. Les autres ont déjà été abordés au chapitre 1.

3.1. Biodiversité et milieux naturels

3.1.1. Espaces protégés et inventoriés

Aucune dent creuse ni aucun secteur d'Oap n'est situé dans un espace protégé ou inventorié.

Le zonage correspondant à la future extension de la station d'épuration (Ue) est inclus dans la ZIEC « Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp » (n°182). L'intérêt écologique de cette zone porte sur la présence d'aulnais marécageuses, d'étangs et de friches humides ouvertes.

La future extension de la station d'épuration correspond à un secteur pâturé (côté route), où le cadastre indique la naissance d'un bras de la Rémarde, et un secteur répertorié comme zone humide par le SAGE, en bordure de la rivière. La surface concernée est cependant limitée, de l'ordre de 3 000 m², les travaux admis par le règlement du Plu ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la ZIEC. Cet impact devra être limité autant que possible lors de l'élaboration du projet d'extension.

3.1.2. Réseau Natura 2000

- **Oap de Greffiers :**

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur cette Oap. La ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR 1112011) se situe à environ 500 m au nord et à l'est. La ZSC « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (FR1100803) est plus éloignée, elle est située à 3,6 km au nord-est.

Aucun habitat, habitat d'espèce ou espèce d'intérêt communautaire n'est présent sur cette Oap.

L'urbanisation de ce secteur ne portera pas atteinte à l'état de conservation de ces sites Natura 2000.

- **Oap de la Sente de la Folie et frange ouest du bourg**

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur cette Oap. La ZPS se situe à environ 4 km au nord et au nord-est. La ZSC est plus éloignée, elle est située à 5,3 km au nord-est.

Aucun habitat, habitat d'espèce ou espèce d'intérêt communautaire n'est présent sur cette Oap.

L'urbanisation de ce secteur ne portera pas atteinte à l'état de conservation de ces sites Natura 2000.

- **Dents creuses**

Le tableau ci-dessous récapitule les distances qui séparent les dents creuses des sites Natura 2000 :

	ZPS	ZSC
Greffiers	350 m	3,6 km
La Hunière	1,5 km	3,8 km
Les Grands Clos	3 km	4,5 km
Baudicourt	5,2 km	7 km
Chatonville	6,1 km	7,6 km
La Guèpière	3,6 km	6,3 km
Les Meurgers	5,2 km	4,4 km
Bourg de Sonchamp	3,8 km	5,3 km

Les milieux présents dans les dents creuses sont des jardins, des cultures, des friches, des prairies pâturées, des prairies de fauche et un potager. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur ces sites. Ils ne sont pas non plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

L'urbanisation de ces dents creuses n'aura pas d'incidence directe sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination des deux sites Natura 2000 présents sur la commune.

Aucune incidence indirecte n'est aussi à prévoir sur ces habitats et ces espèces, les dents creuses étant situées en aval des sites Natura 2000 ou sur un autre bassin versant.

3.1.3. Faune, flore et habitats

La plupart des zones ouvertes à l'urbanisation n'ont pas pu être visitées. Certaines sont situées sur des propriétés privées closes (jardins, potager) et d'autres ont été définies tardivement par rapport au calendrier d'approbation du Plu. L'analyse des impacts sur ces zones s'appuie principalement sur l'analyse des photos aériennes et sur les photos disponibles sur StreetView. Seul le site de l'Oap de Greffiers a fait l'objet d'une visite de terrain.

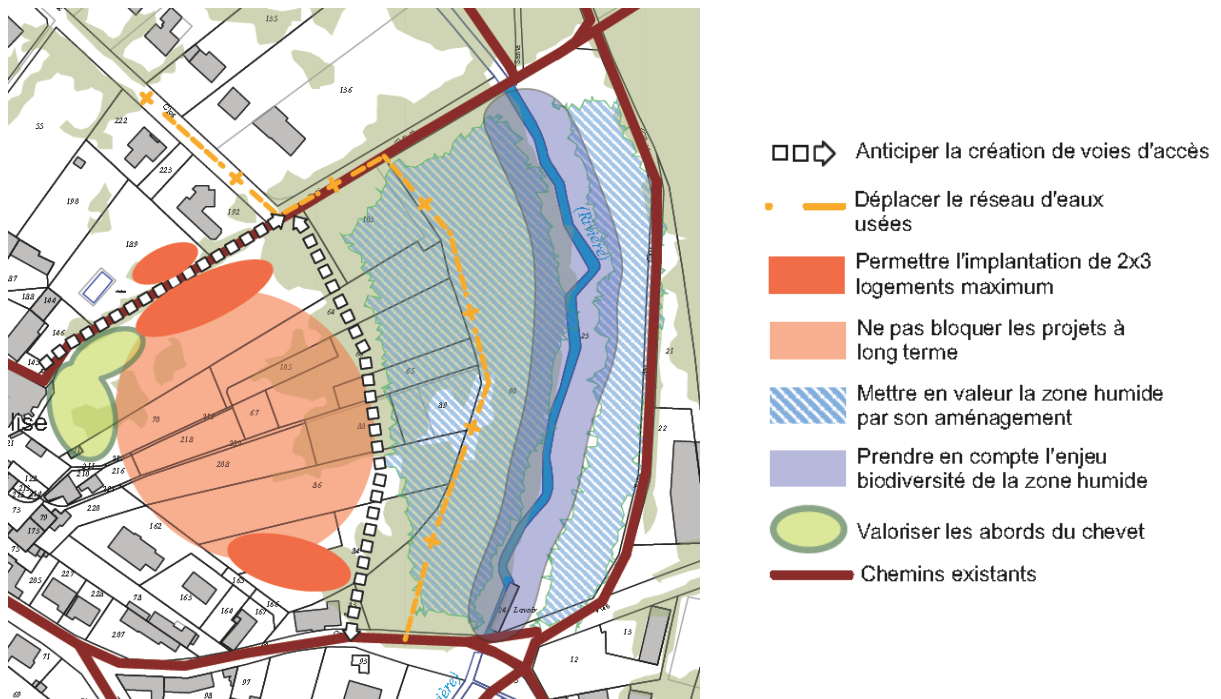
• Oap de Greffiers :

La friche herbacée ne présente pas de grande diversité floristique. Quelques espèces d'Oiseaux y ont été observées, tels que le Moineau domestique, le Rougequeue noir, la Tourterelle turque et la Linotte mélodieuse. Cette dernière est considérée comme vulnérable sur la liste rouge nationale. La présence de ces Oiseaux est plus liée aux jardins environnants plutôt qu'à la friche elle-même.

L'urbanisation de ce secteur n'aura pas d'impact significatif sur la faune, la flore et les habitats naturels.

• Oap de la Sente de la Folie et frange ouest du bourg

Sur le plan de zonage du Plu, l'Oap est figurée sur deux zones constructibles mais elle s'étend bien jusqu'aux rives de la Rémarde à l'est et à la prairie attenante.



Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg (source : Orientations d'aménagement et de programmation du Plu)

Ce secteur, composé de divers milieux naturels, est susceptible d'accueillir une faune et une flore commune mais diversifiée. Dans les fonds de jardins et les vergers, le Rougequeue noir, le Rougegorge familier, le Merle noir, le Moineau domestique ou encore la Tourterelle turque sont potentiellement présents. Les parties boisées peuvent accueillir la Mésange charbonnière, le Pic épeiche, le Troglodyte mignon ou le Pouillot véloce alors que la prairie en rive gauche de la Rémarde ne sert probablement que de réserve de nourriture pour ces Oiseaux. Il faut rappeler que la plupart de ces Oiseaux, bien que communs, sont protégés.

Certains Insectes sont également potentiellement présents, tels que les Lépidoptères (Citron, Paon du jour, Petite Tortue...) dans les prairies et les vergers ou les Odonates (Caloptéryx éclatant, Agrion élégant, Agrion à larges pattes...) sur la Rémarde.

L'Oap prévoit la mise en valeur de la zone humide en y aménageant un parcours ludique et pédagogique à l'emplacement de l'ancienne peupleraie. L'entretien du site se fera à l'aide de pratiques extensives (pâturage ou fauchage raisonné) et « aucun cheminement ne s'opérera au ras de l'eau, une bande de 5 à 10 m de part et d'autre de la Rémarde protégera le milieu rivulaire et aquatique ». La gestion extensive de ce secteur sera favorable à la biodiversité et améliorera sa fonctionnalité dans la trame bleue communale par rapport à l'ancienne peupleraie.

Le SAGE Orge-Yvette a identifié une zone humide de 2,28 ha le long de la Rémarde. Cette zone humide couvre la prairie en rive gauche, l'ancienne peupleraie en rive droite et une prairie de fauche plus à l'ouest. Une surface de 0,13 ha de cette prairie est concernée par un secteur ouvert à l'urbanisation de cette Oap. Le SAGE note que cette prairie naturelle est mésohygrophile.

Deux sondages pédologiques ont été réalisés sur ce secteur afin de confirmer ou non la présence d'une zone humide pédologique. Aucune trace d'oxydo-réduction n'a été trouvée en surface et la nappe se trouvait entre 60 à 90 cm de profondeur en fonction du sondage (voir en annexe). Dans certains cas, en vallées alluviales, les traces d'hydromorphie n'apparaissent pas, même si la zone humide est bien présente. Cette problématique est mentionnée dans le *Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides* (MEDDE, GIS Sol., 2013) :

« Concernant les traits rédoxiques, plusieurs difficultés peuvent apparaître :

- [...]
- *des engorgements temporaires bien réels peuvent ne pas laisser de traits rédoxiques visibles en période sèche, du fait de la présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée (nappe alluviale). »*

• Dents creuses

Les milieux couverts par les dents creuses des différents hameaux et du bourg sont peu diversifiés et pour la plupart anthropisés. La diversité floristique dans les jardins et le potager est donc peu importante. Les jardins arborés sont cependant susceptibles d'accueillir quelques espèces d'Oiseaux communs, mais néanmoins protégés, comme la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, le Rougegorge familier ou le Moineau domestique.

Les zones cultivées, comme c'est le cas des dents creuses des hameaux de Greffiers, de la Hunière et de Baudicourt, sont de trop petite surface et trop proches des zones habitées pour accueillir des Oiseaux patrimoniaux caractéristiques des plaines agricoles comme l'Oedicnème criard ou le Busard Saint-Martin. Certains Oiseaux, comme la Bergeronnette grise, le Moineau domestique, la Pie bavarde ou la Perdrix grise peuvent cependant les fréquenter pour rechercher de la nourriture de façon marginale.

Les milieux moins anthropisés comme les friches herbacées ou les friches arbustives sont probablement plus diversifiés en espèces floristiques et faunistiques avec notamment des Oiseaux typiques de ces milieux (Tarier pâtre, Bruant jaune, Linotte mélodieuse...).

Les prairies de fauche et les prairies pâturées sont surtout des réserves de nourriture pour les espèces présentes à proximité. Il est susceptible d'y rencontrer le Pinson des arbres, le Rougequeue noir, la Bergeronnette grise ou le Moineau domestique.

L'urbanisation de ces dents creuses se faisant essentiellement sur des milieux anthropisés, son impact sur la biodiversité sera non significatif.

3.1.4. Trame verte et bleue, continuités écologiques

- **Oap de Greffiers :**

La friche herbacée a été identifiée comme faisant partie du continuum des milieux prairiaux de la TVB communale. L'urbanisation de cette petite surface (0,44 ha) n'aura pas d'impact significatif sur la fonctionnalité de cette sous-trame.

- **Oap de la Sente de la Folie et frange ouest du bourg**

Cette Oap est située en partie sur un continuum de la sous-trame des milieux aquatiques et humides de la TVB communale, mais correspond à l'emplacement de l'aménagement ludique et pédagogique de la zone humide qui sera géré de façon extensive. Cela n'aura donc pas d'impact négatif sur la fonctionnalité de cette sous-trame, mais plutôt un impact positif.

- **Dents creuses**

Aucune dent creuse n'est située sur un réservoir de biodiversité des différentes sous-frames boisée, prairiale et humide et aquatique de la TVB locale.

Les deux dents creuses du hameau des Meurgers sont situées sur le corridor de la sous-trame herbacée identifié par le SRCE comme fonctionnel. Ce secteur accueille de nombreuses prairies. La surface de prairie concernée par l'urbanisation (0,62 ha) est donc assez restreinte et n'impactera pas la fonctionnalité de ce corridor en pas japonais. Aucune autre dent creuse n'est située sur un corridor de la TVB locale.

Une partie d'une dent creuse du hameau de la Hunière est présente sur un continuum de la sous-trame herbacée. C'est également le cas de plusieurs dents creuses dans le bourg de Sonchamp et dans les hameaux de Chatonville, de la Hunière et des Meurgers. Une dent creuse aux Grands Clos est également située sur les continuums herbacé et boisé de la TVB locale. La faible surface de ces dents creuses et leur situation, celles-ci étant situées au sein de milieux anthropisés, font que leur urbanisation n'impactera pas de manière significative la fonctionnalité de ces deux sous-frames.

- **Station d'épuration**

La partie étendue du zonage Ue correspondant à la station d'épuration est incluse dans le réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux humides et aquatiques de la TVB communale. Le secteur situé en dehors de la zone humide identifiée par le SAGE n'aura pas d'incidence sur la fonctionnalité de cette sous-trame. Le deuxième secteur, situé en zone humide (SAGE), est susceptible d'impacter ce réservoir de biodiversité. La biodiversité devra être prise en compte au moment de l'aménagement.

3.2. Gestion des ressources naturelles

3.2.1. Eaux souterraines et superficielles

La plupart des secteurs d'Oap et des dents creuses sont situées dans des secteurs desservis par l'assainissement collectif. Seules de rares dents creuses situées respectivement à la Guèpière, Chatonville, Baudicourt et au nord du bourg devront être équipées d'assainissement autonome si elles sont urbanisées.

Les eaux pluviales seront préférentiellement infiltrées à la parcelle, sauf en cas d'impossibilité technique.

Les secteurs d'Oap et les dents creuses ne comportent pas de zone humide. La seule exception est **l'Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg**.

Le SAGE Orge-Yvette a identifié une zone humide de 2,28 ha le long de la Rémarde (voir la carte au chapitre 2). Cette zone humide couvre la prairie en rive gauche, l'ancienne peupleraie en rive droite et

une prairie de fauche plus à l'ouest. Une surface de 0,13 ha de cette prairie est concernée par un secteur ouvert à l'urbanisation. Le SAGE note que cette prairie naturelle est mésohygrophile.

Des sondages pédologiques réalisés en mai 2017 n'ont pas permis de détecter de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Cependant, ces sondages ont mis en évidence la faible profondeur de la nappe (60 à 90 cm de profondeur) en période de basses eaux. En période de hautes eaux, la nappe est susceptible de remonter à une plus faible profondeur par rapport au sol. Lors des études de détail d'implantation des bâtiments, cette caractéristique du site devra être prise en compte afin d'éviter des désordres.

3.3. Risques naturels et technologiques

3.3.1. Risques naturels

Risque inondation

Aucun secteur concerné par une Oap, ni aucune dent creuse, ne se trouve dans la surface qui correspond aux plus hautes eaux connues (PHEC), pour les crues de 1973, 1978 et 1981, répertoriées dans l'atlas des zones inondables du bassin de l'Orge.

Les inondations de mai-juin 2016 ont concerné par endroit des zones qui n'avaient jamais été inondées précédemment, mais qui ne concernent pas des zones dont l'urbanisation est prévue au futur Plu.

Risque mouvements de terrain

Aucun secteur concerné par une Oap, ni aucune dent creuse, n'est concerné par la servitude relative au risque d'effondrement ou d'affaissement du sol lié à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.

Aléa retrait-gonflement des argiles

La plupart des secteurs concernés par une Oap et des dents creuses se trouve dans la zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles, quelques secteurs sont situés en aléa faible (Chatonville) ou a priori nul (secteurs au nord du bourg, la Hunière).

L'aléa retrait-gonflement des argiles devra être pris en compte lors des études de détail préalables aux constructions.

3.3.2. Risques technologiques

La conduite Trapil (transport d'hydrocarbures liquides) passe à bonne distance des hameaux de Greffiers, la Chéraitte, la Guèpière et Baudicourt.

3.4. Nuisances

Aucun secteur concerné par une Oap, ni aucune dent creuse, ne se trouve dans une bande affectée par le bruit à proximité d'une infrastructure de transport classée à ce titre.

3.5. Patrimoine naturel et culturel

Les Oap du bourg, ainsi que quelques dents creuses se trouvent dans le site inscrit de la vallée de la Rémarde. Leur situation, soit en insertion entre des parcelles déjà bâties ou à l'intérieur du bourg, rendent les incidences paysagères très limitées.

L'Oap qui concerne le cœur du bourg a notamment pour objectif de requalifier la place de l'église et d'améliorer la mise en scène du monument. Sa mise en œuvre aura une incidence positive sur le cadre de ce monument historique inscrit.

4. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

4.1. Mesures compensatoires

La mise en œuvre du Plu de Sonchamp n'aura pas de conséquences dommageables sur l'environnement et ne nécessite donc pas de mesures compensatoires.

4.2. Indicateurs de suivi

Voir chapitre « Indicateurs de suivi » au rapport de présentation.

5. RESUME NON TECHNIQUE

Etat initial faune flore habitats et Natura 2000

La commune de Sonchamp est concernée par de nombreux espaces protégés et/ ou inventoriés :

Zone de Protection Spéciale Massif de Rambouillet et zones humides proches (site Natura 2000 « Oiseaux » FR1112011).

Zone Spéciale de Conservation Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline (site Natura 2000 « Habitats » FR1100803).

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I Étang d'Or et mares forestières du Bois de Villeneuve et ZNIEFF de type I Mouillère des Quarante Setiers.

ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet sud-est.

Espaces Naturels Sensibles Bois de Plaisance (propriété du Département et de la commune), Bois de Pinceloup et Bois de Saint-Benoît (propriété du Département).

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et plus particulièrement :

Sites de Biodiversité Remarquable (SBR) n° 40 Mares forestières du Bois de la Villeneuve et n° 42 Landes paratourbeuses de la forêt d'Yveline.

Zones d'Intérêt Écologique à Conforter (ZIEC) n° 83 Mare des Quarante Setiers, n° 84 Landes humides de la Forêt d'Yveline et n° 182 Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp.

Forêt de protection de Rambouillet, qui inclut aussi les espaces boisés de la vallée de la Rémarde, liaison avec la forêt de Saint-Arnoult

Zones humides identifiées dans le cadre du SAGE Orge-Yvette, dans la vallée de la Rémarde. De l'aval de la station d'épuration à la limite communale, il s'agit d'une zone humide prioritaire du SAGE selon des critères écologiques, de qualité des eaux et de régulation des crues.

Eléments de la Trame verte et bleue communale, qui intègre les éléments du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France et ceux du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Les secteurs à enjeux forts sont représentés par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques régionaux de toutes les sous-trames de la TVB. Ils sont localisés dans la partie nord et est du territoire occupé par le massif forestier de Rambouillet, par la vallée de la Rémarde à l'aval du bourg de Sonchamp et par quelques mares et mouillères dispersées sur le reste du territoire.

Les secteurs à enjeux moyens sont représentés par les corridors locaux de toutes les sous-trames et par l'ensemble des mares qui n'ont pas été identifiées comme réservoirs de biodiversité. Ils sont localisés au pourtour du massif forestier de Rambouillet et par les coteaux boisés de la vallée de la Rémarde. L'ensemble des prairies, des bosquets, des haies et alignements d'arbres et des cours d'eau situés en zone agricole représente également un intérêt écologique pour le territoire communal.

Incidences globales du Plu sur l'environnement

L'incidence du projet de Plu sur la biodiversité et la trame verte et bleue sera dans l'ensemble positive, du fait des protections mises en place. Il ne porte pas atteinte à l'état de conservation des espèces, des habitats d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination des deux sites Natura 2000 du territoire.

L'alimentation en eau potable des futures habitations pourra être assurée grâce à une ressource de bonne qualité.

L'incidence du projet de Plu sur la consommation d'espace est très limitée.

Le projet de Plu est favorable du point de vue des risques naturels et technologiques, il n'expose aucune future habitation à des risques connus.

Le projet de Plu n'aura aucune incidence dommageable sur le paysage, le patrimoine naturel et culturel, voire une incidence positive.

Les secteurs susceptibles d'être concernés de manière notable par la mise en œuvre du Plan

Dix-seize dents creuses situées en zonage Ua, Uh et Uha sont présentes sur le territoire. Elles s'additionnent aux secteurs de l'Oap de la Sente de la Folie et frange est du bourg et de l'Oap de Greffiers. Il s'agit essentiellement de friches, de jardins et, de façon ponctuelle, de prairies ou cultures. La surface totale est de l'ordre de 3 ha.

Analyse des incidences sur l'environnement au niveau des secteurs à projet

Aucune dent creuse ni aucun secteur d'Oap n'est situé dans un espace protégé ou inventorié. Les milieux concernés sont de faible intérêt écologique.

La future extension de la station d'épuration (Ue) est incluse dans la Zone d'Intérêt Écologique à Conforter « Zones humides du Moulin de Béchereau à Sonchamp » (n°182). La surface est cependant limitée, de l'ordre de 3000 m², les travaux admis par le règlement du Plu ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la ZIEC. Cet impact devra être limité autant que possible lors de l'élaboration du projet d'extension.

En bordure sud-est du bourg, un secteur ouvert à l'urbanisation d'une surface de 0,13 ha est identifié comme zone humide par le SAGE. Des sondages pédologiques réalisés en mai 2017 n'ont pas permis de détecter de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des *zones humides*. *Cependant, la faible profondeur de la nappe* devra être prise en compte lors des études de détail.

6. MANIERE DONT L'ÉVALUATION A ÉTÉ EFFECTUÉE

6.1. Sources documentaires

Bibliographie

BIODIVERSITA (2009) – *Réalisation d'un inventaire floristique-faunistique de la propriété départementale de PINCELOUP – ST BENOIT à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp*. Conseil général des Yvelines, 83 p.

BIOTOPE (2011) – *Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France : 2012 - 2016*. DRIEE Île-de-France, 153 p.

BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J.C. (1997) - *Corine biotopes* - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217p.

DDT, ONEMA - *Inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L.432-3 du code de l'environnement – État d'avancement des inventaires : concertation (17/12/2012)*, 8 p.

FERNEZ T. et CAUSSE G. (2015). *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France*. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.) (2015) – *Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p.

FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVAQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T., VALET J.-M., 2012 – *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul ; 656 pages. Bailleul.

GRAND D., BOUDOT J.-P. (2006) – *Les Libellules des France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 740 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2004) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (5^e édition), Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

MEDDE, GIS Sol (2013) - *Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides*. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 p.

PNR Haute Vallée de Chevreuse (2014) – *Porter à connaissance du Parc - Milieux Naturels et TVB*. 16 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. (1989) – *Flore forestière française* - Tome 1, Ed. I.D.F., 1785 p.

ROYER E., ARNABOLDI F. (2007) – *Document d'objectif Natura 2000, sites FR1100796 & FR1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline*. 199 p.

ROYER E. (ONF) & PERTHUIS A. (2012) – *Document d'objectif Massif de Rambouillet et zones humides proches - Site FR1112011*. 80 p. (plus annexes).

SIGES Seine-Normandie - <http://sigessn.brgm.fr> (édité le 03/05/2016)- *Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de SONCHAMP*, 31 p.

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT P. (1999) – *Le guide Ornitho*, Ed. Delachaux et Niestlé, 399 p.

Webographie

<http://www.inpn.fr>

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp>

<http://www.geoportail.gouv.fr/>

<http://inventaire-forestier.ign.fr/>

<http://www.yvelines.fr>

<http://www.faune-iledefrance.org>

<http://sigessn.brgm.fr/>

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.orge-yvette.fr/>

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

<http://www.dree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#/dpt/78>

<http://www.sitreva.fr/>

<http://basias.brgm.fr/>

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/>

www.sage-beauce.fr/

6.2. Méthodologie

Les études concernant les milieux naturels ont tout d'abord pris en compte les données existantes et notamment :

- Porter à connaissance du PNR
- Base de données FLORA du conservatoire botanique national du bassin parisien
- Base de données INPN
- Site Internet collaboratif rassemblant des données naturalistes de toute l'Île-de-France : www.faune-iledefrance.org
- Données des deux DOCOB concernant les deux sites Natura 2000.

Des sorties de terrain (4 et 5 mai 2015) ont permis d'inventorier la faune, la flore et les habitats, notamment sur les secteurs pressentis pour l'urbanisation.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de l'évaluation environnementale du projet.

ANNEXE – PHOTOS DES SONDAGES

Sondage n°1



Sondage de 0 à 20 cm



Sondage de 20 à 40 cm



Sondage de 40 à 60 cm



Sondage de 60 à 80 cm



Sondage de 80 à 100 cm



Sondage de 100 à 120 cm

Sondage n°2



Sondage de 0 à 20 cm



Sondage de 20 à 40 cm



Sondage de 40 à 60 cm



Sondage de 60 à 80 cm



Sondage de 80 à 100 cm